

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 01 juillet 2025

Salle du Conseil municipal à 18h30

Étaient présents :

M. Axel DUGUA, **Maire** ;

M. Régis CADEGROS, Mme Andonella FLECHET, M. Gilles GRECO,
Mme Sandrine FRANÇON, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Bruno CHANGEAT,
Mme Catherine CHAPARD, M. Daniel FAYOLLE, Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42),
M. Alexandre CIGNA, **adjoints**.

M. François MORANGE, M. Pierre DECLINE, M. Yves ALAMERCERY,
M. Francis NGOH NGANDO, M. Philippe PARET, Mme Florence VANELLE,
Mme Florence VILLEDIEU, Mme Ayse CALYAKA, Mme Abla CIPRIANI, M. Raphaël BERNOU,
Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT,
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h57), M. Romain PIPIER, M. Pierre-
Mary DESHAYES, Mme Juliette BOULLIAT, M. Luc CHEVALLIER, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY, M. Jean-Luc BOUCHACOURT
(jusqu'à 00h05), M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc LAVAL, **conseillers municipaux**.

Absents représentés :

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à compter de 22h42) ;

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD ;

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET ;

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT ;

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57) ;

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY ;

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05).

Quorum : 32 conseillers sont présents, la majorité étant de 20, le quorum est donc atteint.

Secrétaire élue pour la durée de la session :

Mme Catherine CHAPARD.

M. le Maire, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30. L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

-----ooooooo-----

FINANCES

- 1- Gestion de la dette pour l'exercice 2024
- 2- Demande de garantie d'emprunt par Habitat et Métropole pour un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), destiné au financement de la résidentialisation HBM 6-8 rue Jean et André Dugas et 1 square André Ronze à Saint-Chamond
- 3- Approbation du plan de financement dans le cadre d'une demande de subvention à la Région pour l'aménagement de la place Neyrand à Saint-Chamond
- 4- Approbation du plan de financement dans le cadre d'une demande de subvention à la Région pour la requalification de la place Île-de-France à Saint-Chamond
- 5- Aménagement de la cour d'école Chatelard – demande de subvention auprès de Saint-Étienne Métropole dans le cadre du fonds de concours « végétalisation des cours d'école »

MÉCÉNAT

- 6- Lancement d'une demande de mécénat au sein de la Ville de Saint-Chamond
- 7- Adhésion à l'association française de fundraising (AFF)
- 8- Adhésion à la fondation du patrimoine

RESSOURCES HUMAINES

- 9- Autorisation de recrutement d'un (e) graphiste par voie contractuelle
- 10- Modification du tableau des effectifs

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 11- SIEL Territoire d'Énergie Loire (SIEL-TE-42) – Convention pour l'implantation d'équipements techniques sur des ouvrages communaux

PATRIMOINE COMMUNAL

- 12- Dynamisation du commerce à Saint-Chamond – Cession du local commercial, sis 1 Place Île-de-France, au profit de SNC BBA TABAC

URBANISME – OPÉRATIONS FONCIÈRES

- 13- Urbanisme – Convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol (ADS)

TRAVAUX – BÂTIMENT – VOIRIE – RÉSEAUX

14- SIEL Territoire d'Énergie Loire (SIEL-TE-42) – Travaux d'éclairage public – Place Île-de-France

15- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – Aménagement des abords Nord de Novaciéries

ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

16- Dispositif engagement jeunes – Attribution de subvention

17- Subvention prestation de service jeunes au profit du centre social Lavieu

18- Modification du règlement de fonctionnement de la ludothèque

19- Convention de mise à disposition du service de restauration du lycée Claude Lebois au bénéfice des écoles publiques de la Croix-Berthaud

20- Contrat de fourniture de repas par le collège Jean Rostand au bénéfice de l'école Massenet Pasteur élémentaire

21- Dispositif mercredis découverte – subvention aux associations pour l'année scolaire 2025/2026

22- Dispositif mercredis découverte modification du règlement général

VIE ASSOCIATIVE

23- Association « Amis du Vieux Saint-Chamond » - Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Roger Planchon – Saison 2025/2026

24- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Éclaireuses Éclaireurs de France – groupe de Saint-Chamond/Chavanne

25- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ADA – Association de Défense des Animaux

SPORTS

26- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Cyclo randonneurs de Saint-Chamond »

27- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Saint-Chamond Tennis de table

28- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association sportive du Collège Pierre Joannon

29- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association sportive de l'institution Sainte-Marie la Grand'Grange

30- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'aéroclub de Saint-Chamond

31- Modification du Règlement général des animations sportives municipales 6-14 ans et adultes

CULTURE

32- Partenariat avec le festival des 7 collines pour la programmation du spectacle « Curiosité »
- Saison culturelle 2025/2026 – Convention

33- Organisation d'une classe musicale renforcée par le Collège Jean Rostand via le Conservatoire municipal – Renouvellement de la convention

PRÉVENTION – SÉCURITÉ

34- Convention relative à la prise en charge, la capture et l'enlèvement d'animaux avec la commune de Saint-Jean-Bonnefonds

INTERCOMMUNALITÉ

35- Saint-Étienne Métropole – Composition du Conseil métropolitain suite au renouvellement général des conseils municipaux

INFORMATION

36- Protection fonctionnelle

COMPTES RENDUS

37- Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions consentie en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

38- Relevé des marchés, conventions et contrats divers de travaux, fournitures et services (article L 2122-22-4^{ème} du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire : Messieurs-dames, bonsoir à toutes et à tous.

Je propose que nous débutions ce dernier Conseil municipal avant les vacances estivales. Tout d'abord, Patrice MONTES va faire l'appel.

Monsieur MONTES procède à l'appel.

M. le Maire : Très bien. Merci à tous.

Avant d'attaquer l'ordre du jour, vous donner une information et comme le veut l'article 28 du règlement intérieur lorsqu'un nouveau groupe se crée. Un groupe s'est créé qui s'appelle la liste Agir pour les Saint-Chamonais, composé de Madame CALACIURA, de Madame DUVERNAY, de Monsieur BOUCHACOURT, de Monsieur RIVAT et de Monsieur DEGRAIX. La demande a été prise en compte et l'information est donnée.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je souhaite faire une petite remarque. Vous venez de nous mettre le rapport d'activité sur la table et je vois qu'il n'y a pas une expression des élus de l'opposition. C'est une obligation. Donc, je voudrais savoir comment vous comptez réparer une telle situation. Tout document produit par une mairie qui explique son bilan, l'opposition doit avoir un droit d'expression. Je crois que c'est quand même un problème de démocratie.

Par contre, je félicite le document sur l'aqueduc romain qui est excellent. C'est un très bon travail au moins d'un de vos élus de votre majorité.

M. le Maire : Très bien. Merci.

Nous allons regarder cela. On va confirmer avec le service juridique.

Nous allons nommer un secrétaire ou une secrétaire de séance : Catherine CHAPARD, comme d'habitude. Merci à vous, Catherine CHAPARD, d'être secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2025 – APPROBATION

M. le Maire : Tout d'abord, l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 avril. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Trois abstentions : Saint-Chamond d'abord, Europe écologie les verts et Saint-Chamond pour tous.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT)

M. le Maire : Je vous remercie et je vous propose de passer au Conseil municipal. Tout de suite à Régis CADEGROS pour la gestion de la dette.

Intervention hors micro

M. le Maire : Je ne vous voyais pas derrière le ventilateur, Madame MASSARDIER.

Madame MASSARDIER, allez-y.

Mme MARQUET-MASSARDIER : En préambule de ce Conseil municipal, nous souhaitons prendre la parole. C'est une prise de parole collective du groupe Écologie pour Saint-Chamond les verts et du groupe Saint-Chamond pour tous, écologie populaire.

L'intervention se fera à deux voix, je vais commencer et Jean MINNAERT poursuivra.

Les élus des deux groupes que je viens de citer vous sollicitent pour qu'un point spécifique relatif au projet immobilier autour de l'Aréna, projet avec un impact direct sur le centre aéré du Bujarret soit inscrit à l'ordre du jour du présent Conseil municipal. Ce centre de loisirs est un espace précieux, fruit du travail des anciens salariés de divers comités d'entreprise qui ont accepté de le céder à la Ville à la condition expresse qu'il conserve sa vocation sociale au bénéfice des Saint-Chamonais.

Par courrier daté du 24 juin, vous avez reporté ce débat au Conseil municipal de la rentrée de septembre 2025. Ce report et surtout sa justification témoignent à nos yeux d'un mépris, non seulement envers les anciens personnels des comités d'entreprise, mais également envers les élus de cette assemblée. En effet, c'est par voie de presse dans un article du 4 avril 2025 que les élus, ainsi que les habitantes et les habitants ont appris l'existence de ce projet immobilier. Une telle méthode est inacceptable. Elle démontre une nouvelle fois votre incapacité à respecter les institutions et les représentants élus au Conseil municipal. Aucune information n'a été donnée ni en commission d'urbanisme ni en Conseil municipal. Pire encore, malgré une annonce publique datant de plus de trois mois, ce point n'a été inscrit à l'ordre du jour d'aucune séance.

Nous en sommes aujourd'hui au deuxième Conseil municipal depuis cette annonce et ce n'est que parce que nous en avons fait la demande que vous prévoyez désormais d'aborder le sujet en septembre.

Votre attitude constitue un mépris envers l'ensemble des élus de cette assemblée, démocratiquement élus par les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais. C'est aussi par extension un mépris à l'égard des citoyens.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, avant de vous donner la parole, je vais faire un petit rappel au règlement et à l'article 10 : « *Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle et d'observer le silence durant toute la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites* ». Si vous voulez bien retirer votre banderole, s'il vous plaît, sinon je ferai intervenir la police. C'est dommage d'en arriver là. On l'a vue, je pense. Maintenant, vous pouvez la retirer, s'il vous plaît. Article 10 du règlement intérieur.

Vous ne souhaitez pas la retirer ? Très bien. Je demande une suspension de séance et je demande à la police municipale d'intervenir. Merci.

Suspension de séance – Reprise de séance

M. le Maire : Très bien. On va reprendre la séance. Les enfantillages de Monsieur MINNAERT que tout le monde peut voir ici, vous êtes un grand enfant en fait, Monsieur MINNAERT. Vous devriez faire preuve d'un minimum de maturité, vous êtes quand même un élu de la République. Je rappelle que vous êtes un enfant. Ça me fait beaucoup de peine pour vous, ça me fait beaucoup de peine pour la République, ça me fait beaucoup de peine pour la Ville de Saint-Chamond, Monsieur MINNAERT, d'avoir autant de bassesses.

Vous savez, si je veux, je peux mettre le Conseil municipal à huis clos et ça serait dommage pour tout le public. Je n'empêche pas les représentants du CIE (Collectif pour la sauvegarde de la Vocation Sociale de l'Ensemble du Centre Aéré de Bujarret) d'être présents aujourd'hui. D'ailleurs, je le dis clairement et je l'ai dit dans un courrier que je vous ai adressé. Je leur donnerai la parole avec grand plaisir au Conseil municipal du 30 septembre. C'est ce qu'on appelle la démocratie, on peut faire bien les choses, sauf quand on a des enfants en face de soi. Et Monsieur MINNAERT, vous faites partie des enfants.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire.

Je ne sais pas si on n'a pas un problème de son, donc je vais m'exprimer fort.

Je trouve fort dommageable que grand démocrate que vous êtes, vous ne puissiez pas gérer une situation qu'on appelle de crise. Or il a été déposé par notre groupe une question orale sur le sujet du SCABB Valley notamment de ce qui va potentiellement empiéter au Bujarret et de l'inquiétude des habitants concernant le centre aéré. Si j'avais été à votre place, et vous avez encore le temps de le faire, je placerais la question orale que nous avons déposée, le groupe Saint-Chamond d'abord, en premier parce que là, vous vivez une situation d'urgence avec des habitants qui ont besoin et envie de s'exprimer. Et dans ma question orale, je vous demande précisément, et vous l'avez reçue il y a quelques jours, c'est habile qu'au prochain Conseil municipal, il puisse y avoir un audit, un audit sur ce projet structurant au Bujarret.

Aujourd'hui, nous avons des gens qui s'expriment sans bousculer qui que ce soit et Dieu sait que nous n'avons pas les mêmes sensibilités politiques. Si vous aviez été malin, vous auriez repris la main après une durée de suspension de séance précise parce que c'est vous la police de l'assemblée, et vous expliqueriez qu'au prochain Conseil municipal, comme nous l'avons demandé, ils auraient la parole.

M. le Maire : Heureusement, Madame SURPLY, vous n'êtes pas à ma place et tant mieux pour Saint-Chamond.

Monsieur MINNAERT, rapidement.

M. MINNAERT : Je vais poursuivre ce qu'a dit ma collègue de gauche. Le courrier, suite à votre courrier, votre attitude traduit également un profond manque de respect envers les anciens et anciens salariés qui se sont organisés pour défendre la vocation sociale du centre aéré du Bujarret. Et on le voit dès ce soir le fait que vous leur interdisiez de porter simplement une pancarte par rapport à ce centre aéré.

Ceux-ci vous ont sollicité pour une rencontre en amont du Conseil municipal. Vous avez annoncé ne pouvoir les recevoir que le 17 juillet prochain en pleine période de vacances estivales comme si ces citoyens n'avaient pas eux aussi droit à cette période de repos. Laisser ces personnes sans réponse concrète pendant plusieurs mois, hormis les informations diffusées par voie de presse, est irrespectueux.

Dans votre courrier, vous invoquez un esprit de transparence, mais la transparence, c'est d'abord le respect des institutions existantes, ce n'est pas repousser à plusieurs mois l'information due aux élus, ni recevoir les représentants et représentantes des anciens comités d'entreprise à la mi-juillet. Nous avons pour notre part une toute autre idée de la transparence. Une autre idée de la

fonction de maire et une conception plus démocratique du dialogue avec les habitants/habitantes de Saint-Chamond.

Concernant le débat prévu en septembre, vous annoncez la présence d'un promoteur immobilier. Nous sommes en droit de nous interroger, depuis quand les promoteurs influencent-ils ainsi les décisions publiques concernant l'aménagement de notre Ville. Les anciens membres des comités d'entreprises liés au centre aéré du Bujarret n'ont aucune raison de débattre avec un promoteur. Leur contrat signé par un acte notarié les lie uniquement à la Ville. C'est avec elle et elle seule qu'ils doivent échanger.

Nous contestons fermement votre refus d'inscrire ce débat à l'ordre du jour de ce Conseil, mais cela n'est qu'un exemple parmi d'autres du mépris avec lequel la Ville de Saint-Chamond est dirigée.

L'étude horizon 2035 et 2050 à 80 000 € en est une illustration supplémentaire. Rendue publique, cette enquête n'a pourtant jamais été transmise aux élus de l'opposition à part ce soir, alors même qu'il nous a été demandé de nous exprimer à son sujet dans un format écrit avec un nombre de mots extrêmement restreint.

Nous nous retrouvons aujourd'hui juste après sa présentation à la population, une population absente lors des réunions comme lors du rendu public, sans qu'aucun débat ne soit prévu au sein de ce Conseil pour en présenter et discuter les résultats. Cela traduit une nouvelle fois le mépris constant de votre majorité envers le dialogue démocratique ainsi que son incompétence à respecter l'organisation structurelle et républicaine de la collectivité.

Nous vous demandons donc si les membres de ce collectif ici présents, et s'ils le souhaitent, qu'ils puissent s'exprimer dès maintenant.

M. le Maire : En effet, je vais réitérer ce que j'ai dit la dernière fois. Ils auront la parole au Conseil municipal du 30 septembre. Donc, ils pourront revenir, mais ils peuvent assister bien évidemment à l'entièreté du Conseil municipal. Ils n'auront pas la parole aujourd'hui.

Rappeler, Monsieur MINNAERT, et contester une contre-vérité parce que vous avez marqué que je n'ai pas voulu les recevoir avant la mi-juillet. Je rappelle qu'un rendez-vous a été donné le 16 juin avec Monsieur D du comité du CIE. Celui-ci et Patrice MONTES, le directeur général de services, lui avait donné l'information qu'il pouvait venir accompagner. Il a annulé le rendez-vous au dernier moment. Excusez-moi, mais à un moment donné quand on annule un rendez-vous avec le Maire au dernier moment comme ça, oui, la date, c'est un mois après parce que vous savez que tout au long de la journée il y a de nombreux rendez-vous, il y a de nombreuses personnes qu'on reçoit.

Je ne vous redonnerai pas la parole, Monsieur MINNAERT, ça ne sert à rien d'appuyer sur le micro.

À un moment donné, les choses sont claires. Je pense que le respect de la démocratie justement. Un promoteur qui vient de présenter le projet, je trouve que c'est bien. Aujourd'hui, il n'y a rien de fait, mais vous savez, restez tous jusqu'à la fin du Conseil municipal et je m'engage à répondre aux questions orales et aux vœux de Madame SURPLY et de Monsieur MINNAERT. Vous verrez, vous trouverez une place, vous serez bien assis dans le public. Il n'y a pas de souci là-dessus.

Je pense que le débat maintenant est clos. Vous voulez faire vos enfantillages, faites-les. Vous êtes un enfant, c'est dommage pour la démocratie. À un moment donné, faites preuve de maturité.

Intervention hors micro

M. le Maire : Très bien. Merci.

Je vous propose désormais que l'on passe à l'ordre du jour et au sujet numéro 1 qui est la dette communale et la parole est à Régis CADEGROS.

DL20250082. GESTION DE LA DETTE POUR L'EXERCICE 2024

M. CADEGROS : Voici donc la délibération annuelle sur la gestion de dette 2024.

Je rappelle que c'est une circulaire, celle du 25 juin 2010, qui préconise cette délibération. Alors, vous avez sous les yeux un document très complet établi par la direction des finances de la prospective et de la fiscalité de la Ville. Je remercie ce service des finances pour le travail effectué. Je vais en ressortir les grandes lignes. Je remercie la directrice, Madame Christelle ROND qui est ici dans la salle et tout le service des finances pour le travail accompli au quotidien.

Comme chaque année, nous aborderons tout d'abord l'état de la dette communale au 31 décembre 2024 avec ses différents ratios qui sont comparés à ceux des villes de notre strate, les villes entre 20 000 et 50 000 habitants et ce sont les données de 2023, je tiens à les souligner, de la DGFIP, Direction générale des finances publiques parce que bien évidemment nous n'avons pas encore les chiffres de 2024. Et ensuite, nous parlerons des perspectives de gestion de la dette pour 2025.

La dette communale au 31 décembre 2024 à travers ses différents ratios. Vous savez que depuis le transfert de la voirie en 2011, puis le passage en communauté urbaine en 2015 avec les remontées de compétences voirie et urbanisme, notamment les parkings aussi, la Métropole nous rembourse les emprunts afférents à ces compétences, mais ces emprunts, nous les avons gardés et ils apparaissent dans notre stock de dettes. Nous aborderons la dette en tenant compte de ces éléments. C'est pourquoi nous parlerons de la dette totale avec les emprunts que la Métropole nous rembourse et nous parlerons de la dette propre à la Ville, à savoir ce qui reste exactement à la charge de la Ville.

L'encours de la dette, vous le voyez, ce qui apparaît sur l'écran, l'encours de la dette par habitant, comment les Saint-Chamonais sont endettés, la dette est de 760,56 € pour la dette totale, de 727,28 € pour la dette propre. Et vous voyez que nous sommes inférieurs, les Saint-Chamonais sont inférieurs de 249 € par rapport à la moyenne de la strate qui est de 976 €. On voit bien sur ce diaporama que les Saint-Chamonais sont moins endettés que les habitants des autres villes de la strate, il y a un quart de dette en moins, donc 25 % de dette par rapport à la moyenne de la strate, ce qui est à souligner.

Quel est l'encours total de cette dette ? Au 31 décembre 2024, l'encours de notre dette totale était de 27 073 499 €, vous voyez, ça s'affiche, dont 25 888 858 € de dette propre. Je rappelle que nous avons emprunté en décembre 2024 1 million d'euros auprès de la Banque postale à un taux fixe de 3,14 % et remboursé en 2024, 1 912 511 €, un désendettement de pratiquement 1 million d'euros en 2024.

Un autre ratio qui est la capacité de désendettement. La capacité de désendettement, vous savez ce que c'est. Cela mesure le temps nécessaire à la Commune pour effacer cette dette si elle mobilisait pour cela l'intégralité de son épargne brute. Vous savez qu'il y a une loi de finances 2018 qui a instauré de nouveaux seuils. Vous voyez la ligne verte, c'est un seuil limite de 10 ans au lieu de 11 ans et des seuils critiques de 12 ans au lieu de 15 ans, autrement la Ville serait mise sous tutelle. La capacité de désendettement est de 5,37 ans pour notre dette totale. Elle est de 5,13 ans pour notre dette propre, un peu au-dessus de la moyenne de la strate qui est de 4,65 ans, mais ce sont les chiffres de 2023 et vous voyez que nous sommes bien en dessous des seuils limites et critiques.

Je voudrais quand même faire une remarque à ce niveau. On vient de voir que la Commune s'était désendettée en 2024 et paradoxalement, notre ratio de désendettement a progressé parce qu'il est passé de 4,94 à 5,13 en 2024. La raison est notre épargne brute qui avait progressé en 2023 sous l'effet de recettes exceptionnelles, je l'avais déjà dit lorsqu'on avait présenté le compte administratif en 2023, avec des recettes exceptionnelles. On avait touché en 2023 le filet de sécurité de l'État et la taxe sur la consommation finale d'électricité. Donc, la raison pour laquelle nous avons une légère progression de notre capacité de désendettement.

Un autre ratio qui est l'annuité de la dette. Combien nous coûte la dette par an par habitant ? Vous savez que nous remboursons en capital, cela intervient au niveau de la section d'investissement et en intérêt au niveau de la section de fonctionnement. En 2024, notre annuité de dette par habitant est de 68,37 € pour la dette totale et de 55,63 € pour la dette propre, contre 126 € pour les villes de la strate. Vous voyez quand vous faites le calcul, notre dette nous coûte deux fois moins cher par rapport aux autres villes de la strate, ce qui est à souligner, une dette qui coûte au Saint-Chamonaïs deux fois moins par rapport aux villes de la strate.

Un autre ratio qui est l'encours de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement. Ce ratio, c'est l'équivalence du taux d'endettement pour une personne privée. Notre ratio pour la dette totale est de 53,04 % et de 50,72 pour la dette propre, bien inférieure là aussi à la moyenne de la strate qui est de 58,97 %.

Un autre ratio qui est le taux moyen de la dette. Le taux moyen de la dette en 2024 est de 1,91 %. Vous voyez, ça remonte un petit peu ces dernières années en raison de la remontée des taux, mais c'est presque deux fois moins par rapport à 2014 lorsque nous sommes arrivés, il y avait un taux de 3,15 %. Nous arrivons maintenant à un taux de 1,91 %.

Un autre ratio, c'est la structure de la dette. Comment se structure notre dette ? Elle est composée, notre dette, de 72 % à taux fixe, 26 % basés sur le Livret A et 2 % de taux variables. Je voudrais faire un focus là-dessus sur ces taux variables parce qu'ils continuent à prendre une part de moins en moins importante sur notre structure de dette. 2 % en 2024. En 2014, lorsque nous sommes arrivés, 49,3 %, presque la moitié de la dette était à taux variable. Vous voyez que notre dette est beaucoup plus sécurisée aujourd'hui. Ces taux variables qui ont été établis auparavant sont composés maintenant uniquement sur l'EURIBOR – 3 mois qui est le taux moyen interbancaire sur la zone Euro sur les trois mois. Et c'est un index qui était négatif jusqu'en juillet 2022 qui s'est largement positif en 2023 avant de redescendre progressivement 2024 et atteindre fin 2024 2,7 %. Aujourd'hui, c'est autour de 2 %.

Un autre ratio, c'est la répartition par prêteur. Vous voyez que 73,5 % de notre dette se fait avec la SFIL CAFFIL, ce sont les anciens contrats Dexia et la Banque postale aujourd'hui, et 26,5 % avec la Caisse d'épargne.

Et enfin la classification de la dette, c'est la cotation Gissler. La cotation Gissler de la dette globale est de 1A, c'est-à-dire la zone la moins risquée possible. C'est intéressant parce qu'avec une cotation de 1A, ça nous permet de mieux négocier avec les banques. Vous savez qu'il y a beaucoup de collectivités qui n'arrivent plus à trouver de financeurs. Par contre, nous avons la chance pour l'instant d'avoir toujours de bonnes relations avec les banques elles-mêmes. Elles nous sollicitent régulièrement, nous avons encore eu un rendez-vous la semaine passée avec des banques qui souhaitaient nous prêter. Elles sont au courant de notre situation financière et on n'a pas de problème pour se financer à l'heure actuelle.

Quelles sont les perspectives de gestion pour 2025 ? Tout d'abord l'emprunt, comme je vous l'avais dit, la Commune a emprunté 3 millions d'euros en avril auprès de la Caisse d'épargne, basé sur le Livret A, avec une marge de 0,65, ce qui fait un taux actuel de 3,05 sachant que le Livret devrait baisser au 1^{er} août. Pour l'instant, il y a 2,40, on parle autour de 2 %, peut-être en dessous de 2 %, mais pour l'instant un taux de 3,05, ce qui fait qu'en fin d'année, si on en restait là, notre capital restant dû serait de 28 187 364 €, avec un taux moyen d'emprunt à 1,93 %.

Pour la dette propre, le CRD serait à 27 millions d'euros.

Pour la trésorerie, un mot sur la ligne de trésorerie. Il y a eu des années où on utilisait une ligne de trésorerie pour pallier à certaines difficultés. Vous savez qu'on fait des avances parfois à des associations, à d'autres structures, mais suite à l'emprunt que l'on a contracté en avril, il nous reste pour l'instant de la trésorerie, ce qui fait que nous verrons en cours d'année, mais nous n'avons pas utilisé de ligne de trésorerie pour l'instant.

Voilà pour cet état de la dette. Vous voyez que malgré un contexte financier qui est quand même difficile avec l'inflation que nous avons connue, avec la baisse des dotations, je rappelle que nous avons perdu depuis 2014 en cumulé pas loin de 10 millions d'euros de dotation, ce qui n'est pas rien. Vous voyez que la situation financière de notre Ville demeure bonne, comme l'a d'ailleurs souligné le récent rapport de la Chambre régionale des comptes. En effet, nous sommes moins endettés que les autres villes de la strate, un quart de dette en moins comme on l'a vu. Et cette dette nous coûte deux fois moins cher par rapport à la strate.

Cependant, je garde toujours cet aspect, il faut être extrêmement vigilant parce que notre situation financière pourrait se dégrader même si elle est bonne aujourd'hui en raison des mesures qui pourraient être prises par l'État. Vous savez que l'État est fortement déficitaire, 3 345 milliards d'euros de dette, c'est 50 000 € par habitant en France, le coût de la dette nationale, ce qui est énorme. Et depuis 2017, la dette a explosé. Vous savez que le gouvernement cherche à faire des économies, mais risque aussi de ponctionner les collectivités locales, ce qui dégraderait notre épargne et de ce fait notre ratio de désendettement. Donc, il faut qu'on soit extrêmement prudent. Si ce soir, aujourd'hui notre situation financière est bonne, j'appelle toujours à la vigilance.

M. le Maire : Très bien. Merci, Régis CADEGROS, pour cette présentation transparente et intégrée.

Et la parole est à Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Monsieur le Maire, vous venez de faire la démonstration assez intéressante de comment vous conduisez le débat.

Intervention hors micro

Mme MARQUET-MASSARDIER : J'ai demandé la parole tout à l'heure, mon micro était ouvert, on ne me l'avait pas donnée.

M. le Maire : Je m'en excuse, je n'avais pas vu.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je suis désolée, mais je n'accepte pas cette excuse parce que je l'ai rallumé plusieurs fois et je me suis assuré qu'il était bien en vue.

M. le Maire : Je vous le dis les yeux dans les yeux que je n'ai pas vu votre micro allumé.

Mme MARQUET-MASSARDIER : En tout cas, vous venez de faire une démonstration assez intéressante si on ne sort pas d'une réserve et d'une manière de fonctionner que vous jugez souvent polie, machin, dans les clous, on n'est pas entendu. J'ai une culture, je suis un peu plus vieille, mais j'ai une culture qui s'ancre dans la non-violence et dans les luttes non violentes. Donc, je n'irai pas vous incendier, mais je trouve ça vraiment spectaculaire la manière dont vous avez conduit ce début de Conseil.

Je tiens quand même à vous rappeler qu'en préparation de Conseil où j'étais la seule élue d'opposition, je vous ai dit quand même que votre proposition et votre réponse à la lettre étaient complètement hors sujet par rapport à ce qu'on demandait, que ce n'était pas de ça dont il s'agissait, mais comme à votre habitude, vous prenez le pas sur ce que vous avez choisi et décidé de faire et tout ce que les autres peuvent penser à côté, ma foi, ça ne prend pas, ce n'est pas retenu. C'est un signe du débat politique aujourd'hui et je suis inquiète parce qu'on est de plus en plus là-dedans, mais les grands discours et les grandes démonstrations, comme la démonstration orale de votre bilan, arrêtez cinq minutes de faire de l'esbroufe et puis on regarde des dossiers, puis on regarde ce qui se passe ou pas.

M. le Maire : On va venir peut-être à la dette si on parle du fond.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Oui, on va venir à la dette, il n'y a pas de soucis, mais j'étais obligée d'insister un peu quand même parce que je l'aurais dit au bon endroit si vous m'aviez laissé la parole. Il n'y a pas de soucis.

M. le Maire : Et du coup sur la dette ?

C'est Monsieur PIPIER, d'accord.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais faire un rappel au règlement parce que quand un de vos collègues dit à un de mes collègues et Dieu sait que je ne suis pas forcément d'accord avec les idées politiques : « Tu nous saoules », j'aimerai bien que vous ne fassiez pas semblant de ne pas entendre parce que ce que n'entendent pas les courageux qui osent suivre ce début de semblant de débat démocratique est assez choquant.

Je dois dire que les propos hors micro, vous entendez vraiment ce que vous voulez. Je demande à Monsieur CHEVALIER et ses collègues de bien vouloir s'excuser parce que « tu nous saoules » n'est pas

Intervention hors micro

Mme SURPLY : Très bien. Donc, ils ne s'excuseront pas.

Monsieur le Maire, chers collègues, depuis 2020, vous prétendez tenir fermement le cap et vous affirmez avoir désendetté la Ville dans un article dernièrement, mais les chiffres sont sans appel, car aujourd'hui, vous faites partir à la dérive un exécutif qui, comme l'orchestre du Titanic, et je continuerai dans cette métaphore, continue de jouer alors que la coque du navire a un gros trou. La dette de la Ville est passée de 13,7 millions d'euros en 2020 à 27 millions d'euros en 2024 et pourrait atteindre 31,3 millions d'euros en 2025. La dette par habitant sur l'ensemble du mandat parce que c'est bien là la question qui nous occupe a presque triplé.

Non, Monsieur le Maire, vous n'avez pas allégé le navire, vous l'avez lesté au point de menacer son équilibre et vous nous faites prendre des vessies pour des lanternes.

Notre capacité de désendettement au début du mandat était de 2,4 ans en 2020 et elle sera probablement, puisque vous avez la folie des grandeurs, de 7,6 ans en 2025. C'est une dérive importante. Le seuil d'alerte est à 10 ans. Où le capitaine conduit-il ce navire ? Nous approchons chaque année à pleine voile de la limite critique et vous sabrez le champagne. C'est incroyable.

Les intérêts de la dette ont été multipliés par 2,4. De 276 000 € en 2020, ils grimpent à 521 000 € en 2024. C'est l'argent des Couramiauds qui s'envole et qui n'arrive pas du tout dans leur poche. Il n'y a vraiment pas de quoi vous remercier, Monsieur CADEGROS.

Pendant ce temps-là, je vous le redis indirectement, vous laissez augmenter les impôts locaux, la taxe foncière. Comme si ça ne suffisait pas, vous avez indirectement en 2023 augmenté la taxe foncière de 15 % puisque je n'ai pas voté Emmanuel MACRON en 2022, mais vous, oui visiblement. La taxe foncière augmente de 15 % sans que cela serve à désendetter la Ville pour autant ni à renforcer les services publics. Et cela, les gens le voient.

C'est donc vous, c'est de votre faute et c'est vous qui avez permis cette hausse d'impôts directe et folle. C'est vous qui avez refusé lorsque je vous l'ai demandé. Une baisse sensible ou symbolique, peu importe, de la taxe foncière au prétexte que c'était populiste et démagogique. Vos voisins vous remercieront. Résultat : les Couramiauds perçoivent moins et paient plus. C'est un choix injuste et inefficace, injuste, car il pénalise les classes moyennes et les retraités, propriétaires aussi, toujours les mêmes, inefficaces, car cette hausse n'a pas empêché la dette de doubler. Autrement dit, vous faites payer aux habitants les erreurs de pilotage de votre équipe et ce n'est pas vous qu'ils ont élu, mais bien Hervé REYNAUD, le grand silencieux de l'affaire des affaires.

Si j'avais été maire ou quand je serais maire, voici ce que j'aurais fait concrètement pour éviter cette dérive en six points. Le premier, j'aurais maintenu une épargne brute à un niveau solide. Alors, plutôt que de naviguer à vue avec une épargne au fil de l'eau, il aurait fallu fixer dès 2021 un objectif d'épargne brute à 10 % minimum des recettes de fonctionnement, soit 5 à 6 millions d'euros par an, en maîtrisant les dépenses et en identifiant les économies possibles. Cela aurait évité de devoir emprunter massivement à des périodes où les taux se sont envolés.

Deuxièmement, j'aurais encadré strictement les dépenses de fonctionnement et on en revient toujours à la même chose à votre train de vie. Face à une hausse de 13 % des charges de personnel que vous criez à chaque fois ne jamais être responsable, j'aurais gelé la création des postes non indispensables et je dis bien non indispensable. J'aurais lutté contre un turnover inutile et des doublons administratifs, vous le savez bien, en ce moment vous le savez que trop. J'aurais revu les services externalisés pour réduire les charges à caractère général qui aujourd'hui sont

en hausse de 15 %. Un objectif : stabiliser les charges de fonctionnement à +1,5 % par an maximum en deçà de l'inflation. Vous avez choisi de nous endetter.

Troisièmement, j'aurais fléché les investissements vers l'essentiel. J'aurais priorisé des investissements utiles et sobres. Et on va encore revenir, ne vous en déplaise, et souffrez qu'on vous le rappelle sur la folie des grandeurs de l'Hôtel-Dieu à 16 millions d'euros, projet qui en 10 minutes de discussion a pris 1 million d'euros. La réhabilitation thermique évidemment des bâtiments publics que vous avez commencée, mais j'aurais tout mis dedans. Entretien des écoles, voiries, équipements sportifs et nombreux sont les écoles qui attendent encore. Zéro projet de prestige ou de communication à la veille des élections. Un objectif, un programme d'investissement, limité à 8 à 10 millions d'euros par mandat, financé à 50 % au moins par autofinancement.

Quatrièmement, j'aurais refusé un recours systématique à l'emprunt. C'est trop facile de parler en n-1. En 2024, vous n'avez viré aucun euro à l'investissement depuis le fonctionnement, zéro. Résultat : l'emprunt devient effectivement le seul levier et ça a été votre excuse tout au long du mandat. J'aurais inscrit un plafond d'endettement à 20 millions d'euros d'encours, refusé tout nouvel emprunt tant que la capacité de désendettement restait au-dessus de cinq ans, nous frôlons les 10.

Cinquièmement, j'aurais mis en place un plan de désendettement progressif parce qu'il faut savoir raison garder et que gouverner, c'est prévoir. Chaque année, j'aurais fléché 2 millions d'euros d'excédent pour le remboursement anticipé de dettes, pas une fois de temps en temps afin de ramener la dette à 15 millions d'euros d'ici la fin du mandat. D'ici la fin du mandat, nous aurons doublé.

Et dernièrement, sixième et dernièrement, j'aurais été honnête avec les citoyens, mais contrairement à votre discours, j'aurais présenté chaque année un tableau de bord clair. J'en profite pour remercier les services qui vivent des moments pas très évidents et je remercie leur travail, mais ils obéissent à un exécutif, la trajectoire de la dette, les objectifs d'épargne et l'impact réel sur les finances de chaque projet voté.

Gouverner, ce n'est pas raconter des histoires à la presse la veille d'un Conseil municipal houleux où nous allons discuter de l'endettement de la Commune, c'est faire des choix. Des choix parfois impopulaires. Aujourd'hui, vous gouvernez à la boussole cassée puisque vous êtes un exécutif fragilisé, sans feuille de route en jurant que le rivage est proche alors que nous nous en éloignons. J'aurais tenu un cap clair, rigueur, priorité au service public, sobriété dans l'investissement, sobriété dans l'investissement, ça vaut aussi pour les dîners privés et transparence dans les comptes, ça vaut aussi lorsque l'opposition ou n'importe quel élu ou citoyen vous demande des comptes sur les dépenses publiques.

Il est encore temps de redresser la barre et de cesser d'être en campagne, mais si vous refusez de le faire, alors laissez ceux qui savent le faire, la méthode et la sincérité, à ceux qui n'ont aucun intérêt personnel à tirer de la science de la situation financière de la Commune tel que je le suis parce que contrairement à vous, je n'ai jamais menti sur ma situation personnelle et professionnelle aux citoyens. Et vous, on a l'impression qu'au bord du gouffre et de la faillite, vous diriez n'importe quoi. Je vous remercie.

M. le Maire : OK.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : L'évolution du taux moyen de la dette de 2014 à 2024 pour la Commune de Saint-Chamond montre de manière flagrante que vous n'aviez aucun véritable projet pour la Ville. Sans vision d'investissement, il était facile d'annoncer que les impôts n'augmenteraient pas à Saint-Chamond.

Après la baisse de la dette, nous constatons une remontée très significative à partir de 2023 qui se poursuit en 2024. Celle-ci s'explique bien entendu par les emprunts contractés par la réhabilitation de l'Hôtel-Dieu, un projet dont nous ne connaissons toujours pas clairement l'utilité. En réalité, après des années d'inaction, vous investissez aujourd'hui dans l'incertitude. Le seul projet structurant que vous portiez et que nous avions d'ailleurs contesté lors de sa présentation était le réaménagement du centre-ville de Saint-Chamond. Ce projet que vous avez mis en sommeil ou peut-être totalement abandonné impliquant un investissement conséquent. C'est également ce projet qui a causé votre rupture avec votre ancien adjoint à l'urbanisme, Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, comme cela a été révélé lors d'un précédent Conseil municipal.

Ce dernier n'a pas accepté que pour des raisons électoralistes, on mente au Saint-Chamonais. Il vous a reproché avec d'autres un manque de courage pour aller jusqu'au bout de vos convictions. Si ce projet était si important, rien ne justifiait son report. Aujourd'hui, on peut légitimement se demander si cette majorité municipale a encore une quelconque conviction, mis à part endetter la ville pour des réaménagements dont on ignore l'utilité future au moment d'entreprendre les travaux.

On constate en effet des investissements mal pensés, aucune vision d'ensemble sur la mobilité, des pistes cyclables isolées du reste du réseau, des parkings dans tous les quartiers alors que d'autres besoins culturels, environnementaux, économiques sont urgents si l'on veut une ville vivante et tournée vers l'avenir.

Concernant cette délibération, la baisse de la dette résulte principalement de la réduction des emprunts et de la limitation des investissements à de simples travaux de maintenance. L'absence d'augmentation des impôts motivée par des considérations purement démagogiques a réduit notre capacité d'investissement. Ainsi, si une autre majorité était amenée à prendre la responsabilité et envisager des projets nouveaux, hors ceux initiés par votre majorité, se poserait la question de notre capacité d'emprunt sans surendetter la Commune.

Finalement, vous maintenez Saint-Chamond dans la stagnation. Le seul avantage que l'on puisse y voir, c'est que vous évitez ainsi un endettement inutile puisque vos projets ne correspondent pas aux enjeux. Cela permettra, je l'espère, à une future majorité issue des prochaines élections municipales de porter un véritable projet social, environnemental et économique et d'agir plus rapidement que n'a pu le faire l'équipe de gauche conduite par Philippe KIZIRIAN, entravé à l'époque par les dettes laissées par vos amis de droite, dont certains ici sont encore présents. Mais sous couvert de ne pas endetter la Commune, vous hypothéquez l'avenir de Saint-Chamond et les Saint-Chamonais. Vous continuez entre autres à envoyer des enfants dans des écoles qui ne sont pas adaptées à supporter la canicule de 40°. À ce rythme, la dette écologique va encore exploser.

Vous avez encore augmenté des dépenses de la Ville au détriment de la capacité d'investissement. Un exemple en est l'étude que vous avez commandée pour un coût de 80 000 €, dont personne ne doute le caractère électoraliste. Étude d'ailleurs où nous n'avons pas eu un droit d'expression. 80 000 € pour interroger moins de 150 personnes, dont des élus de la majorité comptabilisés parmi les participants. C'était une farce. Nous attendons avec impatience la restitution de cette enquête auprès du Conseil municipal afin qu'un véritable débat puisse avoir

lieu et non une mise en scène orchestrée avec un maire jouant son numéro sur scène, il n'avait pas sa tétine ce jour-là, comme un bébé, accompagné d'un intervenant responsable de la procédure d'enquête qui s'est présenté avec des diplômes qu'ils ne possèdent pas.

Cet intervenant a affirmé être sociologue afin de justifier ses compétences à analyser les données recueillies auprès du très petit échantillon sondé alors qu'il est en réalité commercial. Il a étudié en école de commerce et de gestion, mais il ne détient aucune thèse en sociologie ni en sciences sociales. Il n'a pas suivi le parcours académique requis pour une telle analyse, il a donc menti. En bon commercial, il vous a tout simplement vendu du vent.

En revanche, en ce qui concerne le cabinet d'architecte Enia, les choses sont différentes. Ce cabinet est reconnu et a l'habitude de travailler avec les collectivités territoriales, ce qui explique certains points simplement repris aux écologistes et à la gauche sans avoir besoin d'un tel cabinet.

Il est donc important que la population sache comment certaines dépenses sont décidées par cette municipalité. Nous aimerions aussi savoir ce qui a justifié que la police financière perquisitionne par deux fois les locaux de la Mairie.

Pour cette délibération, nous nous abstiendrons, bien évidemment.

M. le Maire : Très bien. Et je vous demanderais d'être un peu moins méprisant, Monsieur MINNAERT, et d'arrêter de faire l'enfant.

Monsieur PIPIER.

M. PIPIER : Merci.

Vous venez de nous présenter le rapport de la gestion de la dette pour l'année 2024, il est important d'abord de rappeler lors d'un débat public comme celui de ce soir pour les habitants présents ou ceux qui nous regardent sur les réseaux sociaux que l'endettement d'une collectivité locale n'est pas en soi un mal. L'emprunt est un outil qui doit être utilisé avec discernement au service de la collectivité et surtout des habitants. La dette n'est pas le reflet d'une mauvaise gestion dès lors qu'elle permet de construire des projets d'avenir et structurants pour la commune. Elle est tout à fait légitime lorsqu'elle sert à financer des projets structurants. L'endettement est au contraire un levier de développement.

Pour revenir un peu sur les chiffres présentés, tout à fait objectivement, il n'y a pas de changement significatif entre le rapport sur la dette de 2023 et celui de 2024 concernant la capacité de désendettement de la Ville qui reste légèrement au-dessus de la moyenne de la strate, mais bien en dessous des seuils critiques, de même pour les encours et l'annuité de la dette.

Nous sommes donc d'accord pour dire que l'état de la dette de Saint-Chamond est tout à fait correct. Seulement, là où nous en sommes en désaccord, c'est sur l'utilisation qu'il en est fait, mais nous commençons à en avoir l'habitude. Ce n'est pas à la fin de votre mandat que je vais vous faire changer d'avis. Il est important quand même de rappeler notre positionnement.

Même si la préservation du patrimoine est importante pour notre Ville, nous nous interrogeons toujours sur la nécessité d'investir plus de 15 millions d'euros sur cinq ans pour la réhabilitation de l'Hôtel-Dieu qui n'aura aucun impact sur le quotidien des Couramiauds. Nous considérons qu'il aurait été plus judicieux d'impliquer de l'argent public avec des actions visant à améliorer la vie des habitants, favoriser le vivre ensemble, la solidarité et la préservation du vivant.

J'ai été assez bref. On a déjà échangé assez de fois sur l'utilisation de l'argent public qui résulte de choix politiques comme on le dit souvent et on sait que là-dessus, on a une vision tout à fait différente de l'utilisation de cet argent public.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur PIPIER.

Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Monsieur CADEGROS, Monsieur le Maire, je crois qu'il ne faudrait pas bercer d'illusions les Saint-Chamonais. Ce que je retiens de votre présentation, c'est que tout va bien, Madame la Marquise, mais j'ai bien peur que cette présentation manque un peu de subjectivité.

La situation n'est pas aussi florissante que vous voulez l'affirmer. Il y a même des vrais sujets d'inquiétude, mais je crois qu'il faut aborder les chiffres de manière factuelle pour essayer de les comprendre et surtout pour dégager des tendances. Vous valorisez le fait que la Ville s'est désendettée de 900 000 € en 2024. En réalité, ce n'est pas que vous avez désendetté la Ville, c'est que vous avez fait moins de travaux que vous avez prévu en 2024. Moins de travaux, ça veut dire moins de factures, donc ça veut dire moins d'emprunts. La réalité, c'est qu'aujourd'hui les travaux qui étaient prévus en 2024, ils sont en cours en 2025.

Et d'ailleurs au premier trimestre de 2025, vous n'y avez pas échappé. Pour les financer, vous avez dû lever un emprunt de 3 millions d'euros. Ce qui était une réalité à l'instant t au 31 décembre 2024, aujourd'hui six mois plus tard au 1^{er} juillet 2025, je peux vous affirmer que la Commune de Saint-Chamond est plus endettée que l'année dernière.

Et dans cette délibération, vous vous concentrez beaucoup sur l'emprunt et vous avez évoqué très rapidement la trésorerie. Je vois que c'est important de parler de la trésorerie, de ce fonds de roulement, ce qu'on pourrait appeler finalement le compte courant dans une famille. Pour financer l'exercice 2024, vous avez puisé 1,3 million d'euros, Monsieur CADEGROS dans la trésorerie. Entre les 900 000 € que vous avez remboursé, mais les 1,3 million de trésoreries que vous avez pris, on peut dire très facilement que la situation financière de la Ville de Saint-Chamond s'est dégradée de 400 000 € sur l'exercice 2024. Et ça, ce ne sont pas des chiffres que j'invente, ce sont les chiffres que vous nous avez fournis et que je me fais simplement de mettre en évidence et en exergue devant vous ce soir.

C'est pour l'exercice 2024-2025, mais il faut évaluer la tendance de l'endettement. Je suis reparti de 2018, j'étais là en 2018 dans l'exécutif, l'endettement était de 9 millions d'euros. Aujourd'hui en 2024, la dette est de 26 millions d'euros. Effectivement, la dette de la Ville de Saint-Chamond a été triplée sur cette période et la situation ne va pas s'inverser en 2025. D'ailleurs, le ratio de désendettement a été précisé. En 2018, il nous fallait deux ans pour rembourser la dette, aujourd'hui, il nous en faut presque six, et sur l'exercice 2025, il nous faudra sept ans. Et effectivement, on se rapproche de la barre des 10 ans.

Alors, pourquoi notre endettement progresse ? Nous l'avons dit lors du vote du budget et lors du dernier Conseil municipal avec le compte financier unique, ce qui pose problème aujourd'hui, l'aspect sur lequel il faut travailler, c'est sur l'épargne. Notre épargne est en baisse. Pourquoi ? Parce que nos dépenses augmentent plus vite que nos recettes. Finalement, pour financer nos investissements, nous avons besoin d'avoir recours à l'emprunt. Mais cette situation n'est pas nouvelle en fait. Cette situation, on la connaît tous collectivement parce qu'en 2022, j'étais dans

la majorité municipale et je me rappelle du séminaire en 2022. Et les services nous avaient alertés. Ils nous avaient dit : « Si on continue comme ça, on va avoir effectivement une baisse de l'épargne et une explosion de l'endettement. » Dès 2022, nous avons été alertés. Il faut prendre des décisions politiques importantes nous alertaient les services au séminaire des élus de 2022.

Force est de constater, aujourd'hui, à l'aune de nos chiffres, de vos chiffres, que ces décisions politiques n'ont pas été prises, elles sont repoussées. Je ne vous dis pas que c'est facile, que j'ai la solution, mais en tout cas aujourd'hui, les chiffres sont ce qu'ils sont. Vous savez, lorsque j'alerte depuis plusieurs conseils municipaux sur les dépenses de fonctionnement, les charges de personnel, et là tout à coup on commence à parler des heures supplémentaires, tout cela commence à faire un petit peu résonance. Et ces décisions politiques que l'on connaît finalement parce que finalement le rapport de la Chambre régionale des comptes a été publié en 2022, ces décisions politiques, on a le sentiment aujourd'hui qu'elles sont en attente.

Alors, oui, la situation à l'instant t, 31 décembre 2024, elle reste encore acceptable, mais vous êtes dans la situation de cet homme qui tombe du 10^{ème} étage qui passe au 5^{ème} étage et qui dit : « Jusqu'ici, tout va bien. » La réalité, c'est que la trajectoire n'est pas bonne. Cela nous questionne pour les prochaines années, il va falloir enrayer cette tendance, il va falloir agir sur le fonctionnement, il va falloir nous interroger sur la pertinence de nos investissements et je suis très heureux ce soir que l'ensemble de l'opposition constate que le projet de l'Hôtel-Dieu questionne. Non pas parce que le projet n'est pas de qualité, ça on l'a dit et redit, mais est-ce que c'est une priorité alors que nos capacités d'investir sont de plus en plus impactées par des problèmes d'endettement. Ce qui est important, c'est d'investir sur des équipements, un, qui améliorent la vie quotidienne des Saint-Chamonais, et puis deux qui renforcent l'attractivité de notre Commune. C'est là-dessus qu'il va falloir agir dans les prochaines années.

M. le Maire : Très bien.

Régis CADEGROS va vous répondre.

M. CADEGROS : Oui, plusieurs réponses.

Madame SURPLY, je suis désolé de vous le dire, mais c'est un tissu de mensonges tout ce que vous avez dit, Madame SURPLY parce que, qu'est-ce que vous me dites, qu'on a augmenté la taxe foncière ? C'est faux. Nous n'avons pas augmenté les taux de taxe foncière depuis 2014 et nous en sommes extrêmement satisfaits.

Vous me dites que les charges à caractère général augmentent. Le CFU 2024 (compte financier unique), des charges à caractère général ont diminué par rapport à 2023. On n'est pas sur une tendance inflationniste malgré l'inflation globale. Qu'est-ce que vous me dites que l'investissement diminue ? Je l'ai entendu aussi de la part de Monsieur DEGRAIX. Au budget 2024, vous l'aviez voté le budget 2024, il y avait en investissements de prévus 11 millions d'euros. Nous avons réalisé 9,1 millions d'euros, 82 % de taux de réalisation. Je me félicite. Si tout le monde, toutes les communes ou la Métropole pouvaient avoir un taux de réalisation aussi important, c'est quand même quelque chose d'extrêmement important.

Intervention hors micro

M. CADEGROS : Je vous le dis. Vous me dites que l'investissement a diminué. Non, l'investissement n'a pas diminué.

Qu'est-ce que vous me dites ? Le total des emprunts. Effectivement, je le reconnaiss, le total des emprunts a augmenté sur cette mandature. On a augmenté l'endettement depuis 2020 d'à peu près de 15 millions d'euros. Effectivement, je le reconnaiss. Il faut savoir que depuis 2013 la dette totale était à 17,9 millions. On a augmenté l'endettement depuis 2013 depuis un peu plus de 10 ans de 10 millions d'euros simplement.

Tout ça, je ne le regrette pas. Tous ces investissements qu'on a faits. On a en moyenne depuis 2020, depuis le début de mandat, 65 millions d'euros de dépenses d'équipement. On a emprunté comme on l'a dit 26 millions. Ça a fait un peu plus d'un tiers, ce qui est logique, un tiers d'emprunt. Le reste, c'est de l'épargne brute, le reste, c'est des subventions tout à fait logiques, pour toutes les collectivités locales. Je ne regrette pas toutes ces dépenses que l'on a faites sur ce bilan sur cette mandature, quand je vois la transformation de l'ancien cinéma en une salle Roger Planchon, le réaménagement de la médiathèque, vous me dites qu'il n'y a pas de problème structurant, les travaux de la tour nord de l'église Notre-Dame au début de 2020 avec maintenant la réouverture de l'espace Notre-Dame, la création de l'esplanade de l'Hôtel-Dieu avec des travaux de réaménagement de l'Hôtel-Dieu qui commencent.

Vous me parlez de l'Hôtel-Dieu, mais effectivement il y a trois phases. Et ça, je vous l'ai dit. La phase 1 qui est en train de se terminer, les marchés ont été conclus. La phase 1 autour de 6 millions d'euros. Il y aura deux autres phases. Je ne vous ai pas dit qu'on les ferait tout de suite ces autres phases, on a le temps. Il y a des projets d'envergure qui ont été faits sur deux, trois mandatures. On verra au fur et à mesure, mais je vous l'ai déjà dit lors du dernier Conseil municipal.

Je ne regrette pas non plus l'extension de l'école maternelle Lamartine, un travail qui a été énorme, la rénovation de l'école du Chatelard. Monsieur MINNAERT, vous me dites qu'il n'y a pas de projet, il n'y a pas eu de projets structurants, la création d'un stade au Creux.

Intervention hors micro

M. CADEGROS : L'école du Chatelard, vous dites que c'est de l'entretien, je crois que vous n'avez rien compris aux travaux. Je crois que vous n'avez pas compris ce que c'est que des travaux, des rénovations d'école, rénovations énergétiques. C'était une passoire cette école du Chatelard et maintenant, ça ne l'est plus.

La création, la construction de trois Padels, le mur d'escalade Claude Lebois, l'isolation, l'étanchéité au centre nautique Roger Couderc, la rénovation du complexe Vincendon, tout ça, c'est énorme. La rénovation de la maison de quartier Saint-Julien, la rénovation de la salle Roger Baudy, la maison médicale à Fonsala, le nouveau centre social d'Izieux qui va être inauguré bientôt, vous me dites qu'il n'y a pas de projets structurants, que l'on fait simplement de la stagnation, qu'il n'y a pas d'investissement. La rénovation de la place Louis Comte, la rénovation de la place Neyrand, la rénovation de la place Île-de-France, la rénovation du secteur de Lavieu qui va commencer, de même que l'hypercentre, qu'on est en train d'étudier aussi, les abandons de Novaciéries et le centre-ville aussi. Tout ça, c'est des travaux qui sont gigantesques. J'en suis extrêmement fier de tout ça. Et avec tout ça, on arrive à un ratio, ratio de désendettement parce que vous m'avez parlé, de 5,13 ans. Je trouve que c'est remarquable, moitié moins que le seuil limite de 10 ans et bien plus que le seuil critique de 12 ans. Et tout ceci sans augmenter les taux d'imposition avec des dotations qui ont baissé et avec une moyenne d'investissement annuelle de plus de 11 millions d'euros. Je vous le dis, c'est tout simplement remarquable et j'en suis extrêmement fière de ce travail de cette équipe, avec en plus une dette qui nous coûte deux

fois moins cher et un niveau de dette par habitant 25 % inférieur à la moyenne de la strate. J'en suis fier de ce résultat.

Vous me dites : « vous extrapolez en 2025 », on verra en 2025. Pour l'instant, on a emprunté 3 millions d'euros, on verra au fur et à mesure là où on en arrive.

Je voudrais quand même comparer certaines choses parce que j'entends des choses, le ratio de désendettement, vous trouvez qu'il est un peu trop élevé. Le ratio de désendettement de Saint-Étienne Métropole, il y en a qui sont à Saint-Étienne Métropole, est à 5,6 ans. Il y en a qui votent le budget à Métropole et qui ne vont pas voter ici, le ratio de la dette qui est inférieur. La dette par habitant au niveau de la Métropole, c'est pratiquement 1 000 € par habitant. Nous en sommes à 727 €, 25 % de moins.

Ce qui m'étonne, c'est l'attitude de certains. Monsieur DEGRAIX, je suis désolé, mais je trouve que vous n'êtes pas crédible. Je vous l'ai déjà dit. Je m'étonne de voir que les emprunts qui ont été réalisés depuis 2014, vous les aviez approuvés et que le seul emprunt de 2024 qui est de 1 million d'euros, vous ne l'aprouvez pas avec en plus un désendettement de la Ville. Vous aviez voté tous les rapports de la présentation de la dette depuis 11 ans et vous n'allez pas voter le rapport de 2024 qui est pourtant meilleur parce que la Ville s'est désendettée. Je ne comprends pas. Vous prenez le prétexte, je ne sais pas quel prétexte depuis 11 ans. Je me demande pourquoi vous vous êtes représenté en 2020 avec Hervé REYNAUD quand vous voyez que depuis 11 ans, je me pose la question, en 2020, pourquoi vous vous êtes représentés avec Hervé REYNAUD si c'était pour critiquer tout ce qui s'est passé depuis 2014-2018 comme vous dites. Vous avez toujours voté avec nous, même le budget 2024. Le budget 2024, je vous rappelle, il y avait un emprunt d'équilibre de 5 millions d'euros, 1 million d'euros de réaliser simplement et vous n'avez pas approuvé le compte financier unique 2024 qui qui était pourtant bien meilleur que le budget. Je trouve que vous êtes dans une posture politique que n'approuvent pas vraiment les Saint-Chamonais parce que sous prétexte que vous êtes dans l'opposition maintenant que vous vous présentez comme donneur de leçons, vous n'aprouvez plus ce que vous approuviez la veille auparavant. C'est vraiment dommage.

J'aimerais que vous vous regardiez, Monsieur DEGRAIX. Prenez un peu de hauteur, je vous le dis, les yeux dans les yeux. Vous ne trouvez pas que c'est ridicule. Que doivent penser ceux qui nous regardent ? Sous prétexte de justifier une candidature, vous êtes prêt à tout, quitte à reproduire le scénario de 2008. Par votre démarche, vous inquiétez de nombreux Saint-Chamonais. Il y en a beaucoup qui nous en parlent. De nombreux Saint-Chamonais nous interrogent. Je trouve que c'est triste d'en arriver là, bien triste pour les Saint-Chamonais qui nous ont fait confiance en 2020. Il y en a beaucoup qui nous regardent et qui nous interrogent et qui vous interrogent aussi. Ils me l'ont dit. Donc, j'aimerais que vous vous repreniez, Monsieur DEGRAIX. Vous n'allez pas nous donner de leçon, ça fait onze ans que vous étiez avec nous, que vous avez toujours tout voté et maintenant vous vous imaginez le grand professeur de finances. Malheureusement, ce n'est pas toujours judicieux ce que vous dites.

M. le Maire : Merci, Régis CADEGROS.

Je vais redonner la parole à tout le monde. Avant, j'aurais juste une question pour Monsieur le conseiller municipal d'opposition Jean-Luc DEGRAIX, si vous aviez été élu maire au mois d'octobre 2023, auriez-vous fait la première tranche des travaux de l'Hôtel-Dieu ? Et je vous laisserai répondre quand vous aurez le micro, bien évidemment.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire.

C'est un débat, alors on va répondre à Monsieur CADEGROS. Vous avez une façon de répondre qui est toujours curieuse, c'est-à-dire que vous dites que j'ai prononcé un tissu de mensonges et puis vous m'accordez quand même le fait que vous avez doublé l'endettement, qu'on est passé de 15 millions à 30 millions d'euros. Effectivement, gouverner, c'est prévoir, on va atteindre plus.

J'aimerais prendre un exemple de dépense qui a été réalisée qui correspond à peu près la moitié des intérêts d'emprunt. Vous avez dépensé 102 000 € pour le mobilier design et urbain rue de la République – oui, souffrez quand on vous rappelle à vos dépenses que vous avez engagées – qui aujourd'hui fond au soleil et Dieu sait que je vous vois agiter vos éventails, il fait chaud aujourd'hui, qui fond au soleil et qui sont détériorés et que vous avez dû pour certains remplacer. Je vous pose la question : pourquoi ne pas avoir investi ces 102 000 €, ce qui n'est quand même pas une paille, dans un plafond de fraîcheur rue de la République, comme autrefois quand on mettait des parapluies ou l'hiver quand il fera froid des animations avec un brasero ? Pourquoi avez-vous dépensé 102 000 € dans un mobilier design pour lequel vous nous avez vendu droit dans les yeux, Monsieur CADEGROS, puisque ce soir, c'est sensation les yeux dans les yeux, je crois ? Vous nous avez vendu un mobilier qui résistait à des températures à 250°C, que ça ne casserait pas, il n'a pas tenu un an ce mobilier, 102 000 €. Qu'est-ce que ça a apporté à l'attractivité de la rue la République ? Quelle attractivité ? Est-ce que vous avez un retour sur investissement ? Souffrez que l'on puisse discuter ensemble, débattre ensemble, proposer ensemble et contester les décisions que vous avez prises et la gabegie que vous avez faite notamment dans l'Hôtel-Dieu qui, je vous le rappelle, en cinq minutes de discussion a pris 1 million d'euros. C'est fou parce que vous voyez, vous êtes un peu comme les socialistes, avec l'argent des autres, c'est toujours plus facile de dépenser.

Maintenant, vous allez nous expliquer peut-être ligne par ligne à moins que vous souffliez encore parce qu'on vous saoule pourquoi vous avez fait ces choix-là et ce que ça a apporté à la Ville. Je vous remercie.

M. le Maire : C'est un peu notre argent aussi. On paie des taxes foncières à Saint-Chamond. C'est la différence entre vous et nous, Madame SURPLY.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je n'entrerai pas dans les débats entre Monsieur DEGRAIX et vous-même. J'ai les mêmes critiques à l'un comme pour l'autre. Par contre, ce que j'entends effectivement, par les Saint-Chamonais, c'est qu'ils ont plutôt peur de votre façon, vous, de gérer la Ville. Ils trouvent que vous n'en avez pas la hauteur, mais ce n'est pas notre problème à nous. Ils considèrent que vous n'en avez pas la hauteur et je l'entends par des gens de droite. Nous avions à peu près fait ce même constat.

Sur des questions, il y a deux questions que je vous ai posées que vous n'avez pas répondues, c'est : comment ça se fait que vous ayez confié une enquête à une personne qui a menti sur son diplôme ? C'est très grave parce que cette enquête-là n'est pas faite par un sociologue, elle n'a aucune valeur.

Deuxième chose, pourquoi la police financière s'est déplacée par deux fois dans les locaux ? Et je ne vais pas répondre parce que vous reprenez sur la question de la dette, vous reprenez mon analyse. Tout ce que vous avez déclaré, je vous dis, vous n'avez fait que de l'entretien, vous n'avez pas eu de projet à Saint-Chamond. Ce que vous avez mis en avant, par exemple, vous

avez mis la place Louis Comte, c'est l'exemple même au moment de la canicule. Vous avez fait une annonce en disant aux Saint-Chamonais : « Si vous avez besoin de fraîcheur, il y a deux endroits qu'il faut aller, il faut aller au parc Nelson Mandela ou le parc Labesse. » Mais étonnamment, vous n'avez pas du tout proposé la place Louis Comte, tout simplement parce que cette place, on ne peut pas y rester. Il y a même une personne qui une fois s'est évanouie. Avoir investi sur une place une telle somme pour ne pas répondre aux enjeux écologiques, c'est une catastrophe. Les investissements que vous avez faits sont en plus mauvais. Vous n'avez fait que de l'entretien, vous n'avez pas du tout prévu Saint-Chamond à l'avenir, mais vous avez fait surtout que dans l'entretien que tout le monde ferait et c'est normal. On peut être que d'accord sur les investissements faits auprès des écoles et si nous étions élus, nous le ferions aussi, c'est évident, mais par contre, vous n'avez prévu aucun investissement pour prévoir une ville qui réponde aux enjeux climatiques dans les années à venir.

M. le Maire : Très bien.

Monsieur DEGRAIX, n'oubliez pas de répondre à ma question.

M. DEGRAIX : On va se promettre quelque chose, Monsieur le Maire, sur ce Conseil municipal. Si je réponds à votre question, vous répondez aux miennes alors.

M. le Maire : Sans souci.

M. DEGRAIX : D'accord. Merci.

Sur le projet de l'Hôtel-Dieu, je vous réponds tout de suite. Mon intention n'aurait pas été de faire l'Hôtel-Dieu. Après, je pense qu'effectivement, dans une majorité telle qu'elle fonctionnait à l'époque, il aura fallu se questionner. Je pense que le projet de l'Hôtel-Dieu aujourd'hui, c'est un vrai souci en termes de financement.

Monsieur CADEGROS, vous avez tellement un discours formaté qu'à un moment, vous n'écoutez plus. Et ça, c'est dommage parce que, mais absolument pas, je remets en cause ce que j'ai pu faire dans l'équipe municipale depuis 2014 et ce que j'ai pu faire aux côtés d'Hervé REYNAUD, mais absolument pas. Je vous pose simplement ce soir une problématique. Nous savions, vous comme moi en 2022 que la trajectoire budgétaire allait être compliquée. Ça se vérifie ce soir. Nous savions en 2022 qu'il était nécessaire de prendre des mesures. Nous sommes en 2025 et on s'aperçoit que la dette progresse et que l'on ne voit pas d'amélioration dans les prochaines années parce que les décisions politiques que nous avons à prendre, elles n'ont pas été prises. Alors peut-être pour plein de raisons. Je n'irai même pas sur le terrain électoral.

C'est ça en fait ce que je questionne ce soir. Plutôt que d'avoir un débat pour savoir de vous, de moi, les Saint-Chamonais finalement qui a raison. D'ailleurs, je ne parle pas au nom des Saint-Chamonais ce soir. Les Saint-Chamonais, vous savez à un moment, ils auront à s'exprimer, ils le feront et on devra tous se confronter à cette décision et laissons-les tranquilles pour l'instant.

Ce que je veux savoir et ce que je trouverai intéressant pour alimenter ce débat, c'est, face à la situation financière que nous connaissons, un endettement qui augmente, qu'est-ce que vous envisagez de faire sur 2025 et peut-être même déjà sur l'avenir parce qu'il peut y avoir des mesures à court terme et à moyen terme ? C'est ça qui m'intéresse de savoir et c'est là-dessus qu'on pourrait échanger.

M. le Maire : Monsieur CADEGROS et puis après, je conclurai ce débat.

M. CADEGROS : Pour l'Hôtel-Dieu, je suis quand même un petit peu étonné par ce que vous dites que vous étiez contre ce projet et puis maintenant, budget 2024, tous les PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), vous les avez votés. À la Métropole, vous avez voté le plan de relance. Vous saviez à quoi il était destiné le plan de relance. Il était pour l'Hôtel-Dieu. Donc, c'est étonnant qu'il y ait un discours à la Métropole puis il y a un discours différent au niveau de la Ville.

D'autre part, je vous ai présenté le CFU 2024 (Compte Financier Unique). Il était excellent ce CFU 2024, 5 millions d'euros d'épargne brute. Il était excellent. L'épargne brute était légèrement inférieure à 2023 parce que nous avions bénéficié de recettes exceptionnelles en 2023, je les ai rappelées tout à l'heure. On avait touché une aide de l'État et puis la consommation finale sur l'électricité où nous avions obtenu un rattrapage, mais hormis ces deux éléments, notre épargne avait progressé et on arrivait à plus de 5 millions d'euros. J'en étais satisfait de 5 millions d'euros d'épargne, c'était l'objectif que je m'étais fixé.

Et puis la dette a baissé en 2024 encore une fois.

Intervention hors micro

M. le Maire : Monsieur DEGRAIX, un peu de calme, s'il vous plaît, laissez répondre Régis CADEGROS. Ne vous énervez pas.

M. CADEGROS : Essayez de ne pas vous énerver. Essayez de rester calme parce que si vous êtes appelé à avoir de hautes fonctions et si vous vous énervez comme ça dès qu'on vous dit quelque chose, je vous plains quand même.

Intervention hors micro

M. CADEGROS : Je vous trouve un petit peu excité. Je pense que les élections approchent.

Intervention hors micro

M. CADEGROS : Monsieur MINNAERT, je trouve que vous êtes de plus en plus virulent, de plus en plus caustique. C'est presque le concours Lépine de celui qui sera le plus virulent, mais où on en arrive. Essayez de reprendre un petit peu de hauteur. Ce n'est pas une cour de récréation ici. On est là pour discuter de projet contre projet, d'évaluation de la dette et vous ne parlez pas de dette. Vous parlez d'élucubration.

M. le Maire : Très bien.

Je vais répondre, Monsieur MINNAERT. Patientez, ça va arriver.

Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : C'est à nouveau moi.

Je repose ma question parce que Monsieur CADEGROS finalement noie un petit peu le poisson en dérivant. Je vous repose la question très concrètement, l'endettement aujourd'hui progresse, l'épargne est en baisse, quelles sont vos solutions ? Merci.

M. le Maire : Madame MASSARDIER, je vous ai vu.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je suis vraiment désolé, je reprends, mais vous savez, la manière de répondre au mépris, il y a deux solutions, soit on travaille et on a travaillé, on a l'occasion de pouvoir se ressourcer et on calme le jeu, soit on provoque des choses violentes et c'est comme ça que la société fonctionne. Donc, à force de mépriser les gens, ne vous étonnez pas que vous suscitez des réactions qui sont violentes effectivement parce qu'il n'y a plus que ça.

M. le Maire : S'il n'y a que de la violence, c'est la fin de la démocratie, Madame MASSARDIER. Que vous pensiez ça, ça me déçoit.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je suis bien d'accord. S'il y a de la violence, il n'y a plus de démocratie. C'est bien pour ça qu'il faut qu'on se repose maintenant et qu'on regarde d'où vient cette violence.

M. le Maire : Vous prêchez à un converti, je suis bien d'accord avec vous.

Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Je repose ma question parce que je ne sais pas si je vais avoir des réponses donc je repose ma question à nouveau parce que ce que je voudrais, c'est avoir un vrai débat autour de cette assemblée. Là, on aborde des problèmes financiers, des questions financières. Ce n'est pas forcément des problèmes, des questions financières et on a un endettement qui augmente, on a une épargne qui baisse. Quelles sont les propositions que vous faites pour les prochains mois pour améliorer la situation ? Merci.

M. le Maire : Monsieur CADEGROS.

M. CADEGROS : Encore une fois, j'étais satisfait de l'épargne. L'objectif de l'épargne encore pour 2025, c'est autour de 5 millions d'euros. Les recettes, je sais que vous voudriez augmenter les taux d'imposition, on a pris l'objectif de ne pas les augmenter, les taux d'imposition. On ne va pas augmenter les taux d'imposition, on a des dotations qui stagnent. On va avoir des recettes de service. Les recettes de service et puis tout ce qu'on cherche, c'est d'avoir plus de population, plus d'habitants. C'est grâce à ceci, grâce à l'augmentation de la population, augmentation du nombre de propriétaires, augmentation des permis de construire, c'est grâce à ceci qu'on a une augmentation de nos taxes foncières. Le but est d'animer, d'attirer davantage de populations pour qu'ils puissent investir et d'attirer des entreprises. D'ailleurs on a attiré une entreprise qui va bientôt s'ouvrir, Novasoie sur la Ville, 150 emplois.

Tout ça avec l'attractivité économique, l'augmentation de la population, on arrivera à avoir des recettes supplémentaires et puis au niveau des dépenses, on maîtrise parfaitement les charges à caractère général. La meilleure preuve, c'est, je viens de dire, pour le CFU 2024, les charges à caractère général étaient inférieures à celles de 2023, malgré l'inflation. Donc, vous voyez, il y a une parfaite maîtrise au niveau des dépenses et puis j'ai demandé à ce qu'on maîtrise au maximum les dépenses de personnel.

M. le Maire : Très bien. C'est clair, net et précis. Merci, Régis CADEGROS.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Moi non plus, je n'ai pas eu réponse à mes questions, donc je vais les reposer.

En quoi pensez-vous que les 102 000 € de mobilier urbain design rue de la République ont amélioré l'attractivité de la rue de la République ? Et en quoi pensez-vous que les 80 000 € dépensés dans deux cabinets lyonnais pour la concertation publique qui a péniblement intéressé, on va dire, à 133 participants dont des élus, ils ont bien de la chance que je n'ai pas eu ce bonheur-là même si je m'étais inscrite, et le jour de la restitution a mobilisé péniblement 50 personnes après une espèce de grand raout incroyable où nous avons entendu finalement des choses que nous savions tous déjà globalement ? Ce sont deux questions précises. Peut-être que les questions précédentes étaient trop globales, mais j'aimerais bien avoir une réponse précise, d'avoir un retour sur investissement sur ces dépenses qui sont plus que floues.

M. le Maire : Je vous répondrai, Madame SURPLY.

Monsieur LAVAL.

M. LAVAL : Oui, merci.

Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais compte tenu des propos qui sont échangés, je me dois quand même d'apporter un peu quelques précisions. Déjà, je suis un peu un peu catastrophé par le ton encore une fois pris par l'échange et par les débats. On était habitué par rapport à certains groupes, je suis désolé. C'est plus navrant vis-à-vis d'anciens partenaires et je trouve effectivement que les propos que vous tenez, Monsieur CADEGROS, ne sont pas dignes d'un ex-partenaire de communautés parce que les questions de Jean-Luc DEGRAIX n'avaient, me semble-t-il, aucune polémique et que simplement, c'était juste une question. Je suis loin des polémiques, je vous l'ai toujours dit. J'essaie malgré les sourires que je vois de rester indépendant et rester sur l'analyse que je fais moi-même. Quand vous avez une mairie qui sur l'année 2014 à 2021 fait 6 millions d'épargnes pour 12 millions de dettes, c'est-à-dire en gros deux années, tout va bien. Sauf que depuis trois ans, l'épargne est passée à 4,5 millions, je raisonne en moyenne sur trois ans parce que c'est trop facile d'extraire un chiffre au-delà de la tendance. Donc, on a baissé de 20-25 %. Et l'endettement passait autour de 26. Donc, il a fait fois deux et demi. Qu'est-ce qu'il a fait le ratio ? Il est passé de 2 à 5,5.

Tout ça, je veux dire, c'est des faits que personne ne peut contester. Je crois qu'il n'y a aucun problème par rapport à ça. La seule chose, je pense que certaines personnes ont émise et que je sollicite aussi, j'ai dit, qu'est-ce qui s'est passé ? Il s'est passé qu'à partir de l'année 2022 qui est une année charnière, qu'est-ce qu'il s'est passé en 2022 ? C'est l'année où il y a eu l'explosion de l'inflation, que l'inflation est revenue, que les taux du marché financier se sont envolés. Et du coup forcément, si vous ne faites pas d'économie de manière plus substantielle, structurelle de fond, les dépenses augmentent et l'épargne fond. C'est exactement ce qu'il s'est passé.

Je pense que personne dans cette assemblée, en tout cas peu de personnes ont remis en cause à la fois la véracité des investissements qui ont pu être faits. Soyons clairs, on ne focalise que sur l'Hôtel-Dieu. C'est le seul point d'achoppement aujourd'hui qui différencie la majorité des gens autour de cette assemblée. Tout ce qui s'est passé, ce que vous avez dit, Chatelard, etc., les places Louis Comte et consorts, je n'ai pas entendu personne les remettre en cause. Tout le monde était bien content, de ce côté-là, mais je raisonne encore une fois par rapport à moi. On ne remet pas en cause, on dit simplement que les temps ont changé qu'aujourd'hui quand on a une inflation 3-4 %, forcément on ne peut plus vivre du même rythme que quand l'inflation était à 0 ou à 0,5 que quand les taux d'intérêt sont à 3 ou 4 %, on ne peut pas emprunter de la même façon quand ils étaient à 0,5. Donc à moment donné, il faut un petit peu serrer la ceinture.

C'est vrai que quand on fait de l'extrapolation, ce sont vos chiffres, Monsieur CADEGROS. On est parti sur a minima 28 millions d'euros d'endettement à fin 2025, avec une épargne budgétaire à 4 millions d'euros, on va être à sept années. Quand on passe de deux à sept ans, on peut se dire, il faut peut-être faire quelque chose pour ne pas qu'on arrive à 10 parce qu'on va y arriver très vite. Je pense que c'est, pour moi en tout cas en ce qui me concerne, c'est la seule chose qui me préoccupe. Si on continue comme ça, en 2026 ou en 2027, le 10 sera atteint. Encore une fois, il n'y a aucune polémique par rapport à votre gestion, par rapport à toutes les décisions qui ont été prises par le passé, mais à un moment donné il y a des faits, il y a des tendances, et à un moment donné, si on ne prend pas les décisions pour inverser ces tendances, inévitablement on va un petit peu dans le mur.

C'est juste ce que je voulais rajouter à la discussion.

M. le Maire : Très bien.

Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Merci.

Je voudrais rebondir sur deux points. Le premier concernant le taux d'imposition. Vous m'avez présenté comme quelqu'un qui voulait augmenter les taux d'imposition. Vous l'avez vu où ? Franchement, je ne vois pas. Les taux d'imposition, franchement, on n'a pas vraiment besoin de les augmenter parce qu'avec l'augmentation naturelle des bases, les recettes fiscales de la Commune augmentent. Donc, je ne vois pas pourquoi je serais amené à taxer plus les Saint-Chamonais. Il n'y aura pas d'augmentation de taux à l'avenir. N'affirmez pas des choses ou alors on ne s'est pas compris. En tout cas, je n'ai pas du tout l'intention d'augmenter la taxe foncière parce que d'abord elle ne touche que les propriétaires et je pense que c'est un impôt sur lequel aujourd'hui, il faut être sur le statu quo.

Après, j'ai plus apprécié votre deuxième intervention, notamment concernant les pistes pour améliorer l'attractivité de Saint-Chamond et notamment l'arrivée de nouveaux habitants. Je pense qu'effectivement, c'est essentiel. Par contre, attention, il ne faudra pas faire tout et n'importe quoi. Et c'est vrai que le document que vous nous avez mis sur table, Saint-Chamond 2050, démarches prospectives, m'inquiète un peu. Mais peut-être qu'il faut prendre le temps de le consulter, de le lire plus attentivement, d'en dégager les grandes pistes.

Le document m'inquiète sur deux points et on parle de l'arrivée des nouveaux habitants. Il n'y a rien sur le centre-ville. Alors, il y a le secteur de la gare, mais rien sur le centre-ville en termes de prospective, en tout cas en termes de principe d'aménagement. Il me semble pour moi qu'agir maintenant et rapidement pour le centre-ville, c'est une priorité. Et puis finalement, si vous voulez faire venir des nouveaux habitants, c'est à Saint-Martin-en-Coailleux. Je ne sais pas si vous avez lu la plaquette parce qu'elle a attiré tout de suite mon attention lorsque je l'ai découvert sur le site de la Ville, pas ce soir. Vous voulez construire sept immeubles à Saint-Martin-en-Coailleux, deux immeubles en face du cimetière, trois immeubles entre le chemin des Combes et le chemin de Malpas et deux immeubles dans le clos des Sœurs. Vous vous êtes relu ? Il me semble au contraire qu'il faut garder le caractère villageois de Saint-Martin-en-Coailleux. Je pense qu'au contraire, il faut garder le caractère villageois de Saint-Martin-en-Coailleux, mais quand on produit un document comme celui-là, ça mérite quand même de prendre le temps de regarder ce que l'on propose aux Saint-Chamonais parce que peut-être que ce sont des prospectives, mais le Saint-Chamonais qui découvre le document, il habite à Saint-Martin-en-Coailleux, il se dit : « Je vais me

retrouver avec sept immeubles ». C'est sérieux ou c'est juste un document comme ça d'illustration ?

Vous avez promis de répondre à mes questions, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Je vais répondre, Monsieur DEGRAIX. Ça me fait toujours plaisir de vous répondre.

C'est un document, il y a des illustrations, il y a des choses qu'on fera, des choses qu'on ne fera pas, c'est le but d'une étude. Vous avez dépensé, Monsieur DEGRAIX, entre 2014 et 2024 4,5 millions d'euros quasiment dans les études. Vous savez bien à quoi ça correspond les études, il y a des choses qu'on fait, il y a des choses qu'on ne fait pas. Je prends l'exemple du centre-ville, c'est le bon exemple. Vous avez mené une étude sur le centre-ville, vous l'avez laissé deux ans dans les cartons, vous ne l'avez pas fait. Et je rassure tout le monde, l'étude est sortie des cartons. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer et le centre-ville, on va attaquer. On va attaquer par square Croix Gauthier et on s'attaquera dès mai 2026. Là-dessus, il n'y a pas de soucis, les projets avancent, mais j'aurai l'occasion de détailler après que Monsieur MINNAERT ait parlé.

M. MINNAERT : Je voudrais dire quel est le niveau du débat parce qu'il y a une chose qu'on remarque systématiquement de votre part, c'est dénigrer les gens en disant : « Mais calmez-vous, ne criez pas », alors que les gens vous parlent calmement. Vous êtes systématiquement aussi à couper. Là, ce n'est pas ce qu'on appelle du débat démocratique, le nombre de fois où vous avez coupé le micro aux gens, le nombre de fois où vous dévalorisez une personne qui est en train de vous exprimer en parlant en même temps qu'elle s'exprime. C'est là le véritable problème. C'est ça qui est une véritable gaminerie. Je dirais aussi l'exemple même du début du Conseil, par manque d'arguments, des arguments de bébé, je dirais, du niveau bac à sable, la seule chose que vous savez donner à une personne, c'est de dire : « Vous êtes un enfant. » Sauf que la différence entre vous et moi, c'est que je suis un élu qui est aussi un syndicaliste et qui sait de quel côté je suis auprès des salariés.

M. le Maire : Très bien. C'est bon. Tout le monde est intervenu.

Peut-être recentrer un petit peu le débat, on parlait de la dette. Et je pense que les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais qui nous regardent, ils ont bien vu qu'il n'y avait que des candidats, il n'y a qu'un « faut qu'on ». C'est ça la réalité. Ça va de l'extrême droite avec Madame SURPLY en passant par l'extrême centre de Jean-Luc DEGRAIX et puis l'extrême gauche France insoumise de Monsieur MINNAERT.

Je vais vous répondre parce que vous aviez de nombreuses questions. Tout d'abord, Madame SURPLY, vous avez parlé d'augmentation de la taxe foncière. C'est sûr, vous ne pouvez pas savoir, vous n'habitez pas à Saint-Chamond, je peux le comprendre. Mais vous savez, on n'a pas augmenté la taxe foncière à Saint-Chamond depuis 2014. Les propriétaires sur la part communale qu'on maîtrise, la part Ville, on ne l'a pas augmentée depuis 2014. Vous nous dites : « On sait que vous avez voté pour MACRON », je suis sûr que dans l'opposition, il y en a qui ont voté pour MACRON. En tout cas, ce que je vous dis, Madame SURPLY, c'est que vous n'êtes pas avec nous dans les urnes. Vous savez, le vote est secret, le vote est confidentiel. Donc, vous ne pouvez pas savoir ce que les élus ont voté et lancer de grandes choses en disant : « Vous avez voté pour MACRON », vous ne pouvez pas le savoir. Vous n'êtes pas encore devin, heureusement d'ailleurs. Déjà, ça pose un problème.

Vous avez dit qu'il y avait zéro projet dans la Ville. Je ne veux pas refaire du Régis CADEGROS, mais depuis que je suis arrivé aux manettes en octobre 2023, on a fait quand même plein de

choses pour plein de quartiers. On a parlé du Creux, le centre social cher à Abla, il y aura l'inauguration dans les prochaines semaines, 1,7 million d'euros investis, la place Neyrand qu'on a inaugurée à Saint-Julien samedi, 1,9 million d'euros qui ont été investis par la Commune, à Fonsala actuellement, la place Île-de-France et l'esplanade du Marché 4 millions d'euros, la piste d'athlétisme, je n'en parle même pas, 1,2 million d'euros sur la Plaine des jeux et vous avez dit : « Vous avez fait zéro projet pour la Ville », c'est vos propos Madame SURPLY.

Après ça, vous ne pouvez pas dire que c'est vrai. Vous ne pouvez pas dire qu'on n'a rien fait, non. On a fait des choses. Alors peut-être que ça ne vous plaît pas. Après, de toute façon, vous ne pouvez pas en profiter parce que vous n'habitez pas la Commune et finalement, vous venez à Saint-Chamond pour être en campagne. Les pots ne fondent pas au soleil, c'est qu'ils ont été touchés par des voitures, Madame SURPLY. Bien sûr que c'est vrai. À un moment donné, je vous dis que c'est vrai, c'est que c'est vrai.

Madame SURPLY, vous pensez avoir la science infuse, vous partez de votre villa bourgeoise de l'Ouest lyonnais, vous arrivez à Saint-Chamond, vous vous trimballez dans la rue la République toute seule, vous dites : « Ça y est, les pots fondent au soleil ». C'est faux, Madame SURPLY. Les pots n'ont pas fondu au soleil. C'est être utopiste. Le mobilier urbain en effet a subi des coups de voitures. 102 000 € qui ont été investis, c'était une volonté à l'époque politique. Est-ce que ça fonctionne ou est-ce que ça ne fonctionne pas ? On verra avec le temps, est-ce que les gens apprécieront le mobilier urbain ou pas ? Est-ce que les gens se serviront du mobilier urbain ou pas ? Est-ce que les commerçants apprécieront le mobilier urbain ou pas ?

Je sais que ça vous embête, Madame SURPLY, que je réponde à vos questions, mais c'est ce que vous m'avez demandé, donc vous devriez être contente.

Monsieur MINNAERT, le centre-ville, je l'ai évoqué juste avant, deux ans, c'est resté dans les cartons, aujourd'hui, on l'a repris, on va faire le centre-ville. Et je pense qu'on peut nous caractériser de plein de choses, mais on ne manque pas de courage. Et croyez-moi, je pense que je ne manque pas de courage, contrairement parfois à ce que vous pouvez faire.

L'enquête 2035-2050, vous me dites : « Monsieur JACQUAND n'est pas sociologue », il a quand même été diplômé à l'EM Lyon médiation et communication. À un moment donné, vous ne pouvez pas me dire qu'il n'a pas fait d'études. Vous avez posé votre question quand vous êtes venu, c'était très intéressant, la restitution était très intéressante, d'ailleurs je trouve dommage que plus de monde n'y ait pas participé, mais avec le livrable ça va être plutôt sympathique, ça permettra de voir les choses, vous avez posé votre question et vous êtes parti après. Vous n'avez même pas attendu la fin des débats, la fin des échanges où on pouvait voir et parfois aller plus loin. Et d'ailleurs, on a abordé un sujet qui était assez sympathique, Bruno CHANGEAT était là, c'est l'agriculture avec les agriculteurs.

En effet, l'enquête Saint-Chamond 2035, c'est quasiment 150 personnes, vous vous rendez compte. Pour faire des sondages en France, on prend 1 000 personnes sur 66 millions. Et on me dit : « 150, ce n'est pas beaucoup. » En effet, on aurait pu espérer mieux. Je suis honnête, je vous le dis, j'aurais préféré qu'il y ait plus de personnes, mais 150 déjà, c'était un panel, et vous l'avez, expliqué, qui était très représentatif des Saint-Chamonaïs et je trouve ça très bien.

Monsieur DEGRAIX, j'ai l'impression parfois que vous crachez un peu dans la soupe. Je vais vous expliquer pourquoi. Tout d'abord, vous dites que la dette a triplé, je rappelle que la gestion de la dette 2024, vous avez été dans la majorité, ça a été dit par Régis CADEGROS, pendant 11 ans, vous avez concouru à l'augmentation de cette dette par les projets urbains sur lesquels vous étiez

d'accord. Je ne reviendrai même pas sur l'Hôtel-Dieu où vous avez voté 2,2 millions d'euros de subventions en décembre 2023 avec un projet déjà affiné à 6,5 millions d'euros dans la délibération de Saint-Étienne Métropole. En effet, vous avez participé à tout ça.

Et ce qui me surprend le plus, Monsieur DEGRAIX, parce que là j'ai l'impression qu'on a le candidat Jean-Luc DEGRAIX et plus le conseiller municipal d'opposition ni le vice-président de Saint-Étienne Métropole, je suivais attentivement le Conseil métropolitain mercredi dernier, n'étant pas conseiller métropolitain. On vous a présenté un CFU que vous avez tous voté, les conseillers métropolitains dans l'opposition. On vous annonçait une dette juste sur le budget principal de 848 € et un ratio d'endettement de 6,8 ans alors qu'à Saint-Chamond, on est à 5,37 ans. Je ne vous ai pas vu vous exclamer, vous esclaffer en tout cas auprès de Madame la première Vice-présidente, Sylvie FAYOLLE.

Et du coup, j'ai continué mes recherches, je suis allée voir celui de 2023. J'ai pris le budget confondu, pas que le budget principal, on était à 1 430 € de dette par habitant. C'est une délibération du 26 juin 2024 que vous avez signé Monsieur DEGRAIX et puis tous vos camarades. Vous savez, s'endetter parfois, c'est bien, emprunter, c'est bien parce que derrière, il faut avoir des projets. Il faut continuer à transformer la Ville. Il faut donner envie aux gens de venir ici et quand vous dites : « Je n'ai pas la solution », c'est triste, Monsieur DEGRAIX que vous n'avez pas la solution. Dans les prochains mois, on proposera des solutions justement pour dégager plus d'épargne et pour continuer à investir, car le but demain, ce n'est pas d'investir moins, c'est de continuer à investir 10 millions d'euros pour Saint-Chamond, continuer à transformer Saint-Chamond. Et chacun dira ce qu'il veut, quand vous voyez des Saint-Chamonnais qui ne sont pas venus à Saint-Chamond depuis des années, ils disent : « Waouh, Saint-Chamond s'est transformé ». Saint-Chamond avait une image noire. Vous allez à Lyon, vous parlez de Saint-Chamond, juste pas Madame SURPLY, mais elle pourrait demander dans les rues, Saint-Chamond avait une image noire. Aujourd'hui, quand les gens viennent à Saint-Chamond, tout ce qui s'est fait ces dernières années, ils en sont contents. Et en effet, il faut le saluer.

D'ailleurs, j'en profite aussi pour saluer le travail de Régis CADEGROS, premier adjoint en charge des finances, qui gère un budget de 66 millions d'euros chaque année avec les services municipaux. Et je salue bien évidemment la directrice des finances, tous les services de la Ville qui font des efforts parce qu'en effet il faut faire des efforts sur les dépenses de fonctionnement. Il faut réduire le 012, il faut réduire le 011. Vous avez raison, Monsieur DEGRAIX, on s'y emploie chaque jour. Mais vous savez la difficulté que c'est, vous étiez le premier quand du personnel partait de chez vous à dire : « Il faut les remplacer » et je ne dis pas qu'il n'y en avait pas, il y avait certainement besoin, mais vous étiez le premier à le dire. Je vous rassure, tous vos petits camarades qui sont restés dans la majorité disent la même chose quand ils ont du personnel. Ce qu'on veut garder, c'est un service public de qualité. Et finalement, quand j'entends les candidats de l'opposition, j'ai l'impression que vous voulez réduire service public finalement qui est l'essence même de la Ville de Saint-Chamond et des services qu'on apporte aux Saint-Chamonnais parce que le service public, ça va de l'accueil aux populations par exemple où on accueille de la naissance à la mort finalement. Ça participe par les associations, les subventions de fonctionnement qu'on verse. Finalement, c'est ça.

Donc, s'endetter, j'entends que ça peut poser problème, mais aujourd'hui, il ne faut pas avoir peur. On sera à 6,8, on était à 5,6 ans. On a encore de la marge. Donc, continuons à faire des projets. Et vous savez, on peut phaser les choses, on peut phaser l'Hôtel-Dieu. Aujourd'hui, c'est 7 millions d'euros, c'est-à-dire qu'il restera 9 millions d'euros à investir dans l'Hôtel-Dieu. Par exemple, je ne sais pas, comme ça, de 2026 à 2032, on peut investir 3 millions d'euros et de 2032 à 2038, on peut investir les 5 millions d'euros qui restent. Vous savez, c'est ce qu'on appelle lisser.

Vous savez, quand je parlais de l'Hôtel-Dieu avec François MORANGE quand des travaux ont été faits en 1950, ils ont mis 15 ans à le rénover l'Hôtel-Dieu en 1950, 15 ans, Monsieur DEGRAIX. Pourquoi on ne ferait pas sur 15 ans ? Ça ne freine pas. C'est juste qu'à un moment donné, il faut étaler les travaux.

Le centre-ville, on va le faire. On va attaquer par square Croix Gauthier parce qu'il faut attaquer d'un côté. Attaquer au milieu, vous l'avez toujours dit, ça serait ubuesque. Il faut attaquer par la place Dorian ou la place de la Liberté. On attaquera par le square Croix Gauthier. Et les projets vont continuer. Il y aura les abords nord Novaciéries. Tout à l'heure, j'aurai l'occasion de vous en parler avant la fin de l'année. Je m'y engage. On va détruire Tavitian, Monsieur DEGRAIX, un sujet dans lequel vous avez tant donné sur lequel vous n'avez pas réussi à aboutir. Maintenant, j'aurai abouti sur Tavitian et Tavitian sera démolie avant la fin de l'année parce qu'à un moment donné, c'est ça, on s'endette, on a des projets et on garde surtout une constance. Et c'est ça qui est important.

Vous savez, la vie est faite de constance. Et aujourd'hui, ça me désole. Je vous promets, ça me désole pour Saint-Chamond de voir une opposition finalement qui s'oppose parce qu'ils sont candidats aux municipales, parce qu'ils veulent battre quelqu'un finalement et qu'ils ne sont pas là dans l'intérêt des Saint-Chamonais.

Ce qui motive finalement notre volonté tous les jours, notre passion, c'est comment on peut continuer de rendre fiers les Saint-Chamonais d'habiter Saint-Chamond, comment on peut donner envie aux Saint-Chamonais de venir habiter à Saint-Chamond, comment on peut donner envie aux Saint-Chamonais de se balader tranquillement dans la rue. Et je vous rassure, Monsieur DEGRAIX, ce n'est pas avec deux mobylettes et un caniche qu'on aura donné l'envie aux Saint-Chamonais de se balader dans la rue. C'est ça la réalité. Donc, on s'endette. Cette année, on va emprunter quasiment 5 millions d'euros, mais je vous le dis, à la fin, il y aura de beaux projets.

Je vous propose que maintenant – on a assez débattu – qu'on passe au vote sur la gestion de la dette.

Sur la gestion de la dette, vous vous êtes largement exprimés, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Sur la gestion de la dette, des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Intervention hors micro

M. le Maire : On repasse au vote alors. Qui s'oppose à la gestion de la dette ?

Intervention hors micro

M. le Maire : Suspension de séance acceptée.

Suspension de séance - Reprise

M. le Maire : Très bien. Je propose qu'on reprenne la séance.

Et comme je vous l'ai dit juste avant, nous nous sommes tous assez exprimés sur la gestion de la dette et je vous propose donc que l'on passe au vote.

Sur la gestion de la dette, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Intervention hors micro

M. le Maire : Vous allez voter sinon après on passe à la suivante.

Intervention hors micro

M. le Maire : Il y a le quorum, Monsieur MINNAERT.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Toute l'opposition s'abstient. Très bien, merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (27 pour ; 12 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY, M. Jean-Luc BOUCHACOURT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc LAVAL).

***DL20250083. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT ET MÉTROPOLE
POUR UN PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
(CDC), DESTINÉ AU FINANCEMENT DE LA RÉSIDENTIALISATION HBM 6-8 RUE
JEAN ET ANDRÉ DUGAS ET 1 SQUARE ANDRÉ RONZE A SAINT-CHAMOND***

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 2 sur le dépôt de garantie. Monsieur MINNAERT, restez zen, tout va bien se passer. Monsieur CADEGROS, c'est à vous.

M. CADEGROS : Oui, c'est dans le cas de la résidentialisation des HBM qui sont situés 6 et 8 rue Jean et André Dugas et 1 square André Ronze. Habitat et Métropole a sollicité un prêt de 429 686 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et nous demande de garantir ce prêt. C'est un prêt qui a une durée de préfinancement de 23 mois basé sur le Livret A avec une marge à 0,6, ce qui fait un taux d'intérêt à 3 % et une phase d'amortissement sur 20 ans basé sur le Livret A, avec une marge de 0,6, soit un taux de 3 %.

On nous demande de garantir ce prêt.

M. le Maire : Très bien.

Y a-t-il des questions ? Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Monsieur le Maire, vous reprochez aux oppositions d'orienter le débat en vue des élections prochaines, vous passez votre temps en Conseil lors de vos prises de parole dans toutes les manifestations de la Ville à organiser et déployer le mode opératoire de votre stratégie de campagne. Vous parlez fort, avec force, on ne peut qu'entendre et en plus avec un ton qui n'admet pas la controverse. Pour que tout soit bien clair, l'opposition, en tout cas celle de notre groupe, ne s'engage pas dans un combat contre des personnes, en l'occurrence la vôtre, mais dans le travail et dans la proposition d'un projet d'avenir qui s'inscrit bien à distance du projet que vous proposez.

Ce projet, nous y croyons et nous sommes prêts à batailler pour l'avenir pour tous les Saint-Chamonaïs et pas seulement ceux qui vont arriver. Et on aimerait bien, on souhaiterait quand même que vous puissiez respecter ce combat et cet avis différent. Merci.

M. le Maire : Je le respecte, Madame MASSARDIER, c'est ce qu'on appelle d'ailleurs la démocratie. Et croyez que je suis très attaché à la démocratie.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je vais revenir sur un débat que vous n'avez pas voulu que je m'exprime juste avant. Vous avez parlé d'un sociologue qui avait simplement une école de commerce, une école de commerce importante, mais ce n'est pas un sociologue. Il s'est présenté comme sociologue, il ne l'est pas. Donc, vous ne répondez pas la question. Et je vais vous dire pourquoi ce qui m'a éveillé lors de son intervention, c'est qu'il a comparé un sondage avec une étude sociologique. Je me suis dit : « Ce n'est pas possible qu'une personne qui se présente comme sociologue puisse dire de telles âneries ». Aucun sociologue ne peut comparer un sondage avec une étude sociologique.

De là, je me suis renseigné pour savoir quel était son parcours. Et les sociologues que j'ai contactés m'ont tous dit : « Il n'est pas sociologue ». Donc, l'étude qu'il vous a présentée, elle, c'est du bidon, elle ne tient pas.

Et autre chose, ici dans l'étude, dans l'ensemble des personnes que vous avez interrogées, il y a qu'une partie est relativement intéressante, c'est celle où là on considère en sociologie qu'il y avait une représentativité, c'est celle par rapport aux agriculteurs. Les agriculteurs représentent à peu près 50 agriculteurs sur la Commune, il y avait 15 personnes. Effectivement, c'était un nombre représentatif. Pour les autres, ils n'étaient pas du tout représentatifs. Vous avez pratiquement plus de 50 personnes, c'était des retraités. Déjà sur les 150 personnes qui ont répondu à cette enquête, vous aviez déjà pratiquement 150 personnes qui étaient des retraités. Ce sont des personnes qui ne sont pas venues, qui n'ont pas été interrogées à l'extérieur, ce sont des gens qui étaient déjà habitués à venir à des réunions. Ce n'est pas du tout la même chose. Dans une enquête sociologique, on interroge même des gens qui ne viennent jamais à aucune réunion, qui ne lisent même pas le journal et qu'on va voir en bas de quartier. Ce n'est pas du tout une enquête sociologique. C'est une enquête que vous avez fait faire pour des raisons électoralistes, il n'y a pas de problème, avec une personne qui vous a vendu du vent et vous n'avez pas répondu à cette question.

Maintenant, deuxième question, vous n'avez toujours pas répondu tout à l'heure, c'est : qu'est-ce qu'est venue faire la police financière dans les locaux de la Mairie ? C'est quand même important à savoir. Surtout qu'il vous a semblé important suite à cette perquisition de faire un communiqué, la première fois que je vois qu'un maire fait un communiqué parce qu'il y a eu une perquisition des inspections de financiers. Et en plus, il y en a eu une deuxième, que ça vous n'avez pas dit. On a appris par la suite.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, arrêtez de lire les tweets de Madame SURPLY et de prendre ça pour argent comptant parce que vous vous trompez. Je vous répondrai sur la perquisition.

Madame DUVERNAY.

Mme DUVERNAY : Merci, Monsieur le Maire.

Je parle à propos d'Habitat et Métropole. Je trouve que c'est un beau projet et une belle réalisation pour le bien-être des locataires sur ce tènement qui date quand même de plusieurs années et qui avait vraiment besoin de ces travaux de réhabilitation. Merci.

Il était prévu des démolitions, mais les ABF ont mis leur veto. Il y aura des constructions neuves proches du centre-ville. À l'avenir, il faudrait faire plus de démolition concernant les logements insalubres comme le fait Habitat et Métropole au Creux en ce moment et envisager des constructions neuves pour l'acquisition à la propriété avec de la mixité sociale.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Madame DUVERNAY.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Oui, je voulais savoir, on nous a demandé un peu d'eau dans le public, savoir s'il était possible d'avoir de l'eau dans le public, s'il vous plaît, par cette chaleur torride.

M. le Maire : Oui, juste je vous réponds là-dessus. Il y a une fontaine au fond du couloir vers le secrétariat général. Donc, chacun bien évidemment peut aller se servir de l'eau, il ne faut pas se déshydrater.

Mme SURPLY : Merci pour eux.

Juste pour venir sur ce qui s'est passé. Monsieur le Maire, vous ne connaissez pas votre assemblée, encore moins le règlement. Si vous voulez couper démocratiquement ou pas le débat, vous invoquez l'article 19. Soit vous assumez de ne pas vouloir suivre les débats, soit vous coupez court correctement et vous invoquez un article. En fait, il y a un règlement intérieur qui régit cette assemblée qui m'a l'air extrêmement en forme ce soir dû à la chaleur, ce n'est pas pour rien.

Je vais revenir sur deux propos que vous avez dits. Je ne peux pas vous permettre de dire que je suis d'extrême droite. Je pense que vous devriez relire vos cours d'histoire. L'extrême droite, voyez-vous, non seulement, elle conteste les élections, mais elle n'y participe pas. Pour la dernière fois, reprenez un bouquin et cessez d'affubler en fait vos opposants politiques finalement qui vous dérangent de noms dont vous ne connaissez ni la signification ni l'histoire. J'en ai fini avec ça.

Je n'ai pas non plus ma réponse, j'ai eu une espèce de réponse en demi-teinte avec, toujours pareil, des attaques personnelles extrêmement méprisantes. Je vois que vous m'avez dit en investissant 2 000 € et après on voit bien. Écoutez, il faut que vous puissiez entendre que ce n'est pas notre façon de voir les choses surtout en tant que mère de famille que je suis. Je vise les dépenses, je les envisage et je regarde leur retour sur investissement.

Deuxièmement, vous n'avez pas répondu sur le retour sur investissement de ces 80 000 €, vous n'avez pas répondu à mes collègues, mais dont acte, j'ai envie de dire pour que cette session avance et qu'on puisse passer à la délibération 2. Nous savons maintenant que vous êtes gêné, vous êtes terriblement gêné.

J'en viens donc à la délibération 2 et je vous remercie pour ce respect de la démocratie. Chers collègues, je me réjouis que la Ville s'associe à ce plan de réhabilitation, de restructuration, et d'extension de plusieurs logements sociaux appartenant à Habitat et Métropole, gérés par eux d'autant plus qu'on sait que depuis la fusion de ces bailleurs, les relations, on peut dire, entre les bénéficiaires et les organisateurs ne sont pas toujours simples, on a souvent des doléances. On

voulait faire remonter, donc on ne peut pas vous reprocher là-dessus d'accompagner ces financements.

Je remercie tous les agents de ce bailleur social qui travaillent dur pour lesquels ce n'est pas tous les jours facile puisqu'on appelle rarement un agent d'Habitat et Métropole pour lui dire que tout va bien. En réalité, on l'appelle pour lui dire qu'on a une doléance ou un souci. J'espère seulement que parmi les bénéficiaires de logements sociaux à Saint-Chamond, comme Madame FLECHET, votre collègue qui vous est entièrement dévouée, vous veillerez à ce que l'entretien et la rénovation de ces logements soient toujours réalisés dans les temps et dans les normes.

Je sais l'extrême dévouement qu'a Madame FLECHET pour vous et tous vos collègues, vous êtes resserrés là parce qu'on voit que le temps presse et que, on va dire, les dissensions se font savoir et se font sentir. Là où je suis contente, c'est qu'en plus de bénéficier d'un logement social, votre adjointe au maire, elle siège, elle a la chance immense de siéger à la CALEOL qui est la commission d'attribution des logements sociaux et à pas n'importe laquelle, celle du Gier, quelle chance. Une commission où elle décide avec ses collègues de qui aura, qui bénéficiera d'un logement social ou non.

Donc, j'espère vraiment que vous la chouchouterez parce que j'ai senti dans votre dernière conférence de presse qu'on vous malmenait et que c'était douloureux. En ces temps troublés, il le mérite. On risque de vous décevoir. Je n'habite pas à Lyon, comme Madame TOPALOGLU, je n'habite pas dans une villa dorée à l'or fin, mais c'est une jolie image, je vous l'accorde. Je me réjouis que d'autres puissent bénéficier de logements au loyer préférentiel, voyez-vous, car les nécessiteux n'ont pas de grade, visiblement. Dans cette Assemblée, c'est important que tout le monde puisse bénéficier des largesses que le système permet.

Je vous remercie et je voterai pour cette délibération.

M. le Maire : C'est limite, Madame SURPLY, ces attaques personnelles envers Andonella FLÉCHET. Si je comprends bien, vous lui reprochez d'habiter un logement social et en plus d'être élue à la Ville de Saint-Chamond ? C'est ce que vous mettez en doute ? Vous voulez dire que Madame FLÉCHET aurait obtenu un logement social grâce à son poste d'élu ? C'est ce que vous voulez dire Madame SURPLY ? C'est limite. C'est de la diffamation, Madame SURPLY. Vous allez me dire que vous êtes une habituée, d'ailleurs, vous êtes mise en examen pour diffamation. Vous êtes habituée de la diffamation, Madame SURPLY, et vous êtes mise en examen. Oublions-le ou pas, c'est une honte d'attaquer les élus personnellement comme ça, Madame SURPLY. C'est bas, c'est petit.

La parole est à Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je vais répondre, puisque je pense que vous n'êtes pas en capacité de répondre, Monsieur le Maire, parce que concrètement, il y a beaucoup de choses que vous ne connaissez pas sur les partis politiques, vous confondez extrême droite, extrême gauche, écologiste. Je sais ce que vous êtes. Vous êtes une personne qui est à LR, vous faites partie de la droite républicaine, que je conteste, une droite qui est alliée avec MACRON, aujourd'hui, par votre Président. Je fais partie des écologistes et je fais alliance avec des courants de gauche. À ce jour, je n'ai pas fait alliance avec des courants de l'extrême gauche. Ça ne me choquerait pas du tout parce que, concrètement, ils n'ont pas à rougir de leur parcours. On n'a pas la même idéologie.

Par contre, l'extrême droite, oui. On peut dire l'extrême droite et pour deux raisons. La première raison est que, d'abord, Jean-Marie LE PEN, fondateur du Front national, et qui a continué par le

RN, se présentait comme l'extrême droite publiquement. Il se présentait, il disait : « Je fais partie de l'extrême droite », il n'avait pas honte de le dire. La deuxième chose est que le Conseil d'État a validé cette expression pour exprimer le RN, Rassemblement national.

À titre personnel, quand je parle de l'extrême droite, je parle bien de l'extrême droite, mais c'est un parti très différent de tous les autres partis. C'est un parti qui a été dans la collaboration. C'est fondé avec des gens aux thèses nazis, avec des anciens SS. C'est un parti qui a fait des alliances en Europe avec des partis de l'extrême droite, et que Marine LE PEN a tenté encore de faire des alliances au niveau de l'Europe. C'est un parti qui, pour moi, n'est pas fréquentable.

Du côté de la gauche, même si je peux avoir des reproches sur certains partenaires de la gauche, ils n'ont pas eu ces mêmes histoires. Il y a des choses qui pourraient être critiquées. Il y avait bien une différence, d'ailleurs, flagrante, c'est que Madame Simone VEIL, qui est une victime des camps de concentration, a toujours fait la différence entre l'extrême droite et même l'extrême gauche. Elle ne les mettait pas du tout sur le même plan. Une raison, c'est qu'elle avait un de ses amis, qui était un des fondateurs de l'extrême gauche en France, avec qui elle avait été dans les camps d'extermination.

Pour ma part, je ne ferai jamais alliance avec une organisation que je considèrerais antisémite, pour la bonne raison, c'est que j'ai aussi une histoire familiale qui a un lien avec ça et que je ne vais absolument pas faire. Par mon histoire, il est évident que si j'avais le moindre doute sur une organisation de gauche qui serait antisémite, il n'y aurait aucun rapport avec eux.

M. le Maire : On peut passer peut-être à la garantie d'emprunt ?

M. MINNAERT : Pour la deuxième, pour les emprunts, nous voterons pour. C'est un travail qui est fait par le Conseil d'administration des OPAC, qui est placé aujourd'hui à Saint-Étienne. Nous approuvons cette position.

Maintenant, j'aimerais que vous me répondiez aussi à la question que vous n'avez pas répondu tout à l'heure : pourquoi la police financière s'est déplacée à Saint-Chamond ?

M. le Maire : Je vous le redis encore une fois, je vous répondrai après, il n'y a pas de souci.

Monsieur CHEVALLIER.

M. CHEVALLIER : Simplement, je m'adresse à Madame SURPLY, concernant le fait que vous n'avez pas d'extrême droite. Est-ce que vous pouvez, par contre, sur l'échiquier politique, vous situer où ? Si vous pouvez répondre à cette question.

En ce qui concerne Andonella – je me permets de l'appeler Andonella parce que je suis copain avec son frère, et ce, depuis des années – elle a toujours habité au Fonsala et ce que vous dites, Madame, je ne trouve même pas les mots pour le qualifier. Enfin, Andonella a toujours habité à Fonsala, c'est plutôt tout à son honneur. Elle est restée à Fonsala, elle y a vécu, ses parents aussi, son frère et vous insinuez qu'elle peut avoir je ne sais quoi, pour des loyers. C'est scandaleux, c'est malhonnête, Madame, mais je pense que malheureusement, ça vous illustre.

M. le Maire : Andonella FLÉCHET.

Mme FLÉCHET : Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais juste apporter une petite précision pour les personnes de l'assistance et surtout pour les personnes qui nous regardent et qui nous écoutent.

Effectivement, il n'y a aucun secret. Je pense que depuis que je suis engagée en politique, tout le monde sait que j'habite un logement social et contrairement à vous, Madame SURPLY, je pense que tous les Saint-Chamonais peuvent venir dans ma rue et savent que j'habite là. Ils m'ont parfaitement identifiée. Il n'y a pas de souci de ce point de vue-là.

Comme ça a été dit, j'habite un logement social depuis plus de 30 ans simplement parce que mes revenus – puisqu'il y a des déclarations de revenus qui se font – me permettaient de bénéficier d'un logement social. Si aujourd'hui, mes revenus sont légèrement supérieurs, on peut dire qu'aujourd'hui, on n'est pas sur une situation pérenne, nous sommes tous sur un siège éjectable. Je retournerai à ma vie modeste le jour où je ne serai plus élue.

Après, concernant mon positionnement au sein de la CALEOL, sachez que j'ai été nommée par Saint-Étienne Métropole. J'y suis représentante au titre de Saint-Étienne Métropole, au même titre que Madame DUVERNAY est représentante de la Commune de Saint-Chamond et au même titre que Monsieur DEGRAIX en est le Vice-Président et le Président des CALEOL, que ce soit celle du Gier, celle du Furan ou celle de l'Ondaine.

Sachez que ma voix ne pèse qu'une voix, qu'il y a des représentants de locataires, qu'il y a les techniciens de Saint-Étienne Métropole qui votent et que nous le faisons toujours avec la plus grande bienveillance et les plus grands égards qui peuvent être dispensés auprès des personnes qui font des demandes de logement.

Je m'étonne de cette intervention. Si c'était juste pour rendre public que j'habite à un logement social, je pense que vous avez fait un flop parce qu'au niveau de Saint-Chamond, les gens savent parfaitement que j'habite un logement social sur Fonsala.

M. le Maire : Merci, Andonella FLÉCHET.

On est ravi qu'Andonella fasse énormément pour les Saint-Chamonais depuis 2014 et elle devrait être peut-être prise pour exemple parce qu'elle passe un temps fou à Saint-Chamond, à Saint-Étienne Métropole. Elle est très investie pour les associations et pas que, mais à Saint-Chamond particulièrement pour les associations et l'assainissement à Saint-Étienne Métropole. C'est vrai que tenter de la jeter en pâture, comme ça, aux lions, c'est lamentable.

Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Merci, Monsieur le Maire.

Andonella FLÉCHET vient de le préciser, je suis Président des CALEOL d'Habitat et Métropole. Je voudrais souligner qu'au-delà des choix que nous avons faits et qui, aujourd'hui, divergent, nous faisons avec Andonella un travail de grande qualité aux CALEOL d'Habitat et Métropole, que Madame FLÉCHET disposait d'un logement social avant d'être élue en 2014 et que, dans son travail au quotidien – comme Michelle – fait un travail remarquable. On essaye tant bien que mal de répondre à la demande de logements sociaux. On tente tant bien que mal de faire vivre une certaine mixité. Je sais qu'Andonella FLÉCHET est attachée à cette notion de mixité, notamment sur le quartier de Fonsala.

Aujourd'hui, nous sommes extrêmement encadrés par la loi où on nous impose presque plus que l'on choisit, mais malgré tout, je le précise – et je le dis en tant que Président de ces trois CALEOL d'Habitat et Métropole – le travail d'Andonella FLÉCHET et de Michelle DUVERNAY est absolument remarquable.

M. le Maire : Très bien. Merci.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je vais répondre à Monsieur CHEVALLIER.

Je lui pardonne d'avoir dit à mes collègues : « Tu nous saoules ». C'est assez marrant parce que vous n'avez pas une police de l'Assemblée équitable pour tous vos élus, mais on le sait.

Je fais partie de la droite nationale, cher Monsieur. Aujourd'hui, je n'ai plus d'étiquette et souffrez que je puisse vous le rappeler. J'ai fait un choix, justement, pour pouvoir rassembler parce qu'aujourd'hui, que je sache, votre chef de file s'est pris une veste aux dernières législatives et que ce n'est pas forcément le cheval sur qui vous avez misé qui est passé.

Le Rassemblement national, et j'aimerais que vous cessiez de cracher à la figure de ces électeurs en permanence, qui a quand même rassemblé 45 % des voix dans certains bureaux de vote, dépassent les 70 % des voix. Il fait partie de l'Arc républicain et c'est vous qui l'avez défini en dehors de toute considération démocratique. C'est la première chose.

La deuxième chose, je n'ai absolument pas évoqué le fait que ça soit illégal, je dis juste des vérités révélées parce que c'est marrant, vous avez le droit – ce qu'on appelle pénalement répréhensible par la loi – de me doxer, et je ne peux pas évoquer une fonction et un avantage. Vous vous permettez de révéler des informations permettant de localiser ma famille, alors que ça fait 10 ans que je suis menacée de mort, de viol et d'égorgement.

Hors micro

Mme SURPLY : Vous avez dit quoi, Madame MOUSEGHIAN ? Ça fait dix ans. La seule réponse qu'a eue cet exécutif est de me dire : « Vous faites du cinéma ». Vous auriez dû dire ça à la famille de Samuel PATY et de Dominique BERNARD. N'avez-vous pas honte ? La seule réponse que vous avez su apporter, c'est de me dire que vous souteniez des organismes qui, aujourd'hui, sont qualifiés par votre chef de file, Monsieur DUGUA, Bruno RETAILLEAU, qui est qualifié comme islamiste, la CIMG, la Confédération islamiste Milli Gorus, que vous soutenez publiquement.

Si vous voulez, je n'ai aucune leçon à recevoir de gens comme vous. Je ne sais même pas si vous avez déposé vos plaintes ni quel est l'objet des plaintes, je gagne tous mes procès en diffamation, parce que vous ne pouvez pas supporter qu'on rende publics des informations ou des profits ou des situations qui posent un vrai problème dans la vie des quotidiens des habitants. Je suis désolée, mais lorsque vous me dites : « Vous n'avez pas le droit de dire que 300 000 € de factures posent problème », si, j'ai le droit et je le redis.

Je ne sais pas, encore une fois, si vous avez déposé plainte parce que vous faites les choses un peu à l'envers, c'est-à-dire que vous convoquez toute la presse et puis vous dites : « Je vais déposer plainte ».

Vous allez demander, délibération 36, une protection fonctionnelle ? Sérieusement ? Vous allez obliger les Couramiauds à payer vos frais de justice, parce que je vous ai contrarié ? J'espère

bien que les habitants se rendent compte de la situation dans laquelle on est. Vous avez eu deux visites de la police et aujourd'hui, nous n'avons aucune réponse sur ce qu'il s'est passé. Vous avez osé dire à la presse que vous saviez de quoi il s'agissait, de quoi il ne s'agissait pas, mais votre comportement est scandaleux et je le redis. Il y a des élus dans cette Assemblée qui, depuis 20 ans, profitent d'un confort du système et je suis la seule, sur toutes ces années, à l'avoir dit et à l'ouvrir parce que vous êtes une majorité inutile et, pour une fois dans votre vie, vous avez une opposition qui l'ouvre, qui se protège et qui vous dérange.

Vous voyez, je trouve que ça en dit long parce que tout ce que vous avez dit là – vous dites que c'est illégal – on le verra au procès-verbal, je n'ai absolument rien dit de tel. J'ai dit que vous chouchoutiez les élus de votre majorité parce que vous avez une majorité qui s'effrite. Vous avez raison parce que vous ne devriez pas du tout prédire sur l'avenir et penser que demain, avec tout ce que vous avez fait, les Couramiauds qui avaient mis une pièce sur Hervé REYNAUD mettront une pièce sur vous. Pardon.

M. le Maire : Je pense que ce sera le cas. Je rappelle quand même que vous vous êtes fait exclure du Front national. Vous dites que j'ai pris une veste aux législatives, vous avez quand même mis 1 200 voix. Si j'ai pris une veste, vous avez pris une doudoune, ça vous a rhabillé pour l'été.

Par contre, de temps en temps, il faut savoir être un petit peu modeste, Madame SURPLY. En effet, si on a porté plainte contre vous, c'est qu'à un moment donné, il y en a ras-le-bol de nous accuser de tout et de rien, des propos mensongers parce que vous êtes une lanceuse de mensonges. Vous avez des problèmes de partout où vous passez, de toute façon. Vous êtes à la région, vous avez des problèmes avec le Président PANNEKOUCKE, avant, avec le Président WAUQUIEZ. Vous passez à la Mairie de Saint-Chamond, vous aviez des problèmes avec Hervé REYNAUD, maintenant, vous avez des problèmes avec Axel DUGUA. C'est toujours les autres, ce n'est jamais vous.

Peut-être qu'au bout d'un moment, Madame SURPLY, il faut se remettre en question, faire une rétrospection sur vous-même et se dire qu'est-ce qui ne va pas chez moi pour que tous les gens se mettent à dos contre moi. En tout cas, ça me pose quand même des questions.

Monsieur CHEVALLIER, rapidement, alors.

M. CHEVALLIER : Simplement, Madame SURPLY, une dernière précision et puis après, j'arrêterai. Vraiment, je n'ai craché sur personne. Vous mentez constamment. Je respecte trop les électeurs, quels qu'ils soient, Madame. Arrêtez de déformer les propos et même au-delà. Je n'ai jamais et je ne cracherai jamais sur quiconque, peu importe leurs idées politiques.

M. le Maire : C'est ce qu'on appelle le respect.

Monsieur ALAMERCERY.

M. ALAMERCERY : Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais livrer quelques réflexions personnelles à Madame SURPLY. Jusqu'à un passé récent, je trouvais qu'avec son joli sourire et ses talents de comédienne, elle faisait une intéressante opposition. Puis, depuis qu'elle a choisi de lancer des attaques ad hominem contre un certain nombre de mes collègues, j'ai l'impression que le sourire s'est un petit peu transformé en grimace et la comédie en vaudeville.

Je vais rester dans le même système et m'interroger à propos de la personnalité de Madame SURPLY. On a remarqué que, depuis très longtemps, elle est bien seule dans ce Conseil. Tous les autres groupes d'opposition sont accompagnés de leurs colistiers. Ça a été quand même l'exception de voir quelqu'un à côté de Madame SURPLY. Je m'interroge sur sa capacité à fédérer, à réunir les gens autour d'elle, puisque là, j'ai l'impression qu'elle est quand même bien seule.

Tout ce que je vous dis, c'est personnel, ça n'est rien de politique, on est d'accord. Il se trouve qu'un ami à moi, qui l'a beaucoup aidé au début du mandat, apparemment, d'après ce qu'il m'a dit, s'est fait jeter comme une vieille chaussette.

Hors micro

M. ALAMERCERY : Pas du tout.

Hors micro

M. ALAMERCERY : Non, je ne dénoncerai personne, ce n'est pas le genre de la maison.

Tout ça pour dire que si d'aventure, Madame SURPLY se présentait aux prochaines élections municipales, ce qui est relativement probable, et si d'aventure, j'envisageais de voter pour elle, ce qui est là, du coup, très peu probable, je m'interrogerais, en tant qu'électeur, sur sa capacité à diriger une Mairie parce que c'est une grosse PME de 600 personnes, c'est un Conseil d'une trentaine de conseillers. Il faut, pour ça, avoir la capacité de fédérer, de réunir. Compte tenu de mes observations liminaires, j'émets quelques doutes sur la capacité de Madame SURPLY à réunir ces qualités.

Pour terminer, si je remettais brièvement ma casquette de chef d'entreprise, je pense que j'aurai beaucoup de difficultés et d'hésitations à lui confier la direction d'un service.

Voilà ce que je voulais dire.

M. le Maire : Merci, Yves ALAMERCERY.

Allez, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je vois que le sujet est détourné. Je ne sais pas de qui vous parlez. En revanche, si vous évoquez ma collègue absente, aucun d'entre vous n'a pris de ses nouvelles.

M. le Maire : Je lui ai envoyé un courrier. J'ai pris de ses nouvelles, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Oui parce que je vous l'ai demandé.

Ça fait deux ans que vous êtes aux manettes et je vais vous confier ce qu'elle m'a dit. Je vais vous redire ce que m'a dit Madame ROBERT : « S'il me parle à moi de la manière dont il te parle à toi, je fondrai en larmes », c'est-à-dire que vous faites les malins et je trouve ça assez pitoyable. Vous êtes 26 contre un. Peut-être, demain, vous serez moins, parce que vos rangs s'effritent. Si vous voulez – et vous savez que je vous apprécie, Monsieur ALAMERCERY – je combats pour mes idées. Je suis loyale dans ce que je pense et dans ce que je fais. J'aime cette ville. Vous savez, Antoine PINAY n'était pas né à Saint-Chamond.

M. le Maire : Antoine PINAY habitait à Saint-Chamond, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Il n'est pas né à Saint-Chamond. Vous devriez plus vous pencher sur les tendances politiques d'Antoine PINAY. Vous seriez largement surpris, mais j'y reviendrai dans un prochain Conseil, parce que je pense que vous ne savez même pas qui sont vos idoles. C'est assez marrant de me taxer d'extrême droite.

Dernièrement, ce que j'ai vu, c'est une majorité qui ne répond que dans des attaques personnelles, dès que je vous parle de votre travail. Madame ROBERT, très souvent, j'ai demandé si les élus de la majorité avaient pris des nouvelles, que nenni. Ce que va vous dire Monsieur DUGUA, c'est qu'il va vous dire qu'il a pris des nouvelles, alors que je lui ai demandé l'autre jour.

Je trouve incroyable que vous puissiez critiquer mon potentiel, finalement, à diriger une Mairie, alors que vous n'avez même pas une inquiétude pour une collègue qui traverse franchement des situations épouvantables. J'attendais, jusqu'à ce que je vous dise l'autre jour : « Prenez de ses nouvelles ». Vous allez nous dire que vous les avez prises.

M. le Maire : Je vous coupe le micro, Madame SURPLY, parce que là, on déborde.

Sur Madame ROBERT, j'ai pris des nouvelles l'été dernier, je vous rassure, et vous ne m'aviez pas demandé. Je pourrais obtenir les courriers, bien évidemment, parce que je lui avais envoyé un courrier.

Très bien. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : J'ai entendu un propos qui me choque un peu de Monsieur ALAMERCERY. Il dit : « Il est peu probable que je vote l'extrême droite », mais moi, ce n'est pas qu'il est peu probable, c'est d'une certitude que je ne voterai jamais l'extrême droite.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, vous n'aviez pas besoin de prendre le micro pour nous dire ça, on le savait.

M. MINNAERT : Non, mais j'espère que dans la Droite républicaine, ils aient cette même position parce qu'à ce moment-là, je veux vous dire une chose, je pense que la gauche ne se déplacerait plus pour voter des gens de droite qui s'inscrivent dans la République s'ils sont capables de dire qu'ils pourraient éventuellement voter l'extrême droite. Pour moi, l'extrême droite est un parti qui n'est pas comme les autres et qui doit être combattu. C'est quelque chose, pour moi, de très important.

M. le Maire : Très bien, Monsieur MINNAERT.

Sachez que je combats depuis 11 ans l'extrême droite, l'extrême gauche et surtout pour la démocratie, Monsieur MINNAERT.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non, pas d'autres prises de parole.

Revenir sur la délibération des emprunts financiers. En effet, saluer le travail et l'investissement d'Habitat et Métropole sur la Commune de Saint-Chamond. En effet, il faut démolir plus, Madame DUVERNAY, vous avez raison. J'ai presque envie de vous tendre la main et de vous dire de nous rejoindre parce qu'on travaille avec Habitat et Métropole pour démolir plus. D'ailleurs, dans les prochains mois, Gayotti sera démolie. On travaille aujourd'hui sur le Crêt-de-l'Œillet justement pour retravailler sur le quartier, pour créer de la mixité sociale. Madame DUVERNAY,

vous avez complètement raison. Si vous voulez combattre tout ça et faire tout ça, n'hésitez pas à nous rejoindre parce qu'on le fera avec Habitat et Métropole. D'ailleurs, c'est déjà lancé.

Je me permets de déborder un tout petit peu de la délibération.

Qu'est-ce qui vous arrive, Monsieur MINNAERT ?

Hors micro

M. le Maire : C'est bon, Monsieur MINNAERT. Après, on passera à la suite.

Je vais vous répondre sur la brigade financière. Je vais être très clair, la brigade financière est venue il y a maintenant – si je ne dis pas de bêtises – le jeudi 12 juin à 14h30, et pas à 17h30, dans les locaux de la Mairie, pour une perquisition. Je vous retranscris exactement ce que m'a dit la commissaire – enfin, je pense qu'il y a des commissaires – la dame de la police judiciaire. Ils étaient six. Je n'ai pas eu le droit de voir les papiers parce que c'est une enquête préliminaire, je le précise. Il y a un article 40 qui a été saisi par la Chambre régionale des comptes le 8 novembre 2023, par le Procureur de la République, sur le rapport de la Cour des comptes par rapport aux heures supplémentaires.

Je rappelle quand même, et même l'opposition, qui aujourd'hui, les personnes sont dans l'opposition, on avait proposé un rapport à l'époque pour améliorer cette situation, ce qui a d'ailleurs été fait. La police judiciaire est repartie avec les fiches de paye et les heures supplémentaires d'une dizaine d'agents. Je ne dévoilerai pas leur nom, bien évidemment, ce soir.

Les services de la Ville de Saint-Chamond – et je remercie Patrice MONTES, le Directeur général des services – ont coopéré. Ce sont eux qui ont sorti les fiches de paye et les heures supplémentaires. Il y a eu une seule perquisition. En effet, ils sont revenus le mardi pour récupérer nos boîtes mail à quelques-uns.

C'est pour vous dire qu'ils nous font quand même un minimum confiance parce que pour nous laisser du jeudi au mardi pour venir chercher les boîtes mail sur un disque dur, si on était des grands truands, je pense qu'ils les auraient pris tout de suite, ou en tout cas, ils auraient peut-être craint certaines choses. Je rappelle que cette enquête préliminaire est suivie par la brigade financière de Lyon, qui, derrière, donnera un avis et qui poursuivra ou pas. La dame était très gentille, il faut le dire. J'ai discuté avec elle. Elle était sur Grégory DOUCET avant.

Je rappelle que la période pour l'opposition, parce que vous vous êtes fondus de quelques commentaires, c'est 2015-2020. Tous ceux qui sont dans l'opposition en face ont la même responsabilité. Je rappelle quand même, surtout, j'ai confiance aux agents de la collectivité. Je ne pense pas que les agents de la collectivité aient menti sur leurs heures supplémentaires parce que ça veut dire que l'agent qui aurait rentré sur sa fiche d'heures supplémentaires les heures supplémentaires que nous a demandées la police judiciaire aurait menti, que le n+1 qui a signé les horaires aurait menti, que le Directeur général des services aurait menti et que le Comptable public qui paye sur justificatif de la feuille d'heures supplémentaires aurait menti. J'ai nul doute que ce n'est pas le cas, en tout cas, ici, à Saint-Chamond.

En tout cas, on a coopéré, on a donné tout ce qu'il fallait donner à la police judiciaire. Derrière, ça suivra et ça sera certainement classé d'un sans suite et vous verrez, Madame SURPLY, mais vous direz que la justice est corrompue, etc. On n'a rien à cacher ici et elle est venue exprès pour ça. J'ai vu Madame DUVERNAY qui se moquait en disant : « Soi-disant, la police judiciaire ne

vient que pour ça, il se fiche de nous ». Non, la police judiciaire n'est venue que pour ça. Vous l'avez mis sur les réseaux sociaux, Madame DUVERNAY. À un moment donné, la Ville n'a pas à mentir. Au contraire, on est transparent et je pense que la transparence, ça fait du bien et tout le monde devrait en faire autant.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Elle est bien venue deux fois, contrairement à ce que vous dites. Si vous lui avez dit que vous ne l'autorisez pas à rentrer sur les disques durs, vous n'auriez pas eu cette possibilité. S'ils les ont pris sur les disques durs, c'est qu'ils avaient un mandat pour le faire.

M. le Maire : Bien sûr. Monsieur MINNAERT, il y a eu une perquisition. La fois d'après, ils sont venus chercher les disques durs. Ce n'est pas une perquisition.

M. MINNAERT : Si la deuxième fois, quand ils viennent, s'il n'y avait pas un mandat de perquisition, ils ne pouvaient pas aller sur votre disque dur. Vous auriez pu dire qu'on ne vous l'autorise pas. S'ils sont allés sur le disque dur, c'est qu'il y avait une deuxième perquisition.

Maintenant, je n'accuse personne. Vous avez donné une explication. D'une manière générale, je fais confiance à la suite de la justice. Je vous ferai remarquer que je ne vous ai accusé dans rien du tout par rapport à ça, c'est une question qui m'a étonné, c'est pour ça que je vous l'ai posée.

Par contre, Monsieur ALAMERCERY a dit quelque chose que je partage. Pour être Maire d'une ville, il ne faut pas être responsable de conflits et savoir gérer une ville. Ce qu'on constate, c'est qu'il y a un Maire qui actuellement, à peine élu, a créé une opposition de plusieurs personnes qui l'ont quitté. Je souscris à votre position, c'est que vous reconnaissiez que le Maire actuel n'a pas les compétences pour gérer la Ville de Saint-Chamond au vu de comment s'effrite son Conseil municipal.

M. le Maire : On est 27, vous êtes deux. Je pense que tout est dit.

Monsieur ALAMERCERY, on va passer à la suite. Je vous propose qu'on vote sur cette délibération n° 2.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 3 et la parole est à Aline MOUSEGHIAN.

DL20250084. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE NEYRAND À SAINT-CHAMOND

Mme MOUSEGHIAN : En préambule de cette délibération, puisqu'aujourd'hui, on parle de tout, sauf des délibérations, Madame SURPLY, si vous voulez avoir des renseignements sur le mobilier urbain, je pense que vous pouvez vous rapprocher de Madame CALACIURA parce que c'est elle qui portait le projet et elle a tous les éléments qu'elle pourra vous apporter sur la qualité du mobilier.

En ce qui concerne aujourd’hui la délibération n° 3 et qui concerne l’approbation du plan de financement dans le cadre d’une demande de subvention à la Région pour l’aménagement de la place Neyrand à Saint-Chamond. Dans ce cadre-là, la Ville de Saint-Chamond sollicite une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et dans la continuité de ces projets d’aménagement et du renouvellement des espaces publics, la Ville de Saint-Chamond et Saint-Etienne-Métropole ont entrepris la requalification de la place Neyrand.

L’aménagement de cet espace vieillissant de près de 2 300 m² a permis de métamorphoser l’espace autour de l’ancienne mairie du quartier de Saint-Julien et de le rendre plus vert, attractif et dynamique. Il vise aussi à moderniser les réseaux, valoriser le quartier et créer un lieu de vie convivial.

Les travaux s’élèvent à 577 418,16 € TTC, soit 481 181,80 € hors taxes.

Il est proposé au Conseil municipal d’approuver le plan de financement indiqué ci-dessous pour l’aménagement de la place Neyrand à Saint-Chamond avec une subvention d’un montant de 300 000 € qui est demandé à la région et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette demande de subvention.

M. le Maire : Très bien. Merci, Aline MOUSEGHIAN.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Samedi 28 juin, en fin de matinée, vous avez inauguré la place Neyrand, où se trouve justement cet aire de jeu, dans un espace où une piste cyclable inutile a été créée pour un coût exorbitant sans aucun raccordement à d’autres pistes. Cette inauguration est marquée par l’absence totale des habitants. Seule une militante LR était présente, déclarant au Maire que la coupe des arbres n’est pas un problème. À part cette militante dévouée à la Mairie, il n’y avait que deux ou trois autres personnes ne résidant même pas dans le quartier. Nous avons donc eu droit au discours du Maire par intérim sous le regard bienveillant de l’ancien Maire-Sénateur également présent. Cette inauguration ressemblait davantage à une mise en scène entre élus de droite, satisfaits d’écouter leur propre discours. Mis à part les élus de droite et quelques chefs d’entreprise visiblement conviés en raison de leur lien avec les marchés publics attribués, c’était le vide complet. Toute cette mascarade s’est réfugiée sous le maigre coin d’ombre, le seul arbre encore non tronçonné par votre majorité, pour faire un petit comité restreint, un discours qui ne s’adressait qu’à eux-mêmes.

Monsieur MANDON, Député, est arrivé en retard accompagné de Monsieur MOULIN, citoyen vigilant et engagé politiquement à Lutte ouvrière, car ils échangeaient justement avec certains habitants du quartier à des moments différents. Ces derniers leur ont d’ailleurs indiqué qu’ils ne savaient même pas que cette inauguration avait lieu. Sur cette place, une grande partie des arbres a été abattue à la tronçonneuse sous prétexte fallacieux, quand on veut tuer son chien, on l’accuse d’avoir la rage, une place construite sans concertation réelle, ce qui traduit clairement l’absence des habitants lors de l’inauguration.

Nous reconnaissons qu’il s’agit d’une belle aire de jeu pour enfants qui a été installée. Cependant, cette aire de jeu ne bénéficie d’aucune zone d’ombre, laissant les enfants jouer dangereusement, sans protection des risques du soleil et de la chaleur. Les arbres étant les ennemis de votre majorité, qui préfèrent les îlots de béton à la verdure, pourtant source de fraîcheur. D’ailleurs, votre communication de ce début de semaine ne signale que deux espaces naturels climatisés –

comme je l'ai dit tout à l'heure – par les arbres, aux Saint-Chamonais, accablés par la canicule, le jardin Nelson Mandela et le parc Labesse. Vous êtes bien en peine d'en proposer d'autres.

Concernant cette même aire de jeu, vous avez déplacé le monument aux morts pour le coller à celle-ci. Nous aimerais savoir comment ce choix a été discuté avec les associations d'anciens combattants, sachant que cela a pu choquer certaines personnes. Nous regrettons aussi que ce monument aux morts se retrouve désormais en pleine canicule, sans aucune ombre, contrairement à son emplacement précédent, entouré de verdure. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

M. le Maire : Très bien. Monsieur RIVAT.

M. RIVAT : Merci.

On a parlé en début de séance de véracité des chiffres et je suis étonné de voir que le montant total des travaux est inscrit sur ce rapport à 577 000 €. Or, pour m'être occupé de ces travaux depuis le départ jusqu'à leur réalisation, avant mon éviction de la majorité, que je sache, le montant des travaux est de près de 2 millions d'euros. Je voudrais savoir pourquoi vous avez inscrit 577 000 € TTC alors que c'est de 2 millions d'euros.

J'anticipe sur le rapport d'après, parce que même chose sur le rapport concernant Fonsala, les travaux, c'est 3,5 millions d'euros, non pas le chiffre qui est inscrit.

C'est tout ce que j'avais à dire sur cette affaire. Nous voterons pour, bien entendu, ce rapport, puisque nous considérons que ce chantier est une réussite.

M. le Maire : En effet. Je vous rejoins là-dessus.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Oui, j'avais une question. Je voulais savoir quelle était la date d'achèvement des travaux. C'est souvent une question que me posent les habitants, c'est pourquoi est-ce que cette approbation arrive après, finalement, l'inauguration de la place ?

Deux questions techniques.

M. le Maire : Très bien.

Monsieur CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Je me permets juste d'apporter quelques précisions à Monsieur MINNAERT et surtout de lui dire qu'en parlant d'abattage d'arbres, de tronçonneuses, qu'on abattrait les arbres comme ça, sans regarder, là, vous offensez nos services espaces verts, complètement, qui sont soucieux du maintien de notre patrimoine arboré.

Vous savez que la survie d'un arbre en ville n'est pas la même qu'en pleine nature. Ils ont un suivi régulier de nos arbres. Sur cet espace qui a été aménagé, vous avez vu, d'ailleurs, que du côté du monument aux morts, tous les arbres ont été maintenus. Les grands arbres étaient là. Au niveau du monument, là, vous dites qu'il n'y a plus d'ombres, mais c'est l'inverse. Il y a deux gros arbres sur les côtés. Le monument est au centre, justement. On l'a mis vraiment au centre des deux arbres. D'ailleurs, il est très bien placé à ce niveau-là. Les arbres ont été conservés.

Là, c'est vraiment offenser – je trouve – nos services espaces verts. Puis, pour vous dire qu'on a 195 m d'arbustes supplémentaires qui ont été plantés et également la désimperméabilisation, 1 400 m² de désimperméabilisées et 2 600 m² de végétalisation contre 1 500 avant. Là, on a une progression. On a une place qui est plus verte, malgré ce que vous dites, qui est plus végétalisée.

M. le Maire : Oui, les chiffres ne mentent pas. Aline MOUSEGHIAN.

Mme MOUSEGHIAN : Je voudrais revenir par rapport aux invitations, Monsieur MINNAERT, pour vous dire que l'ensemble des conseils citoyens de quartier sont toujours invités aux inaugurations. Monsieur MOULIN a été invité en tant que Conseil citoyen de quartier de Saint-Julien et là, aujourd'hui, je suis étonnée d'entendre qu'il était représentant de Lutte ouvrière, dans la mesure où un Conseil citoyen de quartier, quand il a signé la charte d'engagement, s'engage à ne pas faire de la politique. Je voudrais savoir si Monsieur MOULIN était présent en tant que Conseil citoyen de quartier ou s'il était présent en tant qu'engagé politique.

M. CIGNA : Une petite réponse pour Monsieur MINNAERT aussi. Quand on a pensé les travaux du monument aux morts, Monsieur RIVAT était encore dans l'équipe. On a fait moult réunions avec Monsieur SAUNIER. À chaque fois, les associations d'anciens combattants étaient invitées, les réunions se sont passées avec eux et nous leur avons demandé leur avis, comment ils pensaient qu'il fallait mettre le monument, qu'est-ce qu'ils voulaient à côté, etc. Ce n'est pas la Ville toute seule qui a décidé, mais en accord avec le souvenir français et les associations d'anciens combattants.

M. le Maire : Merci, Alexandre CIGNA. Les réponses sont claires, Monsieur MINNAERT ?

M. MINNAERT : Sur les anciens combattants, ce n'est qu'une question, vous m'avez donné la réponse. Merci. Je n'ai pas fait de critique sur ce point. Je sais qu'il y a certains anciens combattants qui ont été choqués par ça. Si la majorité de l'association des anciens combattants, ça ne les a pas choqués, pour moi, ça ne me pose aucun problème. Votre réponse me satisfait totalement.

Par contre, Monsieur CHANGEAT, pourtant, vous étiez présent, vous n'étiez qu'entre vous, samedi. À part moi, présent pour regarder cet aspect comique de la majorité. Vous aviez prévu, à un moment, de faire l'intervention à côté du monument aux morts. Il faisait tellement soleil que vous avez été obligés tous de vous déplacer pour aller sous un petit coin d'arbre qui restait, que vous n'avez pas tronçonné. On était en pleine canicule à cet emplacement. Je ne sais pas, on n'était peut-être pas au même endroit à ce moment-là.

Végétaliser du sol, ce n'est pas créer de l'ombre. Vous avez coupé des arbres. Quand on est responsable, on prend ses responsabilités, on ne vient pas accuser les services de la Mairie qui agissent sous l'ordre des responsables politiques. Je n'ai pas l'habitude de renvoyer mes fautes à du personnel.

La troisième chose, c'est que si vous connaissiez un peu les questions écologistes, je vous invite à lire un livre qui est de quelqu'un qui habite à Montpellier, je n'ai plus son nom en tête, mais qui a écrit un livre très bien sur les arbres en ville et qui explique d'abord exactement la phrase que je vous ai dite, que quand on veut couper un arbre, c'est comme les chiens, on les accuse de la rage pour les supprimer et maintenant, les arbres, systématiquement, sont malades, ils ont des problèmes, mais lui-même a dit que quand il y a des arbres qui sont malades, on ne les arrache pas tous ensemble. On en coupe la moitié, on en replante la moitié, et une fois que ces arbres ont déjà pris une certaine ampleur, on peut voir pour les autres qui sont malades. Ce sont les

principes mêmes de toujours assurer de l'ombre et de la fraîcheur, mais ce que vous avez fait, on peut le voir sur toutes les places que vous avez faites à Saint-Chamond, c'est que vous avez coupé des arbres partout et vous n'en avez pas remis. Même quand vous avez créé des parkings comme sur la rue Jules Verne, vous avez fait un massacre des arbres. Ça s'appelle un adjoint au développement durable. C'est un comique.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, si on peut rester dans la délibération, s'il vous plaît. À chaque fois, vous partez dans tout et n'importe quoi, c'est un peu usant.

Madame CALACIURA.

Mme CALACIURA : Merci, Monsieur le Maire.

J'attendais un peu l'attaque personnelle de Madame MOUSEGHIAN sur le projet mobilier design. Madame MOUSEGHIAN, il faudrait accorder vos violons avec Monsieur le Maire, comme ça a été le cas pour la CDAC, pour Cultura. Ici, vous n'êtes pas en tant que conseillère régionale, mais en tant que conseillère adjointe dans la majorité. Monsieur le Maire, ce projet, vous l'avez porté, vous l'avez valorisé aux 19^{ème} assises du centre-ville. Monsieur MINNAERT était à la commission commerce. Nous avons appris, lors de cette commission commerce, que ce projet avait été valorisé dans ce cadre-là donc, je pense que c'est un projet, finalement, dont l'équipe municipale est fière, puisqu'elle va le porter à Montpellier, à un endroit où plein de villes de France sont présentes et viennent voir les bonnes initiatives. Je pense qu'il faut vraiment accorder vos violons avec Monsieur le Maire.

Concernant le projet lui-même, je rappelle que c'était dans le cadre de ma délégation au design, que c'est un projet qui est une expérimentation. L'objectif du projet est bien de tester du mobilier. Après, ce que j'ai appris en commission commerce également, c'est que le projet va être stoppé, mais ce qui était prévu, c'est qu'il y avait plusieurs phases. Il y avait une phase de bilan puis, suite à ce bilan, voir si le mobilier devait être modifié ou pas. Je ne sais pas ce qu'il en est de ce bilan. Tout ce que je sais et ce que j'ai appris en commission commerce, c'est que le projet va être stoppé. Merci.

M. le Maire : Très bien. En effet, le CDAC (commission départementale d'aménagement commercial) ou le Département ont voté pour aussi, Madame la Conseillère départementale.

Monsieur CIGNA.

M. CIGNA : Juste un mot pour le mobilier. C'est vrai qu'aux assises des centres-villes, vous avez participé plusieurs fois. Là, cette année, c'était à Montpellier. Nous avons été intervenants pour la première fois. On a présenté un projet sur le rafraîchissement de la Ville et en même temps, le mobilier design. C'est vrai.

Je n'ai rien contre le mobilier lui-même. Le problème est que, vous voyez, ça fait plus d'un an que ça devrait être terminé et on a toujours des problèmes avec cette société qui nous livre des trucs qui ne tiennent pas debout, des bancs qui risquent de couper les mains à des personnes, etc. On a plein de problèmes. D'ailleurs, je les reçois avec Monsieur MONTES et l'équipe commerce et attractivité demain matin à 9h. Il faut qu'on mette un terme à cette aventure parce qu'on a été obligé de déplacer l'inauguration qui était prévue parce qu'il nous avait livré des trucs qu'on ne pouvait pas laisser, qui étaient dangereux. On a préféré la reporter et en espérant que demain, on arrive à trouver des solutions parce qu'on en a quand même payé une bonne partie de ce mobilier. C'est vrai que là, comme vous dites, on essuie les plâtres, puisque c'est une société qui

n'a jamais fait ça. On n'a peut-être pas de chance parce qu'on a eu d'énormes déboires avec les pots, avec les bancs, avec toutes sortes de choses. Les pots qui n'étaient pas de la bonne couleur, qu'il a fallu repeindre à l'intérieur, etc.

M. le Maire : Très bien. Merci, Alexandre CIGNA.

Mme SURPLY : J'ai posé deux questions, je n'ai pas eu de réponse.

M. le Maire : Rappelez-nous vos deux questions, parce que je vais répondre à des choses.

Mme SURPLY : Je répète, je voulais savoir pourquoi la délibération arrive, en termes de l'agenda, après l'inauguration, quelle était la date d'achèvement des travaux. Je rajoute une autre question, si ce n'est pas trop pour vous, pour vous retenir. Est-ce que vous aviez invité la famille NEYRAND ?

M. le Maire : Très bien. On vous répond rapidement. En effet, cette place a été une réussite. Vous savez, ce qui m'a marqué lors de l'inauguration, c'est quand j'ai échangé avec une dame qui s'appelle Danielle, qui travaille à l'école privée juste au-dessus et qui m'a dit : « Maintenant, il y a des parents qui posent leurs enfants à 8h30 et qui restent boire le café dans le thermos jusqu'à 11h30, et puis qui discutent ici, on a créé un vrai lieu de vie ». Passez-y aux heures de sortie scolaire. Vous verrez, il y a des dizaines d'enfants, justement, qui sont présents sur cette aire de jeu, au-delà de la place, qui est en plus inclusive, c'est important de le rappeler, c'est-à-dire que les personnes en situation de handicap peuvent accéder aussi à cette aire de jeu et on y tenait.

Le monument aux morts, quand j'entends dire : « Avant, il était ombragé, le monument aux morts », oui, c'est vrai. Par contre, les personnes étaient sur la route, sur une pente d'environ 12-13 %, et on se retrouvait avec des personnes âgées, on n'arrivait même pas à leur mettre des chaises pour qu'ils puissent s'asseoir et assister à la commémoration. Aujourd'hui, on l'a vu, et d'ailleurs, sur chaque commémoration, que ce soit le 8 mai, le 11 novembre aussi, mais c'est encore en travaux, les anciens combattants, en effet, en sont satisfaits. Il y a un travail de concertation qui a été fait.

Les travaux, je n'ai pas la date exacte d'achèvement, mais ils ont été achevés il y a maintenant quelques semaines de cela. En effet, la famille NEYRAND, je vous avoue que je ne pense pas qu'on l'ait contactée. On va quand même se renseigner. Catherine me dit que la famille existe toujours et que s'il y avait eu besoin, il n'y avait pas eu de souci, mais ils n'ont pas été invités. On a invité large quand même, je le précise.

Pour répondre à Jean-Paul RIVAT au niveau des subventions, en effet, le projet est beaucoup plus cher, je rappelle juste que l'arrêté, en tout cas, de notification de subvention demandée par la Région était les décomptes à partir du mois de mai 2024. C'est pour ça que la somme est de 481 580 € et que la part Ville, bien évidemment, que la part communale. C'est pour ça qu'on demande 300 000 €. En tout cas, que ce soit Aline MOUSEGHIAN auprès du Président PANNEKOUCKE, que ce soit Hervé REYNAUD auprès de Laurent WAUQUIEZ et de Fabrice PANNEKOUCKE, ou même moi-même auprès du Président de la Région, nous œuvrons quotidiennement pour obtenir des subventions de la Région, parce que, vous le savez, elles se font de plus en plus rares. Les finances des collectivités sont de plus en plus basses. Du coup, on essaye de valoriser nos projets. La Place Neyrand, croyez-moi, est un beau projet. C'est une belle réussite et on en est très fier.

Sur cette demande de subvention, je vous propose de passer au vote.

Qui s'y oppose ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Deux abstentions : Europe Écologie Les Verts. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la place Île-de-France. Monsieur RIVAT, pour la place Île-de-France, c'est exactement la même réponse sur les financements.

Madame MOUSEGHIAN.

DL20250085. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION POUR LA REQUALIFICATION DE LA PLACE ÎLE-DE-FRANCE À SAINT-CHAMOND

Mme MOUSEGHIAN : Dans le cadre de la requalification de la place Île-de-France, la Commune de Saint-Chamond sollicite une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La Ville de Saint-Chamond souhaite réaménager la place Île-de-France dans le cadre d'une opération de redynamisation urbaine, sociale, économique et écologique. Ce projet s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'image du quartier et d'augmenter son attractivité. Il vise aussi une meilleure accessibilité, le réaménagement des espaces, la végétalisation de l'espace public, l'amélioration de la sécurité et du confort, éclairage, accès pompiers, l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Le montant total des travaux est estimé à 2 614 045,93 € hors taxes. Il est proposé au Conseil municipal d'approver le plan de financement indiqué ci-dessous pour la requalification de la place Île-de-France à Saint-Chamond avec une subvention d'un montant demandé de 1 045 618,37 € à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, soit 40 % du coût du projet.

M. le Maire : Très bien. Merci, Aline MOUSEGHIAN. Y a-t-il des questions ?

Un chantier qui avance plutôt bien. D'ailleurs, je peux vous l'annoncer ce soir. Je remercie vraiment les services de la Ville de Saint-Chamond qui ont œuvré depuis de nombreux mois, mais depuis que j'ai repris la main en juillet, ils ont accéléré, et je les en remercie. La démolition du panoramique aura lieu dans les prochains jours et d'ici la mi-juillet, le panoramique ne sera plus sur la place Île-de-France.

Encore un grand merci aux services pour leur activité et pour tout le travail qu'ils ont fait dans ce dossier important.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 non-participations : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 5 sur l'aménagement des cours d'école du Chatelard. La parole est à Aline MOUSEGHIAN. Avec le micro, s'il vous plaît. Merci.

DL20250086. AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE DE CHATELARD – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS « VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE »

Mme MOUSEGHIAN : Dans le cadre du fonds de concours relatif à la végétalisation des cours d'école, la ville de Saint-Chamond sollicite la métropole en vue de l'attribution d'une subvention pour la végétalisation de la cour d'école du Chatelard.

La végétalisation et la désimperméabilisation des cours d'école font l'objet d'un programme pluriannuel d'investissement sur la Commune de Saint-Chamond.

Dans la continuité des travaux liés à la rénovation énergétique des bâtiments de l'école du Chatelard, la cour fera aussi l'objet d'une rénovation complète au cours des prochaines vacances scolaires d'été.

L'opération vise à diversifier les usages de cet espace en adéquation avec les attentes pédagogiques tout en désimperméabilisant les surfaces pour améliorer le confort du site tout en répondant aux enjeux environnementaux.

Dans le rapport, vous avez l'ensemble des éléments. La cour élémentaire ciblée pour le projet de rénovation fait une superficie totale de 2 925 m². La surface concernant la demande de subventions est d'environ 1 375 m².

Saint-Étienne Métropole, par le biais d'un dispositif de fonds de concours, accompagne les projets communaux de végétalisation et de désimperméabilisation des cours d'école.

Il est proposé au Conseil municipal de soumettre une demande au service métropolitain pour déterminer le montant des dépenses éligibles qui peuvent atteindre 50 % du coût lié à la désimperméabilisation et à la végétalisation. Ces dépenses sont estimées à 109 148 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la demande du fonds de concours de végétalisation des cours d'école d'un montant de 54 574,21 € auprès de Saint-Étienne Métropole sous réserve, lors d'une instruction du dossier, de l'éligibilité des dépenses.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame MOUSEGHIAN.

Madame MASSARDIER, c'est à vous.

Mme MARQUET-MASSARDIER : On ne peut que saluer les travaux effectués sur les bâtiments de l'école du Chatelard, qui devenaient urgents. Je tiens tout de même à rappeler que le chantier n'est pas complètement terminé et surtout qu'il aura fallu multiplier les interventions, aller jusqu'à l'interpellation de la presse pour qu'un réel travail de concertation soit amorcé. Pourtant, lorsque cette concertation est prise en compte réellement, il est agréable de constater qu'on peut travailler en bonne intelligence, quelle que soit la place que nous occupons. C'est dommage.

La démocratie participative et la concertation réelle et rigoureuse avec les acteurs de terrain, les usagers, les professionnels ne sont pas dans l'ADN de votre politique et c'est bien dommage. On perd du temps et de l'énergie et aussi de l'argent.

Une école publique est un lieu fédérateur au cœur d'un quartier, un lieu qui invite à penser l'urbanisme et la vie sociale dans son ensemble. Les travaux de végétalisation de la cour sont certainement les bienvenus, mais ils ne peuvent pas se penser en dehors de l'aménagement plus

global du quartier. Peut-être qu'il manque des liens dans la conduite des projets, des liens qui donnent du sens et qui permettent de penser la Ville dans une globalité.

OK pour cette demande de subvention en espérant que les temps de concertation seront de nouveau à l'ordre du jour à la rentrée prochaine.

Pour terminer, je me permets une petite extension. Nous n'avons toujours aucun élément concernant le PV de la Commission de sécurité du mois de février pour l'école de Chatelard. Quand je dis « nous », j'englobe la Directrice de l'école et son équipe, les parents d'élèves, les DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale) et moi-même, qui représentons la Mairie au Conseil d'école. J'ai déjà posé la question en Commission et aucune suite n'a été donnée. Aurons-nous ces éléments avant la fin de l'année scolaire ?

Nous voterons pour cette délibération.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame MASSARDIER.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Madame SURPLY a déposé un amendement. Elle est absente du Conseil municipal. Du coup, elle ne pourra pas présenter son amendement, mais on ne peut rien y faire.

Juste, peut-être répondre, je vous remercie, Madame MASSARDIER, de votre investissement de longue date pour l'école du Chatelard. En effet, vous représentez la Ville, ce mandat. Vous êtes très assidue au Conseil d'école aussi et je vous en remercie parce qu'en effet, c'est important.

Il y a eu de la concertation sur ce chantier avec la Directrice, avec les écoles enseignantes. En effet, sur la maîtrise d'ouvrage, ça a été un peu compliqué, mais je sais que les services techniques y sont régulièrement. Avec le voisinage, ce n'est pas toujours simple non plus. Puis là, on va pouvoir, maintenant, leur faire cette belle cour, en tout cas – et je pense qu'ils le méritent – pour les élèves et pour pouvoir étudier et pouvoir être aussi dans les cours de la meilleure façon possible. Dire qu'on a reçu aussi des associations, par exemple, Place aux Piétons, qui étaient venues nous rencontrer parce que l'objectif est quand même aussi de sécuriser le parvis. On est conscients du danger qui peut y avoir. On sait que c'est une rue qui est étroite et c'est un peu la problématique, parfois, de certaines écoles, mais on est vigilant sur la sécurité.

En ce qui concerne le PV d'achèvement de la Commission de sécurité, en tout cas, c'est ce que vous nous demandez, je demande à Patrice MONTES qu'on regarde et qu'on vous l'envoie dans les plus brefs délais.

Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Simplement, j'insiste sur le fait que – et je parle sous le contrôle de Madame VANELLE – qu'on a pu travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des protagonistes et je crois que c'est de ça qu'il faut que ça se poursuive. Ce n'est pas qu'un aboutissement, parce qu'il y a eu des pressions, mais c'est une amorce de travailler un peu différemment. J'y tiens.

M. le Maire : Très bien. C'est pour ça que je le valorise et que je vous remercie, Madame MASSARDIER. En effet, il faut savoir dire les choses.

Du coup, l'amendement de Madame SURPLY, étant absente, ne sera pas présenté.

Florence.

Mme VANELLE : Je voulais rajouter, Madame MASSARDIER, que la concertation que vous faites est référence, du 27 mars dernier, avec l'association, les parents d'élèves, l'équipe enseignante, il y avait quand même des rencontres, Monsieur le Maire a rencontré les délégués de parents bien en amont et on n'a pas attendu la revue de presse pour faire une concertation. Là, on a rajouté les services pour répondre aux questions, mais les parents d'élèves avaient été reçus par Monsieur DUGUA bien avant ça.

M. le Maire : Très bien. Merci.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je suis d'accord, mais quand même, il a fallu amorcer la pompe.

M. le Maire : En tout cas, ça s'est bien passé, Madame MASSARDIER. On peut s'en féliciter, quand même. Il faut se dire les choses, et, de temps en temps, ça fait du bien aussi de s'autoféliciter quand on travaille en commun. Vous avez raison de le faire.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 6. C'est la charte de Mécénat qui va nous être présentée par Aline MOUSEGHIAN.

DL20250087. LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE DE MÉCÉNAT AU SEIN DE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND

Mme MOUSEGHIAN : Monsieur le Maire, cette délibération n° 6 concerne le lancement de la démarche de Mécénat au sein de notre Commune de Saint-Chamond.

En effet, nous avons la volonté d'avoir une démarche proactive en ce qui concerne la recherche de financement extérieur. Le Mécénat territorial constitue un nouvel outil intéressant à intégrer dans la stratégie de financement de projet. Le mécénat est encadré par la loi et se définit comme le soutien matériel apporté par une personne physique ou morale sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

Cette démarche sera encadrée par la signature d'une charte éthique ainsi qu'une convention pour chaque don.

Comme il est noté dans cette délibération, la charte éthique vise à définir les principes déontologiques qui régiront les relations de notre Commune avec ses mécènes et donateurs. Cette charte, que vous avez en annexe, permettra de garantir la transparence de la démarche ainsi que les engagements et valeurs de chacune des parties.

Il vous est également proposé d'adopter la convention qui régira les relations particulières entre la Ville et chacun des futurs mécènes. Il est précisé que cette convention sera conclue uniquement dans le cadre des dons, ne portant pas sur un projet, faisant l'objet d'une souscription en partenariat avec la Fondation du patrimoine.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la charte éthique du mécénat jointe en annexe ;
- d'approuver la convention de Mécénat également jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure et signer cette convention avec chacun des futurs mécènes.

M. le Maire : Très bien. Merci.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Merci.

Nous reconnaissons qu'il peut y avoir parfois un intérêt potentiel au mécénat, mais nous estimons que les modalités d'encadrement, les critères de sélection des mécènes ainsi que les règles éthiques ne sont pas suffisamment précises pour que nous puissions nous prononcer favorablement. Ce n'est pas non plus la même chose lorsqu'un mécénat provient d'habitants et d'habitantes qui ne souhaitent soutenir un projet local que lorsqu'il émane d'une entreprise dont l'investissement est rarement désintéressé.

Le recours au financement privé peut créer un lien de dépendance ou influencer les orientations des politiques publiques. Or, le service public doit rester indépendant de tout intérêt particulier. À ce titre, les financements issus du mécénat devraient être limités dans le temps et en montant. Ils ne devraient pas non plus être accordés sans l'approbation majoritaire des travailleurs et des travailleuses dont le travail est précisément ce qui permet de dégager de telles sommes.

Accepter du mécénat doit également reposer sur des critères d'éthique sociale et environnementale clairs.

Enfin, le mécénat attire souvent les entreprises vers des projets visibles ou prestigieux au détriment d'autres secteurs tout aussi essentiels, mais moins attractifs comme la solidarité, la culture de proximité ou la ruralité.

Pour toutes ces raisons, nous préférons nous abstenir sur cette délibération.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Cette délibération a nourri longuement nos échanges au cours de la préparation de ce Conseil. Nous avons bien compris, les temps sont durs, le contexte budgétaire est de plus en plus contraint. Comment financer les missions d'intérêt général assumées par les collectivités publiques ?

Au risque de paraître un peu abrupt, nous pourrions répondre d'abord en faisant des économies, de quoi avons-nous vraiment besoin et, en cas de dépenses incompressibles, en levant l'impôt. Pourquoi payons-nous des impôts si ce n'est pour assumer collectivement nos besoins fondamentaux ? Si chacun paye sa part, en fonction de ses richesses, pourquoi aller dépenser de l'argent public pour venir dédommager des entreprises ou des particuliers qui ont choisi de financer tel ou tel investissement de dépenses publiques ?

Au fil des années, l'argent privé pèse de plus en plus lourd dans l'action publique. Cette proposition de mécénat ne fait que renforcer ce constat. On peut aisément imaginer les dérives que ça peut engendrer. Demain, l'action publique continuera-t-elle à servir des missions d'intérêt

général ? Demain, les décideurs publics ne seront-ils pas pieds et mains liées en fonction de l'apport financier des mécènes, pour qui l'intérêt général n'est pas l'objectif premier, à l'image de ce que l'on peut constater avec le projet SCABB dévoilé par la presse.

D'autre part, dans la charte que vous nous proposez, le deuxième paragraphe qui encadre des relations entre la Ville de Saint-Chamond et le mécène, les pratiques d'octroi de contrepartie s'apparentent fortement à une logique de sponsoring et non pas de mécénat.

Dans le contexte actuel des perspectives portées par la majorité en place, nous ne nous sentons pas en pleine confiance. Nous n'approuvons pas cette charte qui est, soi-disant, éthique du mécénat ni la convention qui en découle.

M. le Maire : Très bien.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je vous prie de m'excuser pour mon absence parce que j'ai été obligée de quitter le Conseil à un moment.

Je vais d'abord expliquer mon vote et j'ai des questions sur cette délibération. Je voulais savoir si je pouvais quand même défendre mon amendement, si vous acceptiez quand même.

M. le Maire : Si le Conseil municipal n'y voit pas d'inconvénient, on va être censé un petit peu pouvoir défendre votre amendement.

Mme SURPLY : Je suis désolée. C'est la différence entre vous et moi, c'est que je suis une femme donc parfois, on est obligé de s'absenter.

AMENDEMENT DÉPOSÉ PAR MADAME ISABELLE SURPLY : « LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES : UNE PRIORITÉ LOCALE »

Mme SURPLY : Sur l'amendement du Chatelard, la question était simple, c'était de faire les choses dans l'ordre et de finir ce que vous aviez commencé et de vous engager un peu comme une promesse, parce qu'il y a beaucoup de parents qui voudraient savoir où sont les discussions pour la sécurisation des abords, les derniers travaux sur les toilettes, les volets, les stores, etc., et si ça serait fini avant les débuts de la végétalisation. Premier amendement.

M. le Maire : Très bien. Florence va vous répondre.

Mme VANELLE : Madame SURPLY, je crois que vous confondez le chantier école et le chantier cour, ce sont deux choses différentes. Le chantier école était un marché public et qui est garanti jusqu'à la livraison du chantier donc, on continue. Il y a des finitions. Pourquoi attendre que ça soit carrément terminé pour commencer la cour alors qu'ils pourront bénéficier dès la rentrée de la cour végétalisée alors que la cour va se faire, en partie, en interne, par les espaces verts et la voirie.

Je ne comprends pas votre amendement.

M. le Maire : Madame SURPLY.

Juste pour informer tout le monde, on est repassé sur la délibération 5.

Mme SURPLY : Il y a deux choses, il y a la sécurisation des abords, les parents n'ont pas cette notion de : « il y a des marchés publics », ils voient des travaux se faire et ils vont voir d'autres travaux commencer. Ma question est : pouvez-vous garantir qu'avant la rentrée, les travaux soient finis et que les conversations, les débats autour de la sécurisation des abords de l'école auront trouvé une issue avant la rentrée de septembre ? C'est très clair.

M. le Maire : Même quand on peut avoir des besoins, on peut mettre la vidéo sur YouTube parce qu'on en a déjà parlé, on refait le débat un petit peu là.

Mme VANELLE : Je viens d'en parler avec Madame MASSARDIER d'échanger parce qu'elle était à la réunion avec les parents du 27 mars et les parents sont au courant de comment on va faire les travaux, comment ça va se terminer. Les abords, on en a parlés avec l'association Place aux Piétons, on en a parlé avec les parents d'élèves, avec l'équipe enseignante et ça va se faire petit à petit. La cour d'école a déjà commencé, ça sera en cours. Pour moi, il n'y a pas de sujet, les parents sont informés de ce qui va être fait.

M. le Maire : Très bien. L'amendement que Madame SURPLY vient de déposer, qui est pour ? Madame SURPLY. Très bien. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Amendement rejeté.

Résultat du vote : Rejeté à la majorité (2 pour Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT) ; 37 contre : la majorité, Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY, M. Jean-Luc BOUCHACOURT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc LAVAL).

M. le Maire : Je vous propose qu'on revote, du coup, sur cette délibération, maintenant que vous êtes présentes.

Sur cette délibération n° 5, école du Chatelard, qui s'oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : On est de retour à la délibération n° 6.

Mme SURPLY : Merci.

M. le Maire : Madame SURPLY, cette fois, sur la délibération n° 6.

Mme SURPLY : Faites attention à ne pas être trop sexiste dans vos propos.

M. le Maire : J'ai dit quoi de sexiste ?

Mme SURPLY : Non, mais je sens que vous êtes un peu coquin ce soir.

M. le Maire : Si, dites-moi, Madame SURPLY, qu'est-ce que j'ai dit de sexiste ?

Mme SURPLY : De me reprocher de ne pas être là.

Sur le mécénat, j'ai une question.

M. le Maire : Madame SURPLY, attendez, vous avez dit que je faisais preuve de sexism. S'il vous plaît, redites les propos sur lesquels je suis sexiste. Dites les propos sur lesquels j'ai été sexiste.

Mme SURPLY : J'ai dit : « Faites attention à ne pas l'être », écoutez bien.

M. le Maire : Non, parce que vous mettez toujours des accusations, Madame SURPLY, et ce n'est pas bien.

Vous voyez, on est gentil avec vous, vous revenez, vous vous absentez, vous ne participez pas à la délibération, vous donnez une explication, on vous propose de présenter votre amendement, on revient sur la délibération d'avant, on vous permet de voter, et derrière, vous continuez à être désagréable, mais remettez-vous en question un petit peu.

Très bien, on passe au vote sur cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Six abstentions : Europe Écologie Les Verts, Saint-Chamond Pour Tous, et Saint-Chamond d'Abord.

Très bien, on passe à la délibération n° 7 et la parole est à Aline MOUSEGHIAN. Avec le micro, s'il vous plaît, Madame MOUSEGHIAN.

Hors micro

M. le Maire : Elle va vous répondre, Madame MASSARDIER, au début de la délibération.

Mme MARQUET-MASSARDIER : On votait contre sur le vote, c'est pour ça.

M. le Maire : Vous voulez que je repasse le vote ?

Mme MARQUET-MASSARDIER : Oui, mais c'est bon.

M. le Maire : Très bien.

Sur la délibération n° 6, qui s'oppose ? Saint-Chamond Pour Tous. Qui s'abstient ? Europe Écologie Les Verts, Saint-Chamond d'Abord. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour ; 2 contre : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER ; 4 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : On passe à la délibération n° 7, et puis Aline MOUSEGHIAN va pouvoir répondre peut-être aussi à Madame MASSARDIER sur son interrogation d'avant.

DL20250088. ADHÉSION À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE FUNDRAISING (AFF)

Mme MOUSEGHIAN : Le rapport n° 7 concerne l'adhésion à l'Association française de fundraising.

Pour soutenir la démarche de financement du projet par le mécénat, il est proposé d'adhérer à l'Association française de fundraising.

Cette association, qui rassemble les professionnels du fonds de dressing et du mécénat de tous les secteurs de l'intérêt général, vise à mobiliser les ressources privées aux services d'organisation et de causes d'intérêt général.

Sa mission consiste à promouvoir les pratiques du mécénat, notamment auprès des collectivités territoriales, et à favoriser un environnement propice à la générosité et à la mobilisation des ressources.

L'AFF s'engage à sensibiliser les acteurs publics et économiques à l'importance du fundraising, à former les parties prenantes aux techniques de collecte de fonds et à stimuler l'innovation et la production de connaissances dans ce domaine.

Cette adhésion permet aussi d'avoir un accès à la base documentaire de l'AFF, contenant plus de 700 études et documents sur le fundraising et régulièrement enrichis.

Le coût de l'adhésion pour la moitié de l'année 2025 est fixé à 120 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion auprès de l'Association française de fundraising pour un montant de 120 € pour la moitié de l'année 2025 ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à renouveler cette adhésion jusqu'au 31 décembre 2026 pour un montant de 240 €.

M. le Maire : Très bien. Merci, Aline MOUSEGHIAN.

Sur cette délibération, y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des oppositions ? Pas d'opposition.

Attendez, il faut qu'on suive, Madame MASSARDIER. Il fait chaud.

Y a-t-il des oppositions ? Saint-Chamond Pour Tous. Y a-t-il des abstentions ? Europe Ecologie Les Verts, Saint-Chamond d'Abord.

Très bien, je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour ; 2 contre : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER ; 4 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 8 sur la Fondation du Patrimoine et la parole est à Aline MOUSEGHIAN.

DL20250089. ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE

Mme MOUSEGHIAN : S'il me reste encore un peu de voix, oui, on va finir par cette délibération n° 8.

La Fondation du Patrimoine, créée par la loi de 2 juillet 1996, est un organisme privé indépendant à but non lucratif dont la mission est la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français de proximité.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permettra à la Commune de bénéficier d'un accompagnement technique, humain et financier pour la préservation et la restauration de son patrimoine, notamment pour des projets tels que la réhabilitation de l'Hôtel Dieu et le clocher de l'église Saint-Pierre.

Cette adhésion s'inscrit dans une démarche de préservation du patrimoine communal et de la transmission aux générations futures.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 1 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 1 000 € pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion et à engager dans les dépenses afférentes.

M. le Maire : Très bien. Merci, Aline MOUSEGHIAN.

Monsieur RIVAT.

M. RIVAT : Une question concernant le clocher de l'église Saint-Pierre. Cet édifice est important pour notre ville et d'une beauté assez extraordinaire. Je voudrais savoir quel est l'état de ce clocher aujourd'hui, sachant qu'il constituait quand même une priorité dans le cadre des réparations qu'il aurait à faire pour que les dégâts ne s'aggravent pas. Où en sont les études, etc. ? Qu'est-ce qu'on pense faire sur ce clocher au moins dans les prochains mois qui viennent ?

M. le Maire : Très bien.

En effet, le clocher Saint-Pierre est sous haute surveillance de la part des services de la Ville de Saint-Chamond. Le but aussi de cette Fondation du Patrimoine est de pouvoir le rénover. De mémoire, François MORANGE – si je ne dis pas de bêtises – on est à plus d'un million d'euros pour la restauration que du clocher, je parle bien évidemment, sur l'église Saint-Pierre. En effet, c'est un vrai sujet qu'on aura à rénover, certainement, dans les prochains mois, les prochaines années. L'église Saint-Pierre, petit à petit, se rénove et j'espère qu'on pourra être accompagné par la Fondation du Patrimoine, parce que je suis ravi qu'on y adhère, pour avoir jeté quelques coups d'œil sur leur site, et j'invite tous les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais à aller voir. Ça vous permet parfois de donner des sous pour le patrimoine saint-chamonais, pas forcément que du patrimoine religieux, d'ailleurs. Quand je vois dans des petites communes ce qu'ils arrivent à récolter de la part d'habitants ou de passionnés de patrimoine, je trouve ça vachement chouette et ça entretient aussi notre patrimoine. En effet, l'église Saint-Pierre, on y tient. J'étais d'ailleurs à la messe il y a peu de temps là-bas.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : C'est très bien. Effectivement, nous voterons pour cette adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Ce que je voulais savoir, c'est, est-ce que le fait d'adhérer à cette fondation va permettre à Monsieur ALAMERCERY d'obtenir une subvention, un budget plus important à l'avenir pour l'aqueduc romain du Gier, qui a pas mal diminué lors du dernier budget que vous avez présenté ?

Parce qu'on voit que ça n'a pas été vraiment une de vos priorités, le patrimoine, jusqu'à maintenant, parce que vous en avez en particulier détruit des cheminées ouvrières historiques.

M. le Maire : Vous êtes rabat-joie, Monsieur MINNAERT.

Vous dire qu'en effet, ça peut rentrer aussi dans le Loto du Patrimoine. Bien évidemment que l'aqueduc peut rentrer dans le Loto du Patrimoine, la Fondation du Patrimoine aussi, et sur l'église Saint-Pierre, elle peut aussi rentrer dans le Loto du Patrimoine via la Fondation du Patrimoine, et c'est assez intéressant.

En effet, des crédits sont fléchés pour l'aqueduc, et on compte bien, justement, le rénover et en faire une vitrine pour le tourisme à Saint-Chamond, mais quand vous dites que je massacre le patrimoine, alors que vous êtes opposé aux travaux de l'Hôtel-Dieu, je me pose la question sur qui massacre quoi.

Aline MOUSEGHIAN.

Mme MOUSEGHIAN : Juste pour répondre. Ce soir, avec le vote en Conseil municipal, l'adhésion à la Fondation du Patrimoine va nous permettre de présenter quatre dossiers qui seront ensuite instruits par la fondation pour voir comment on va pouvoir les flécher ou pas par leur biais. Entre autres, dans ces quatre dossiers qui vont être présentés, vous avez : l'Hôtel-Dieu, le clocher, un tableau aussi qui est au sein de l'église Saint-Pierre et l'aqueduc. On va voir ce qui va être fléché.

Comme l'a dit Monsieur le Maire, par le biais de la Fondation du Patrimoine, il y a également la possibilité de participer pour les œuvres ou les bâtiments qui sont « en péril » au Loto du Patrimoine. On va voir comment, éventuellement, la Fondation du Patrimoine va gérer les dossiers et nous flécher sur certains types de collecte de fonds. C'est un travail collaboratif également avec eux.

M. le Maire : Très bien. Merci, Aline MOUSEGHIAN.

François MORANGE.

M. MORANGE : Oui, Monsieur le Maire.

Dans le contexte budgétaire actuel, c'est quand même merveilleux ce qu'on arrive à faire. On parle de l'église Saint-Pierre. L'église Saint-Pierre, il y a le clocher et il y a une dizaine d'interventions à faire. Vous avez l'orgue à rénover, le chœur, le dallage à refaire, le fameux tableau du XVI^e siècle dont vient de parler Aline, la chapelle Notre-Dame-Tout-Pouvoir, la chapelle de la Vierge. On a presque pour 1 million d'euros, en plus du clocher. C'est Saint-Pierre. On a Saint-Ennemond, il y a trois chapelles et le hall d'entrée. On a Notre-Dame, le chœur n'est pas fini, il est un peu délabré. Si je rajoute aussi le château du Jarez, on vient de refaire le petit salon qui est fermé, mais aussi, on a tout le deuxième étage qui n'est pas fait.

Au niveau du patrimoine, c'est un gouffre. La municipalité fait ce qu'elle peut avec des priorités, mais le patrimoine n'est pas toujours une priorité. Le tableau du XVI^e siècle, qui le connaît à Saint-Chamond ? La Visitation, qui le connaît ici ? Qui connaît ce tableau ? Personne ne le connaît. Un sur 33.

Hors micro

M. MORANGE : Rien que pour le décrocher de son lieu et de le placer sur une chapelle de l'entrée, on nous demande 6 000 €. La Ville n'a pas le droit, ça fait partie des monuments historiques, ça ne nous coûterait même pas une demi-journée. Tout est pareil. On parle par des milliers d'euros, ça fait frémir Régis quand on en parle.

M. le Maire : Merci à François MORANGE et merci pour son investissement pour le patrimoine saint-chamonais parce qu'il œuvre depuis de nombreuses années maintenant pour le patrimoine saint-chamonais et pas que.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je vais déjà rectifier quelque chose par rapport à l'Hôtel-Dieu. Je ne vous ai jamais dit qu'il ne fallait pas restaurer l'Hôtel-Dieu. Pas du tout. Ce que je reproche à votre majorité, c'est d'avoir lancé des travaux à l'Hôtel-Dieu sans savoir pourquoi on allait faire ces travaux. Concrètement, vous investissez à l'Hôtel-Dieu sans avoir d'abord un diagnostic. Est-ce qu'il y avait urgence par rapport à ce monument à faire sa restauration ? Je pense qu'il y avait, pour moi, d'autres urgences, et en particulier à conserver d'autres monuments que vous avez décidé de détruire. C'est beaucoup plus grave.

Je ne rentre pas dans la conception de dire que le patrimoine est un gouffre financier. S'il y a énormément de tourisme en France, c'est justement parce qu'elle a investi dans le patrimoine. Les gens viennent dans une ville parce qu'il y a du patrimoine. Le patrimoine à Saint-Chamond, le préserver, le faire connaître, c'est aussi participer à une véritable pensée culturelle qui devra être pensée avec les enfants, avec la population. Le problème est que ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, à Saint-Chamond, vous avez laissé détruire du patrimoine.

Je sais que Monsieur MORANGE ou Monsieur ALAMERCERY ont beaucoup fait pour le patrimoine. Je l'ai toujours reconnu dans cette majorité, mais malheureusement, ils sont avec une équipe où ils sont ultras minoritaires sur la sauvegarde du patrimoine. C'est ce que je pense et ce que j'ai pu entendre.

Le patrimoine, je veux bien, c'est un gouffre s'il n'est pas utilisé pour valoriser une ville et s'en servir culturellement. Par contre, il n'est plus un gouffre financier s'il sert à mettre en avant la ville et à faire venir du tourisme et une vie culturelle à Saint-Chamond.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, sur le patrimoine, je suis d'accord avec vous. C'est hyper important pour la Commune et c'est pour ça, d'ailleurs, qu'on le valorise et c'est pour ça qu'on fait des travaux à l'Hôtel-Dieu. Vous avez quand même changé d'avis par rapport à ce que vous avez dit au début du Conseil, mais je vous laisserai reprendre la vidéo et vous verrez, c'est très sympathique.

En effet, sur le patrimoine, c'est très important, les jeunes générations. C'est aussi l'histoire de France et là, particulièrement, l'histoire de Saint-Chamond.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, c'est bon, s'il vous plaît, restez calme.

Hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je vous laisse une minute et après on passe à la suivante. Allez, une minute.

M. MINNAERT : Vous n'avez jamais pu entendre les écologistes dire qu'ils étaient opposés à la sauvegarde, la protection du patrimoine de l'Hôtel-Dieu. Ce que nous avons contesté, c'est vos choix. Vous avez fait des travaux aussi bien extérieurs qu'à l'intérieur, sans en connaître le principe. Il était possible que nous ayons voté pour la préservation extérieure du patrimoine, sauf que vos financements ont tout compris. C'est sur ça qu'on a un problème, un désaccord.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT. Il me semble qu'Andonella FLÉCHET a dû présenter le projet une dizaine ou une quinzaine de fois, à la fois dans l'hémicycle et à la fois dans les commissions. Je pense que tout le monde connaît très bien l'Hôtel-Dieu autour de cet hémicycle.

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité et je vous propose qu'on passe aux ressources humaines.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : La parole est à Béatrice COFFY pour la délibération n° 10, c'est le tableau des effectifs.

Mme COFFY : Non, c'est l'autorisation du recrutement du graphiste par voie contractuelle.

M. le Maire : Excusez-moi, j'ai loupé la 9. En effet, la 9 avant, sur le recrutement du graphiste. Merci à Béatrice COFFY.

DL20250090. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) GRAPHISTE PAR VOIE CONTRACTUELLE

Mme COFFY : La Mairie de Saint-Chamond recrute pour la Direction de la communication un ou une graphiste à temps complet.

Le ou la graphiste aura pour mission principale la conception et la réalisation de supports de communication. Vous avez toutes les énumérations des différentes missions qui sont importantes.

Un appel à candidatures a été effectué pour ce poste de catégorie B de la fonction publique à temps complet.

Il convient d'autoriser un possible recrutement par voie contractuelle, en application du Code général de la fonction publique qui prévoit cette possibilité « lorsque la nature des fonctions ou les besoins de services le justifient ».

Ce contrat pourra être conclu pour une durée déterminée d'un à trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans.

À l'issue de cette durée de six ans, si le contrat est reconduit, il ne pourra être que de façon indéterminée.

Le niveau de rémunération de ce poste sera fixé par référence du grade de technicien territorial dans la limite du cinquième échelon, complété par le régime indemnitaire en vigueur.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la possibilité de recruter un agent contractuel pour exercer les fonctions de graphiste ;
- de signer le contrat ;
- et d'imputer la dépense au chapitre 012.

M. le Maire : Très bien. Madame CALACIURA.

Mme CALACIURA : Oui, merci.

Juste un mot pour vous dire que j'ai toujours porté ce projet de pouvoir recruter un graphiste au sein du service communication. Je pense qu'en effet, sur une ville de 36 000 habitants, c'est un vrai besoin d'avoir un graphiste sur place.

Par contre, ce recrutement doit bien sûr s'accompagner de la baisse des dépenses auprès des agences de communication. C'est toute l'idée de ce recrutement. C'est quelque chose auquel il faudra veiller. Nous voterons pour.

Merci.

M. le Maire : Merci, Madame CALACIURA. En effet, c'est un renouvellement. Il y a déjà une graphiste qui est présente sur la Ville. En effet, le but était d'augmenter le 012 – même n'en déplaise à Monsieur DEGRAIX un peu parfois – mais en baissant le 011 pour faire des économies sur ce qu'on peut appeler les boîtes extérieures. C'est ce qu'on a fait, d'ailleurs. C'est pour ça qu'on propose le renouvellement de ce poste de graphiste à la fois en catégorie B ou sinon par voie contractuelle.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Madame MASSARDIER, je ne vous vois pas, je vous assure. J'ai le poteau et le ventilo et je ne vous vois quasiment pas. Ce n'est pas une blague, vraiment. Je recommence.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Quatre abstentions. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, Mme Romain PIPIER).

M. le Maire : Cette fois, on passe réellement à la délibération n° 10, c'est la modification du tableau des effectifs. La parole est à nouveau à Béatrice COFFY.

DL20250091. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme COFFY : Merci, Monsieur le Maire.

Cette fois, on est sur le tableau de la modification des effectifs qu'on vous présente à chaque Conseil municipal. Il y a les postes à supprimer et les postes à créer.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'accepter ces changements de postes et d'autoriser la suppression et la création des postes ainsi modifiés ;
- et d'imputer la dépense au chapitre 012.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ?

Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : J'ai juste une question concernant le cuisinier au restaurant municipal. C'est une création de postes pour quelqu'un en plus ?

Mme COFFY : Non.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je n'y comprends rien.

M. le Maire : Sur le cuisinier au restaurant municipal, Béatrice COFFY.

Mme COFFY : Oui, dans le cadre justement de celui-ci, c'est que les gens partent avec leur grade sur un autre poste dans la collectivité et on est obligé de recréer. Vous savez, en janvier, on présente toujours le nombre de postes créés au sein de la collectivité et on pioche dans nos postes ce qu'on a créé. On vous fait un tableau.

Hors micro

Mme COFFY : Oui. Voilà. On est obligé.

M. le Maire : Merci pour cette réponse.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions. Très bien. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Six abstentions : Saint-Chamond Pour Tous, Europe Ecologie Les Verts. Monsieur DEGRAIX, mettez-vous d'accord avec votre groupe. Abstention du groupe « Agir Pour les Saint-Chamonaïs », abstention du groupe « Saint-Chamond Pour Tous », abstention d'Europe Ecologie Les Verts et abstention de Saint-Chamond d'Abord. Très bien. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, Mme Isabelle SURPLY, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, Mme Nathalie ROBERT ; M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY, M. Jean-Luc BOUCHACOURT, M. Jean-Paul RIVAT).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 11. La parole sur le SIEL est à Pierre-Mary DESHAYES.

DL20250092. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE-42) – CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES SUR DES OUVRAGES COMMUNAUX

M. DESHAYES : Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre du développement et du déploiement d'un réseau bas débit du SIEL, il est nécessaire d'installer un certain nombre d'équipements sur divers bâtiments de la Commune.

Dans le cadre des conventions qui ont déjà été passées en Conseil municipal en 2021 et 2022, il est proposé d'installer des équipements pour favoriser le déploiement du dit réseau sur le bâtiment du centre de nettoiement, sur le gymnase Ennemond Richard, sur la salle Roger Baudy et sur le site Léo Lagrange.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approver les conventions pour la mise en place des dits équipements et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

M. le Maire : Très bien. Merci à Pierre-Mary DESHAYES pour cette présentation.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Oui, vous nous présentez une délibération sans nous préciser à quoi doivent servir ces équipements techniques. C'est très flou, pour l'instant.

M. le Maire : Pierre-Mary DESHAYES.

M. DESHAYES : Je vais vous le dire. C'est tout simplement pour augmenter la couverture du réseau, avoir moins de pertes de données.

M. le Maire : C'est pour tout ce qui est remonté de télélève. Par exemple, pour les compteurs d'eau, pour travailler avec ROC42, avec LORAWAN aussi, avec le SIEL, tout ce qui est capteur connecté, etc. Le SIEL demande des antennes supplémentaires.

Je rappelle que ces antennes, parfois, arrivent à être mitoyennes avec d'autres communes, parce qu'on attendait de voir à l'époque. Je rappelle qu'on a voté la même convention en 2021. À l'époque, Pierre-Mary n'avait pas cette délégation et il a pris – et je l'en remercie – le train en marche. On a voté la même convention et là, on rajoute juste des antennes donc, tout ce qui est, par exemple, télélève. Ce n'est pas une antenne téléphonique.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Je ne comprends pas parce que la délibération annonce que c'est une politique publique en matière d'aménagement du territoire et de transition écologique. En quoi c'est une politique de transition écologique ?

M. le Maire : Tout ce qui est télélève – enfin, Pierre-Mary va pouvoir compléter – mais télélève au niveau des capteurs, etc., pour avoir des informations.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : En quoi ça rentre dans la transition écologique ?

M. le Maire : Ça évite des déplacements de personnes, ça permet d'avoir des relevés, ça permet d'adapter.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Non, les relevageurs passent.

M. le Maire : Non.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Bien sûr que si.

M. le Maire : C'est ce qu'on appelle de la télérelève.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : C'est à proximité.

M. le Maire : Par exemple, les compteurs d'eau. C'est de la télérelève, à distance. Vous avez plusieurs types.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Ils ne restent pas dans leur bureau ?

M. le Maire : Si.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Non, ils passent sur place.

M. le Maire : Attendez, Madame SIMONIN-CHAILLOT, je vais vous expliquer. Il y a plusieurs solutions. Par exemple, sur votre compteur d'eau, il y a la solution où vous tapez à la porte, la personne vous ouvre, vous notez ce qui est marqué sur le compteur d'eau. Il y a la solution où la personne passe en effet devant la porte, relève le compteur à distance. Il y a la solution télérelève où les gens font ça du bureau. Ça se fait de plus en plus, comme les compteurs Linky.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : En gros, c'est l'approbation des compteurs Linky ; les gens même qui l'ont contesté sur le fait qu'il y a un contrôle de la population sans qu'eux-mêmes, on ne puisse savoir qu'est-ce qui est contrôlé chez eux. Quelque chose de plus grave, c'est que vous participez à l'absence du contact humain, c'est-à-dire qu'il y a des gens qui n'ont plus jamais personne qui passe les voir. C'est un métier sans contact, où tout se fait de loin.

M. le Maire : S'il vous plaît, écoutez-moi, Monsieur MINNAERT. Les compteurs Linky ne sont pas pris là-dedans. Je vous ai pris l'exemple de la télérelève. Je ne vous ai pas dit qu'il y avait les compteurs Linky qui étaient pris là-dedans. Je vous ai dit juste que ce sont des exemples. Par exemple, pour les compteurs d'eau, c'est pour ça qu'il y aura le Centre de nettoiement, le gymnase Ennemond Richard, la salle Roger Baudy et le site Léo Lagrange, pour avoir des relevés, avec ROC42. Ni plus ni moins.

Hors micro

M. le Maire : Non. Ça permet de relever, quand il y a de la télérelève, des capteurs de chaleur, par exemple, demain, des capteurs de stationnement qui sont en train d'être mis en place, vous savez, au sol. Tous ces types de capteurs là, c'est ce qu'on appelle la télérelève. On prenait l'exemple des compteurs Linky parce que ça fait partie de la télérelève.

C'est bon ? Très bien.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Ça veut dire que, par exemple, vous allez mettre des gadgets sur les places de parking pour que les gens puissent circuler encore plus en voiture à Saint-Chamond. Est-ce que c'est ça ?

Hors micro

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Si. Ça permet de faire tourner encore plus les voitures à Saint-Chamond, de venir encore plus se garer.

M. le Maire : Non, ça leur permet de trouver des places facilement.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Si. C'est exactement ça. Ce sont des gadgets pour mettre plus de voitures sur les routes, au lieu d'investir réellement pour la transition écologique dans des transports en commun, dans des pistes cyclables.

M. le Maire : Pas du tout. Vous n'avez pas compris, Madame SIMONIN-CHAILLOT, mais Pierre-Mary va vous réexpliquer.

M. DESHAYES : Typiquement, pour le coût des capteurs pour les parkings, le but du jeu n'est pas de faire circuler les gens plus, c'est de les faire circuler moins pour qu'ils se rendent à un endroit en sachant qu'ils vont pouvoir s'y garer et ne pas être obligé de tourner pendant des heures et d'aller ailleurs. Il faut voir le verre d'eau un petit peu à moitié plein sur ce coup-là.

M. le Maire : Oui, justement, quand on arrive sur un parking, on fait le tour du parking, il n'y a pas de place, on part, et demain, on saura s'il y a une place ou pas.

M. DESHAYES : Vous n'irez même pas sur le parking, en l'occurrence.

M. le Maire : S'il est plein, vous n'irez pas.

M. DESHAYES : Ou, vous y rendrez parce que vous saurez que vous pourrez vous y garer. Je ne vois pas en quoi ça va faire augmenter les déplacements.

M. le Maire : Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Le sens de l'histoire est de diminuer le nombre de voitures dans les villes parce que vous voyez, aujourd'hui, il fait très chaud, non, ça ne va pas diminuer le nombre de voitures, puisque vous aurez toujours le même nombre de stationnements et que vous allez l'optimiser. Il y aura encore plus de voitures qui pourront circuler dans la Ville, c'est exactement ça, plutôt que de prendre cet argent pour investir dans des transports en commun ou des pistes cyclables. Vous êtes à rebours de l'histoire, vraiment.

M. le Maire : De votre histoire, Madame SIMONIN-CHAILLOT, quand vous dites l'histoire veut qu'il y ait moins de déplacements en voiture, c'est vos propos, votre idée, votre idéologie, ce n'est pas celle de tout le monde.

Il faut respecter les gens. Ne criez pas sans le micro, Madame SIMONIN-CHAILLOT. Attendez, on peut échanger sans que vous vous énervez. On dit juste que c'est le sens de votre histoire, pas le sens de l'histoire en général.

Bruno CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Non. Pardon.

M. le Maire : Ça veut dire quoi, non ? Attendez, il a le droit de prendre la parole aussi.

M. CHANGEAT : C'est vous qui êtes à rebours là-dessus. Sur les parkings, c'est un exemple. Il y a aussi dans les bâtiments, on va pouvoir gérer les températures pour pouvoir moins

consommer, des capteurs d'humidité, des capteurs aussi qui peuvent être des capteurs de pollution aussi dans les écoles, etc.

Au niveau des véhicules, les parkings sont existants aujourd'hui. L'objectif est justement que les gens puissent identifier les parkings et savoir là où il y a des places et où il n'y en a pas. Ce que vous a dit Monsieur DESHAYES, c'est de ne pas tourner dans le centre-ville. Ça va limiter le nombre de véhicules dans le centre-ville. Justement, ils vont se garer sur des parkings existants comme à la Médiathèque, comme sur le parking au niveau du cinéma, par exemple, qui sont un peu en dehors des centres-villes. Là, c'est plutôt positif.

M. le Maire : Je pense que c'est clair. Pierre-Mary DESHAYES, c'est bon ? Pardon.

Oui. Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : On est bien d'accord que c'est pour optimiser le stationnement dans la Ville. Il y aura à terme forcément plus de voitures qui pourront venir se garer. Je vous dis que c'est l'inverse qu'il faut faire.

S'il y a une ZFE qui est lancée sur la Métropole, ce n'est pas un hasard, c'est parce qu'on est dans une zone qui est trop polluée. Actuellement, il y a une grosse alerte pollution parce qu'il fait chaud et parce qu'il y a beaucoup trop de véhicules en circulation.

Ce que vous êtes en train de faire, c'est de mettre des gadgets qui, par ailleurs, demandent une grande utilisation de métaux rares dont on a besoin pour autre chose que pour ce genre de gadgets pour permettre à des voitures d'être encore plus présentes dans les centres-villes.

M. le Maire : Très bien. Merci.

Monsieur MINNAERT, c'est bon. Vous vous êtes assez exprimé.

M. MINNAERT : Je ne me suis pas exprimé

M. le Maire : Madame SIMONIN-CHAILLOT s'est exprimée pour vous.

M. MINNAERT : Pas du tout. Vous savez que vous avez été condamné pour ça.

M. le Maire : Jamais.

M. MINNAERT : Votre majorité a été condamnée sur le fait qu'on vous a rappelé que vous n'aviez pas le droit de m'empêcher de m'exprimer.

M. le Maire : Moi, jamais.

M. MINNAERT : Si. Vous étiez dans cette majorité. C'est la même majorité qui a été condamnée.

De toute façon, simplement le fait que vous aviez marqué « transition écologique » qui vient de votre bouche, on ne pouvait que s'en méfier. C'est une évidence. Ce qui m'étonne, d'ailleurs, c'est que cette fois-ci, vous n'avez pas, dans cette délibération, fait un peu le jeu comique comme quand vous présentiez le RSO, qu'il y ait plusieurs élus qui se présentent, qui viennent nous dire le discours à plusieurs voix dans votre majorité pour présenter une soi-disant RSO, mais qui juste après, abat les arbres, met du béton, une absence totale d'une réflexion écolo. Ce qu'on se

constate, c'est que cette délibération, c'est exactement celle que vous nous proposez à chaque fois dans la transition écologique, toujours plus pour détruire l'environnement.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, merci pour vos propos dogmatiques, les Saint-Chamonais jugeront.

Très bien. Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Deux oppositions, Europe Écologie Les Verts. Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions, Saint-Chamond Pour Tous. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (35 pour ; 2 contre : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; 2 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER).

Hors micro

DL20250093. DYNAMISATION DU COMMERCE A SAINT-CHAMOND – CESSION DU LOCAL COMMERCIAL, SIS 1 PLACE ÎLE-DE-FRANCE, AU PROFIT DE SNC BBA TABAC

M. CIGNA : Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de la stratégie de redynamisation des commerces, la Commune avait acheté des lots à Fonsala, sur la place de l'Île-de-France. Vous avez les numéros des lots, etc.

La Commune a exercé son droit de préemption, a acquis les locaux. Là, le 22 décembre 2023, la Commune a signé l'acte d'acquisition du bien, actuellement le tabac. Ces lots correspondent à un dépôt, à un emplacement commercial. Le bien est à usage commercial et actuellement à usage de presse, librairie, papeterie, bazar, articles pour fumeurs et cadeaux, débit de tabac, à l'exclusion de toute autre activité, même temporaire, ainsi qu'il résulte du bail commercial.

Le bail commercial est au profit de la SNC BBA Tabac, venue au droit de la société SNC Jourda Chaize par suite de l'acquisition du Fonds de commerce par acte du 9 février 2023. Ledit bail est en tacite reconduction depuis le 1^{er} janvier 2014.

Dans le cadre de son projet de développement, la société SNC BBA Tabac s'est rapprochée de la Commune pour indiquer son souhait de réaliser d'importants travaux et d'acquérir le local commercial. La société SNC BBA Tabac a depuis formulé une offre d'acquisition pour un montant de 120 000 €. Cette proposition conforme à l'avis des domaines, ainsi, la Commune souhaite acter cette cession par la signature d'un acte.

Toutefois, afin d'encadrer l'activité commerciale sur ce secteur, la Commune a inscrit une servitude de modification d'occupation dans l'acte authentique. Cette servitude impose de ne pas modifier l'activité commerciale pour une durée de 10 ans. Les frais notaires seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la cession des lots de la copropriété n° 416, 436, 438, 439, 440, 441, correspondant au local et emplacement commercial, sis 1 place de l'Île-de-France à Saint-Chamond, au profit de la SNC BBA Tabac au prix de 120 000 € ;

- d'approuver l'inscription d'une servitude de modification d'occupation dans l'acte authentique afin d'encadrer l'activité commerciale sur ce secteur ;
- décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, à effet d'engager toute démarche et de signer tout acte nécessaire à la mise en application de cette cession ;
- d'imputer la recette correspondante au budget principal de la Ville.

M. le Maire : Très bien. Merci, Alexandre CIGNA.

Madame CALACIURA.

Mme CALACIURA : Nous voterons contre cette délibération, je vais m'expliquer.

Cette délibération va à l'encontre de la politique commerciale que l'on a pu mettre en place sur la Ville et notamment sur Fonsala. Il faut se souvenir de l'état du commerce il y a 10 ans sur la place Île-de-France et nous avions mis en place une politique de préemption visant à avoir la maîtrise des commerces.

On a vu aujourd'hui que cette politique avait porté ses fruits, puisque nous avons de nombreux commerces qui ont été préemptés, qui ont été rénovés et qui ont trouvé des porteurs de projets. Même si vous avez mentionné dans la délibération la servitude qui ne permet pas de modifier l'activité pendant 10 ans, vous voyez que 10 ans, ça passe vite, comme vous pouvez le voir, puisque 2014-2025, aujourd'hui, le fait que l'activité puisse être modifiée dans ce commerce pourrait finalement déstabiliser l'ensemble du commerce qui est présent sur la place de l'Île-de-France et vous citez tout à l'heure l'exemple du panoramique qui a été longtemps un problème sur cette place, c'est pour cette raison que nous voterons contre cette délibération.

Je voudrais profiter de ce moment, d'avoir la parole, pour revenir sur nos échanges concernant les mois de gratuité accordés aux nouveaux commerces, puisque lors du Conseil du 11 février dernier, je vous ai demandé pourquoi, sur les trois nouveaux commerces ouverts récemment, un avait fait l'objet de la part de la Mairie de cinq mois de gratuité de loyer, un autre de deux mois et un troisième, d'aucun mois ?

Ma question ne visait nullement à critiquer l'aide encourageant l'ouverture de nouveaux commerces, mais la raison de cette différence entre zéro et cinq mois octroyés m'interpelle. Je n'ai reçu aucune réponse satisfaisante à ce jour. Lors du Conseil municipal suivant, en date du 15 avril, vous m'avez apostrophée personnellement avec une certaine virulence au motif que durant ma mandature d'adjointe au commerce, j'avais octroyé jusqu'à 18 mois de gratuité, employant des expressions exubérantes telles que : « Les bras m'en tombent », « Je tombe des nues ». J'ai relu ces baux et je peux affirmer haut et fort qu'il n'y a aucune période de gratuité. Les loyers ont été appliqués au premier jour d'ouverture du commerce, les 18 mois que vous citez correspondent simplement au délai nécessaire aux nouveaux locataires pour remettre en état leur local.

Vos propos du 15 avril dernier, prolongés par vos multiples communications sur Facebook, sont donc mensongers et uniquement prononcés pour ne pas répondre à la question embarrassante que je vous ai posée lors du Conseil municipal du 11 février.

Merci.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame CALACIURA. Je répondrai sur cette deuxième partie de vos propos.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le Bureau de tabac ?

Je le dis très clairement, la Ville de Saint-Chamond n'a pas vocation à devenir une agence immobilière de location de biens. Il y a des gens à Saint-Chamond, il y a des entreprises, il y a des sociétés qui font ça très bien dans notre commune. La politique de préemption, en effet, c'est à un moment donné préempter pour ne pas qu'il y ait n'importe quel commerce ou pour qu'on diversifie l'offre commerciale. C'est la préemption.

Une fois qu'on a trouvé une offre commerciale qui diversifie, avec des commerçants de qualité, ce qui est le cas du Bureau de tabac et du Monsieur qui le tient, pourquoi la Ville aurait vocation à garder le commerce derrière ? Pour toucher des loyers ? Ce n'est pas la vocation. La vocation de la préemption est d'éviter qu'il se passe n'importe quoi à l'intérieur. Je pense qu'aujourd'hui, ce Monsieur, qui est chez nous maintenant depuis quelques années, a fait preuve, même dans le quartier, à une bonne réputation, fait son travail correctement donc, pourquoi il ne pourrait pas être propriétaire alors qu'il apporte un service, sur le quartier, de bar-tabac presse ? Aujourd'hui, c'est une réalité. C'est pour ça qu'aujourd'hui, on le lui vend au même prix auquel on l'a acheté. On ne perd pas d'argent, on ne gagne pas d'argent. Encore une fois, je le répète, on n'a pas vocation à devenir une agence immobilière. Ce n'est pas la vocation de la Ville de Saint-Chamond. Par contre, on a vocation à trouver des commerçants de qualité, à les mettre dedans, à faire qu'ils se lancent, et puis derrière, leur revendre pour qu'ils soient chez eux quand on a des gens de qualité. En tout cas, on estime, avec la majorité municipale, pour m'être rendu maintenant à de nombreuses reprises dans le quartier de Fonsala, avoir échangé avec les habitants, que des retours positifs. On comprend que ce Monsieur a envie d'être chez lui, qu'il veuille engager des travaux justement avec la FDJ, avec le PMU, avec toute sa banque, justement, pour qu'il ait un lieu encore plus accueillant qu'il peut l'avoir aujourd'hui. C'est un Monsieur qui fait le ménage devant chez lui. Vous savez, quand les employés municipaux passent, ils font le ménage. En effet, si d'autres commerçants de qualité nous demandent de pouvoir acheter leurs locaux, on trouve ça très bien.

Pour répondre à la deuxième partie, Madame CALACIURA, juste vous dire, sur les baux commerciaux, vous dites que – et vous venez de préciser – qu'ils ont commencé à payer des loyers quand ils ont ouvert leurs commerces. C'est bien ce que vous avez dit à l'instant t. Vous avez dit ces propos-là. Je vais vous prendre un contre-exemple, Madame CALACIURA. L'atelier *6 rue Gambetta*, ils ont remis les clés le 28 mars 2023, travaux à la charge du preneur, et ils ont eu un loyer titré à partir du 1^{er} octobre 2024. On est d'accord que ça doit faire à peu près 18 mois de gratuité, Madame CALACIURA. Puis, j'ai retrouvé un article de l'excellent journal *Le Progrès*, qui date du 18 mai 2023, qui se titre : « Un salon de coiffure et tatouage a ouvert ses portes », c'est-à-dire que ce commerce a ouvert ses portes début mai 2023, peut-être fin avril, et ils ont été exonérés de loyer jusqu'au 1^{er} octobre 2024. C'est une réalité, Madame CALACIURA. Je n'ai pas menti et je ne dis pas que c'est mal en plus, parce qu'en effet, vous avez raison, les gratuités, aujourd'hui, c'est interdit. Il faut être honnête. Depuis janvier 2025, c'est interdit, mais ça a permis parfois, en effet, d'accompagner des commerçants, de pouvoir leur mettre le pied à l'étrier. Quand on a fait cinq mois de gratuité, qui est bien loin des 18 mois qui ont été faits sur ce commerce au *6 rue Gambetta*, bien évidemment, ça lui a mis le pied à l'étrier. Aujourd'hui, elle est restée plus de cinq mois, elle paye des loyers, et on espère que c'est une commerçante qui va rester parce qu'elle fait du travail de qualité. C'est aussi comme ça qu'on va redynamiser notre rue de la République et, en effet, à l'époque, les gratuités n'étaient pas mal, en tout cas, et quand on a fait 18 mois, parfois, ça a été cinq, deux, trois.

Je pense que c'est clair.

Monsieur CIGNA.

M. CIGNA : Je veux juste un petit peu compléter. D'ailleurs, vous étiez présente, Madame CALACIURA, à la Commission commerce, et je vous avais fait un petit rapport sur le centre-ville que j'avais fait à Montpellier. Je vous avais dit que, quelle que soit l'importance ou la taille de toutes les communes qui étaient représentées, il y en avait quand même pas mal, vous connaissez comment ça se passe, mais il y avait quand même des villes à Montpellier qui accueillait, mais il y avait Avignon, il y avait Nancy, il y avait Saint-Nazaire, il y avait Marseille, il y avait Bayonne, etc. Toutes les communes ont les mêmes – je vous l'ai dit – ont les mêmes outils et les mêmes problèmes. Les problèmes, c'est de remembrer les centres-villes. Là, ce n'est pas vraiment le centre-ville, c'est Fonsala, mais les outils sont les mêmes, les boutiques à l'essai, les boutiques éphémères, la préemption, etc.

Seulement, la préemption, c'est fait pour, justement, pouvoir choisir un commerçant dont on pense que ce sera quelque chose de bien. La préemption est faite pour ça, c'est pour que, dans un local, ne s'installe pas n'importe quoi. Là, le local a été préempté, cette personne semble faire un bon travail. Il demande d'acheter. Comme le disait Monsieur le Maire, la Ville n'a pas vocation à être loueur de locaux. C'est la réflexion de toutes les personnes présentes, maires ou adjoints qui étaient aux assises des centres-villes à Montpellier, qui ont tous cette réponse-là.

On préempte pour éviter les mauvais commerces et pour implanter des commerces de qualité. Une fois que le commerce a exercé quelque temps, s'il est désireux d'acheter les locaux, on les vend parce que nous n'avons pas vocation à être des loueurs de locaux. Nous non plus, nous n'avons pas vocation à être des loueurs de locaux, mais c'est vrai qu'il y en a peut-être que nous serons obligés de garder.

M. le Maire : Très bien. Merci, Alexandre CIGNA.

M. CIGNA : Sur le fait de la période de 10 ans, je ne sais pas à quoi vous pensez, ce qui peut se transformer, mais il faut savoir que de toute façon, il est impossible d'avoir une licence 3 ou 4 dans ce lieu, puisqu'il y a le centre social à moins de 100 m et donc, impossible d'avoir une licence pour vendre de l'alcool. Très bien.

M. le Maire : Merci Monsieur CIGNA.

Madame CALACIURA, si vous voulez rappuyer sur votre micro, s'il vous plaît. Je vous remercie.

Pardon, Monsieur MINNAERT et après Madame CALACIURA.

M. MINNAERT : Vous venez de faire référence à la commission dans laquelle j'ai assisté aussi.

Vous avez dit : « Toutes les communes ont des problèmes, ont les mêmes problèmes concernant le commerce de proximité et le centre-ville », oui, toutes les communes peuvent avoir des problèmes similaires, mais tous n'en sont pas responsables parce que souvent, ils ont hérité de politiques de droite qui ont favorisé les grandes surfaces, les grandes enseignes au détriment d'un commerce de proximité. Quand ils arrivent souvent aux manettes, il est effectivement difficile de réintroduire une autre pensée de l'économie plus locale. Plusieurs villes peuvent hériter d'une situation qui est la même et dire partout : « Oui, nous avons la même situation », mais les réponses apportées ne sont pas, à mon avis, les mêmes sur du long terme. Je pense que les écologistes n'apportent pas du tout la même réponse sur la politique locale.

M. le Maire : Très bien, Monsieur MINNAERT.

Allez, Madame CALACIURA.

Mme CALACIURA : Avant toute chose, arrêtez de fantasmer sur des rapprochements avec Madame SURPLY. On est un groupe de cinq personnes. On est le groupe « Agir Pour les Saint-Chamonais ». On n'a nullement l'intention de se rapprocher de qui que ce soit. Si vous pouvez arrêter vos allusions, je vous remercie.

Concernant le commerce place Île-de-France, merci, Monsieur CIGNA, de me rappeler ce qu'est la préemption. Je me suis quand même occupée de commerce depuis un certain nombre de temps. Oui, la préemption est là pour justement maîtriser des locaux commerciaux, avoir la maîtrise des commerces, pouvoir les acheter, les rénover et, bien sûr, derrière, retrouver une activité.

Je ne remets pas en question l'activité du Bureau de tabac. J'alerte juste sur le fait que 10 ans, finalement, ça passe relativement vite, qu'aujourd'hui, l'activité se passe bien, mais que le fait de vendre ce local à cet endroit précis, là où, dans le passé, nous avons eu quand même beaucoup de déboires avec notamment le Panoramique, le fait de le vendre, derrière, ce Monsieur pourrait revendre son commerce, puisque maintenant, il sera propriétaire. J'alerte simplement là-dessus. Ce n'était pas la politique que l'on souhaitait mener sur le quartier de Fonsala, encore une fois, parce qu'on souhaite y maîtriser le commerce et on souhaite surtout que la tranquillité du quartier soit toujours présente. Je crois que ça tient à cœur à beaucoup d'habitants et de commerçants également du quartier.

Concernant les baux, on peut en reparler dix fois, si vous voulez.

Hors micro

Mme CALACIURA : Non, je reviens dessus parce que vos propos sont mensongers et je le répète, je le réaffirme haut et fort. Vous parlez de gratuité de loyer, alors qu'il ne s'agit pas de cela, il s'agit d'une compensation pour des travaux réalisés par un porteur de projet. Ce n'est pas à la place de la Mairie. Ce n'est pas exactement la même chose.

Par contre, si vous affirmez que pour les baux que je vous ai cités, je reprends mes notes le 11 février dernier, les trois baux que j'avais cités lors de ce Conseil municipal, je n'ai à ce jour toujours pas reçu les baux en question. Je les ai demandés le 17 avril, j'avais reçu les baux sur lesquels vous parlez, sur les 18 mois de gratuité, etc. Ensuite, j'ai fait une relance le 30 avril pour obtenir les baux du 11 février, que je n'ai toujours pas. J'ai fait une relance le 19 juin et j'ai vu lors de la Commission commerce Kevin MICHALLET et je lui ai aussi demandé que les baux et les travaux effectués par ces commerçants me soient adressés.

Si vous me donnez ces éléments et que ces commerçants ont effectué des travaux à hauteur des cinq mois de loyer ou des deux mois de loyer ou n'ont effectué aucun travail en zéro mois de gratuité, ce n'est pas la même chose. J'aimerais vraiment que vous puissiez me donner ces éléments. Je ne cherche pas à polémiquer, je souhaite simplement avoir une réponse à mes questions.

Merci.

M. le Maire : On va vous les envoyer rapidement. En tout cas, je demande au Directeur général des services et puis au cabinet.

Vous tentez quand même de travestir la réalité parce qu'au début de votre première intervention, vous avez dit : « Ils ont commencé à payer leur loyer quand ils ont ouvert ». Je vous ai démontré que, Madame CALACIURA, ce que vous avez dit était faux. C'est juste ça.

C'est vous qui avez tenté de polémiquer au Conseil municipal du 11 février dernier, sur cette gratuité. Je pense que là, c'est l'arroseur arrosé pour vous et j'en suis vraiment désolé, mais en effet, vous avez fait 18 mois de gratuité, en tout cas, sur ce salon-là. On va dire 15 mois parce qu'il a ouvert au bout de deux mois. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Le Progrès.

Je ne dis pas que c'est mal, je dis juste qu'à un moment donné, on ne peut pas reprocher à quelqu'un ce qu'on a fait soi-même.

Hors micro

M. le Maire : Madame CALACIURA, je ne peux pas mentir. Je vous prouve par A plus B que c'est vrai. Au bout d'un moment, acceptez la vérité et dites juste : « Oui, j'ai voulu polémiquer pour montrer que vous aviez favorisé quelqu'un, ce n'était pas le cas, je suis désolée » et on passe à autre chose et c'est réglé. C'est juste ça, Madame CALACIURA.

Vous savez, vous en sortiriez grandie si vous reconnaissiez qu'en effet, sur ces baux commerciaux, il y a eu 18 mois de gratuité, même 15 mois sur celui-là parce que le bail a été signé au mois de mars, ils ont ouvert au mois de mai 2023, ils ont payé leur loyer au mois d'octobre 2024. Ce n'est pas Axel DUGUA qui le dit, c'est écrit noir sur blanc, c'est sur Le Progrès, c'est sur le bail.

À un moment donné, juste, acceptez et on passe à autre chose et c'est terminé, Madame CALACIURA. Ne me traitez pas de menteur alors que c'est vrai. J'ai tout en main, vous ne pouvez pas dire que je suis un menteur. C'est la réalité. Voyez la vérité en face, Madame CALACIURA.

Allez. On passe au vote.

Hors micro

M. le Maire : Si, on a assez débattu. Je vous propose qu'on passe au vote.

Sur cette délibération n° 12, y a-t-il des oppositions ?

Hors micro

M. le Maire : On a assez débattu sur ce sujet. Restez calmes dans l'opposition, s'il vous plaît, je pense que tout a été montré.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention, je vous remercie pour cette unanimité.

Brouhaha

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 13 sur la convention ADS et la parole est à Régis CADEGROS.

Hors micro

M. CADEGROS : La délibération n° 13, c'est sur l'instruction des permis de construire.

Hors micro

M. le Maire : Madame CALACIURA demande une suspension de séance. Suspension accordée. Arrêtez de crier, Monsieur MINNAERT.

Suspension de séance - Reprise

M. le Maire : Si tout le monde veut bien regagner l'hémicycle, s'il vous plaît. Si tous les collègues veulent bien venir se rasseoir. Cela a permis d'aller remplir les gourdes. Si tout le monde veut bien nous rejoindre pour que nous ayons le quorum.

Brouhaha

M. le Maire : Très bien. Madame SIMONIN-CHAILLOT, si vous pouvez quitter le public pour venir vous réinstaller, s'il vous plaît, ce serait bien.

Très bien. Nous en étions à la délibération n° 13 sur l'ADS.

Hors micro

M. le Maire : Si, vous avez voté. J'ai posé les questions. Allez, une minute, Madame CALACIURA, rapidement.

Hors micro

Mme CALACIURA : Merci de me redonner la parole, car franchement, à chaque fois, nous jouer votre *commedia dell'arte* il faut arrêter, cela ne passe plus, en fait.

Juste, aujourd'hui, ce que je vous demande et je vous l'ai demandé depuis le 11 février, j'ai repris quand même le PV du Conseil où je vous pose une question simple : pourquoi vous avez accordé cinq mois de loyer gratuit à un commerce, deux mois à un autre et zéro à un autre ? À cette question, vous ne répondez pas. Vous pouvez reprendre le PV, vous ne savez plus, vous regardez les services. Vous ne savez pas répondre et puis, finalement, vous me dites : « Mais vous étiez adjointe au commerce », ce qui est vrai sauf que je n'ai pas signé ces baux puisque je suis partie. Cela faisait partie aussi des raisons de mon départ, puisque je n'étais pas d'accord avec cette exonération de loyer. D'accord ? C'est ce que je vous dis, vous pourrez reprendre le PV, tout est indiqué dessus.

Après, vous tentez de me ridiculiser lors du Conseil municipal en me sortant les baux et puis ensuite vous en remettez une couche sur Facebook en mettant la vidéo pour encore une fois me ridiculiser. Mais moi, je vous dis clairement, vous n'avez toujours pas répondu à ma question ; car la question est embarrassante. D'accord. Si aujourd'hui, vous pouvez m'affirmer et me transmettre les trois baux que je demande depuis le 11 février avec la liste des travaux qui ont été réalisés par les porteurs de projets, nous pourrons en rediscuter. D'accord ? Mais à ce jour, je n'ai pas de réponse à ma question. L'objet n'est pas de polémiquer, l'objet est d'avoir une réponse.

M. le Maire : Vous dites des choses contradictoires, vous dites ; « Je ne veux pas polémiquer, mais je veux quand même vous mettre face à vos responsabilités ». Je vous rappelle que vous étiez adjointe au commerce, la première demande, c'était six mois, rappelez-vous et vous étiez d'accord aussi, comme moi, pour cinq mois, en effet.

Mais en effet, nous allons vous transférer les baux, les porteurs de projets ont fait des travaux à hauteur des loyers exonérés certainement à l'inverse d'autres baux que vous avez gérés auparavant et je ne cherche pas à vous ridiculiser, Madame CALACIURA, je cherche juste à vous mettre la vérité en face, car justement, vous tentez de polémiquer et malheureusement, vous montez sur un sujet aussi grave. Vous vous servez de prétexte et je trouve cela vraiment dommage, Madame CALACIURA. Vous rabaissez le débat et c'est vraiment dommage, vraiment.

Monsieur DEGRAIX, le soldat de CALACIURA.

M. DEGRAIX : Finalement, nous voulions vous dire que sur cette délibération n° 12, nous allons voter contre et c'est important et nous tenons absolument que notre vote soit enregistré. Merci.

M. le Maire : Très bien. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je ne vais pas prendre part au vote, car effectivement, nous avons des éléments qui ont été demandés qui n'ont pas été envoyés. J'ai envie de dire à mes collègues, bienvenue dans l'opposition, car c'est un peu l'histoire de notre vie depuis plusieurs années. Je recommanderai à mes collègues de l'opposition de saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), car maintenant, cela fait largement plus d'un mois et que la majorité sera obligée de fournir ces documents.

J'ai l'impression qu'on sous-entend autour de cette conversation qu'il y a eu peut-être des obtentions de gratuité de loyer par pur favoritisme ou par copinage. Je ne prendrai pas part au vote, car il y a trop d'éléments inconnus et que visiblement, l'échange et le débat n'est pas possible ce soir en raison de ces informations auxquelles nous avons le droit, je vous rappelle, dans le CGCT, le droit à l'information des élus.

M. le Maire : En effet, ce sont des sous-entendus et justement, il n'y a pas eu de favoritisme. Je vous le dis très clairement, il n'y a pas eu de favoritisme et nous enverrons toutes les factures et Madame CALACIURA peut aller demander à la commerçante les factures de tous les travaux qu'elle avait effectués dans le local et vous verrez que cela comble largement les loyers.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous avons prévu de nous abstenir et nous allons garder notre abstention sur cette délibération. Mais nous allons quand même dire qu'une chose : pourquoi j'ai insisté pour que les personnes qui ont le droit de s'exprimer s'expriment ? Même si je suis totalement en désaccord, Monsieur DEGRAIX et son équipe sont mes adversaires politiques et au même plan que vous et je considère même certainement plus dangereux, car à mon avis, ils ont plus les compétences que vous. C'est pour cela qu'ils sont plus dangereux politiquement. Mais je vais quand même dire quelque chose, vous faites comme diversion. Pourquoi ? Parce que nous vous posons une question : pourquoi tel magasin a eu droit à ne pas avoir payé pendant plusieurs mois ? Mais vous répondez à ces questions, point.

Après, nous prenons acte de votre réponse. Nous pouvons dire si nous sommes ou pas d'accord. Le problème est qu'au lieu de répondre à la question qui vous a été posée, vous allez attaquer

cette personne qui a été votre soutien jusqu'à maintenant, vous étiez main dans la main tous ensemble et vous allez l'attaquer sur d'autres points, c'est ce qui est scandaleux. Répondez à la question qui vous est posée.

Concrètement, nous n'avons rien à savoir de vos conflits internes dans la majorité, ce qui est normal. Par contre, répondez aux questions qui vous sont posées.

M. le Maire : Très bien, Monsieur MINNAERT, je vais répondre aux questions, ne vous inquiétez pas. D'ailleurs, ce jour-là, j'ai répondu aux questions, il va falloir aller plus loin dans le PV.

Monsieur DEGRAIX, nous allons peut-être clore le débat, nous allons passer à autre chose. C'est encore long.

M. DEGRAIX : Oui, mais le Conseil est encore long, mais quand même, 30 secondes.

Vous nous affirmez là, maintenant, à l'instant, que la commerçante a eu cinq mois de gratuité, car les travaux qu'elle a faits dans son local ont largement couvert la gratuité de cinq mois. Mais pourquoi vous ne le dites pas au mois de février ? Je ne comprends pas, c'est-à-dire que l'information arrive six mois plus tard ou presque alors que vous nous donnez l'information tout de suite, mais on n'a plus rien à dire.

Hors micro

M. DEGRAIX : Mais pourquoi laisser traîner les choses ? Pourquoi attendre autant de temps finalement, que cela revienne trois fois en Conseil municipal pour nous informer ? Mais attendez, mais les travaux couvrent largement les gratuités. Monsieur le Maire, s'il vous plaît, gagnons en efficacité dans cette assemblée et donnez les informations tout de suite. Si en plus vous les avez et si en plus cela correspond tout à fait à ce que nous avons voulu faire et ce que nous avons fait.

Là-dessus, nous pouvons nous entendre, il n'y a pas de soucis, mais s'il vous plaît, ne perdons pas de temps. Nous apprenons maintenant à la fin de la délibération, au bout d'une demi-heure de débat, que finalement, les travaux ont été faits, ils ont couvert la gratuité, dites-le tout de suite.

M. le Maire : Si vous le demandez gentiment, vous l'auriez peut-être su.

Brouhaha

M. le Maire : Délibération n° 13, la parole est à Régis... Oui, au vote.

Qui s'oppose ? Tout le monde s'oppose, sauf Madame SURPLY et Europe Écologie Les Verts et Saint-Chamond Pour Tous.

Jean-Marc LAVAL s'oppose, ce dernier et le groupe Agir Pour Les Saint-Chamonais.

Qui s'abstient ? Quatre abstentions : Saint-Chamond Pour Tous, Europe Écologie Les Verts.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (27 pour ; 6 contre : M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY, M. Jean-Luc BOUCHACOURT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc LAVAL ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER ; 2 sans participations : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je vous remercie et nous passons à la délibération n° 13.

DL20250094. – URBANISME – CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DU SOL (ADS)

M. CADEGROS : C'est pour l'instruction du permis de construire. Je vais aller assez vite, car nous en avons parlé en commission urbanisme. La Commune de Saint-Chamond adhère depuis 2013 à la plateforme de services ADS, par convention avec la Métropole, cette dernière se chargeant de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, les permis de construire, d'aménager, de démolir et des certificats d'urbanisme.

Depuis avril 2022, deux nouvelles conventions ont été délibérées :

- une convention relative à la mise à disposition d'un outil informatique de dématérialisation, accessible à toutes les communes ;
- une convention établie jusqu'en avril 2030 et une autre convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec trois niveaux d'adhésion.

Cette convention arrivant à échéance, la commune souhaite renouveler son année à son adhésion au même niveau, c'est-à-dire le niveau 2. La commune remet la plateforme, tous les actes ADS, à l'exception des déclarations préalables et des actes non conventionnés peuvent être transmis, mais sont rémunérés au coût réel de fonctionnement et la commune peut aussi confier à la plateforme d'autres actes en plus des autorisations de droit du sol, comme les certificats de conformité et les actes relatifs à l'accessibilité pour une autorisation de travaux.

Il est demandé :

- de renouveler cette convention avec la Métropole.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de question. En effet, c'est plutôt bien puis nous gardons également une partie à la Ville, c'est plutôt intéressant.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition.

Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Et je vous propose que nous passions à la délibération n° 14 et la parole est à Gilles GRECO.

**DL20250095. – SIEL TERRITOIRE D’ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE-42) – TRAVAUX
D’ÉCLAIRAGE PUBLIC – PLACE ÎLE-DE-FRANCE**

M. GRECO : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre des travaux en cours place de l'Île-de-France et en vue de son aménagement, il est nécessaire de rénover et de moderniser l'éclairage public. C'est une compétence qui a été confiée au SIEL-Territoire d'Énergie Loire.

Ainsi, l'implantation et la puissance énergétique de l'éclairage public nécessitent d'être repensées, notamment le calepinage des mâts en adéquation avec les arbres nouvellement plantés et aussi le positionnement des caméras du CSU.

Nous pouvons préciser que l'installation existante a une puissance installée de 5 300 W, le projet futur avec 1 170 W installés et cinq fois moins énergivore, cela grâce à l'utilisation de la LED.

La solution retenue comporte 23 mâts et 29 luminaires, la consommation électrique de cette installation sera de 3 744 kW par an, soit un coût d'énergie de 824 €, 2,26 €/jour.

Il est proposé :

- d'approuver cette proposition du SIEL d'un montant total de 102 680 € HT pour la commune.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Pour pouvoir nous prononcer sur cette délibération, nous aimerais savoir si le nouvel éclairage que vous prévoyez pour la place Île-de-France sera équipé d'un système qui s'éteint la nuit et ne s'allume qu'au passage des piétons ?

M. le Maire : Non, pas à Fonsala, nous sommes en train de faire un test au niveau de la montée de la piscine Roger Couderc, vous savez, nous l'avions voté en Conseil municipal, Champ Blanc est également en fonctionnement. Nous allons tester. Je vous avoue que l'été ce n'est peut-être pas le meilleur moyen de tester, car il fait nuit assez tard, mais aujourd'hui, la place Île-de-France à ce que nous appelons la détection et aujourd'hui il n'est pas prévu que ce soit la détection sur la place Île-de-France, mais en effet, si sur la montée de la piscine Roger Couderc et Champ Blanc, les essais en tout cas sont conformes à ce que nous pouvons attendre et si cela fonctionne bien, en effet, nous sommes favorables à le dispatcher sur toute la ville à l'avenir.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Mais en attendant, ce n'est pas ce système que vous avez installé ?

M. le Maire : Non. Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions. Je vous propose que nous mettions aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions, Europe Écologie Les Verts. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT).

**DL20250096. – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE –
AMÉNAGEMENT DES ABORDS NORD DE NOVACIERIES**

M. le Maire : La délibération n° 15. Je vais vous la présenter rapidement.

C'est une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sur les abords nord de Novacières.

Comme vous le savez, vu qu'il y a des croisements de compétences mutuelles en tout cas entre la compétence métropolitaine, l'assainissement, l'eau potable, enfouissement des réseaux électriques, voirie, stationnement et ceux de la commune, espaces verts, mobilier, éclairage, etc., il relevait qu'il y avait deux maîtres d'ouvrage sur ce chantier.

Nous avons échangé avec Saint-Étienne Métropole et, du coup, la Ville de Saint-Chamond assurera seule la maîtrise d'ouvrage sur les abords nord de la Novacières.

Cela consiste, au niveau des missions :

- la conduite d'études nécessaires à l'opération qui sont en cours et je vous en dirai un mot juste après ;
- la conclusion de marchés ;
- la réalisation et le suivi des travaux ;
- la réception des ouvrages ;
- la réalisation des démarches réglementaires nécessaires au projet.

Le projet des abords nord de la Novacières est un projet qui avance. En effet, quand j'ai repris la délégation en juillet 2024, j'ai demandé aux services que nous accélérions sur ce dossier aussi qui dure depuis des années. Nous parlions tout à l'heure du Panoramique, je vous parlais de parler de Tavitian point est qui devrait tomber et qui va tomber d'ici la fin de l'année.

En effet, les abords nord de la Novacières, suite à la déclaration d'utilité publique (DUP) qui avait été effectuée par la Ville, maintenant, que nous sommes propriétaire avec l'Établissement public foncier d'aménagement (Epora) des tènements, nous allons pouvoir commencer les démolitions.

Les démolitions attaqueront, en tout cas pour ceux qui restent, car je rappelle, par exemple sur l'îlot 1 qui est aujourd'hui en face de La Bracierie où nous pouvons nous garer, c'est déjà démolî. Aujourd'hui, il y a une étude qui est faite pour que ce soit un îlot qui soit dédié à la santé. En effet, nous sommes en train de réfléchir à se dire aussi pour du logement, du service à la personne et les premières démolitions attaqueront à la fin de l'année 2024, un projet qui va bouger avec le curage des bâtiments.

C'est plutôt une bonne chose et nous irons certainement sur un projet de cette ampleur-là jusqu'en 2030 et d'ailleurs, je proposerai et j'en ai déjà parlé à la région, de construire dans les abords nord de la Novacières, je ne peux pas encore vous dire où c'est exactement, mais le futur commissariat de police municipale de la Ville de Saint-Chamond, car je pense que c'est important qu'aujourd'hui, nous soyons en entrée de ville, que nous puissions avoir aussi des accès faciles au centre-ville et sur les écarts saint-chamonaïs.

En effet, nous sommes en train de travailler avec la Région. Je rappelle que la Région accompagne financièrement dans la création des postes de police municipale. J'ai eu plusieurs échanges à ce sujet-là avec Renaud PFEFFER, le vice-président en charge de la sécurité et qui est aussi maire de Mornant.

En outre, nous allons proposer la création d'un grand commissariat de police municipale, avec un centre de supervision urbain pour pouvoir continuer à développer la vidéoprotection à Saint-Chamond et la police municipale de notre commune pour la tranquillité publique. Et puis, bien évidemment, il y aura aussi à la halle Lathuillière que vous pouvez voir au niveau de l'image au milieu à droite, cette couleur un peu rouge où il pourrait y avoir des halles ou autres choses, car nous n'allons pas nous le cacher, nous l'avons vu à Saint-Étienne aussi. Les halles, ce n'est pas toujours ce qui fonctionne le mieux. Aujourd'hui, le groupe D2P Pegasus est en train de travailler avec des porteurs de projets sur la faisabilité de ces projets-là.

Bien évidemment, ceci est une image de synthèse, je ne vous dis pas que demain, cela ressemblera exactement à cela, mais c'est assez intéressant avec la liaison qui reliera le Creux, Novacieries et puis derrière, la place de la Liberté, tout cela, en passant par la rue Jules Duclos où dans cette rue Jules Duclos aussi avec les Opération de Restauration Immobilière (ORI) et Cap Métropole et Habitat Métropole aussi d'ailleurs. Nous rénovons certains bâtiments. Nous allons construire également des bâtiments neufs au niveau de cette zone-là. Nous allons avoir un espace épuré, un espace sympathique et surtout une entrée de ville, je le pense qu'il sera magnifique d'ici 2030.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je vous remercie pour votre intervention, car en commission, nous avons abordé le sujet des aménagements des abords nord de Novacieries, on ne nous a pas du tout dit cela. Il nous a été expliqué que c'était des grandes lignes, ce soir, nous apprenons qu'il y aura peut-être un commissariat. Pouvez-vous redire ? C'est dommage qu'il n'y ait pas le plan avec les îlots, que les gens puissent comprendre le plan avec les îlots qui ont été présentés en commission. Pouvez-vous nous redire où comptez-vous mettre le commissariat, s'il vous plaît ?

M. le Maire : Aujourd'hui, sur le commissariat, il n'y a pas d'endroit précis. J'ai demandé au cabinet d'études et d'architecture de travailler justement sur l'implantation de ce commissariat, en partenariat bien évidemment avec Gilles GRECO, l'adjoint à la sécurité et aux travaux et puis bien évidemment avec le directeur de la sécurité publique et puis toute l'équipe de la police municipale. D'ailleurs, le responsable du CSU a fait tout un rapport sur ce possible futur commissariat qui pourrait avoir lieu ici à Saint-Chamond.

M. MINNAERT : En gros, là, nous avons à voter sur une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et vous venez de nous faire tout un discours sur le projet de Novacieries avec votre aménagement. C'est une autre délibération, car concrètement, ce que vous nous avez déjà présenté par rapport à Novacieries, c'est une catastrophe. C'est destruction de patrimoine, du goudronnage à plein d'endroits, ce n'est pas du tout l'image. Donc, soyez clair quand vous présentez une délibération, présentez la délibération en nous disant : « Nous venons vanter Novacieries ».

Non, Novacieries tel que vous le présentez est une catastrophe. Nous vous avons exprimé déjà qu'il ne fallait absolument pas que ce projet ait lieu, c'était à l'opposé de ce l'avenir pour Saint-Chamond dans un esprit d'une ville qui doivent aller vers plutôt l'écologie. Vous, c'est le béton, le béton et de plus en plus de soleil sans protection des habitants.

Maintenant, en plus, vous nous parlez du commissariat, je ne sais pas, il serait intéressant de savoir, les habitants aimaient-ils bien le fait que l'espace pour le commissariat de la police municipale se trouve là où il se trouve aujourd'hui, pas très loin du commerce, en particulier du

marché le samedi matin, qu'ils peuvent marcher rapidement ? Là, vous allez les mettre de plus en plus loin des endroits vivants, en particulier le samedi.

M. le Maire : Très bien. Monsieur MINNAERT, alors tout à l'heure sur SCABB Valley, vous dites que vous n'avez pas assez d'information. Là, je vous dis, sur les pistes sur lesquelles nous travaillons, qui n'a rien de fait et vous me dites que je donne trop d'informations. Je ne sais plus trouver le juste milieu. Un moment donné, Monsieur MINNAERT, soit nous en disons trop, pas assez, là, je vous donne de l'information, car que je trouve intéressant de vous parler des premiers retours des études qui sont faites.

Ce ne sont que des premiers retours d'études, il n'y a rien de ficelé et de fini. Écoutez, si vous voulez, prenez comme cela, il n'y a pas de souci. Monsieur DEGRAIX.

Hors micro

M. le Maire : Attendez, Monsieur DEGRAIX parle et après, vous allez reparler, s'il vous plaît, cinq minutes.

M. DEGRAIX : Non, c'est un débat intéressant, comme nous aimerions en avoir plus souvent, je pense en Conseil municipal sur un secteur stratégique à l'entrée de la ville et vous savez comment, avec Hervé REYNAUD, nous nous sommes battus pour avoir la déclaration d'utilité publique qui rend possible ce projet aujourd'hui. Et là, vous venez de nous présenter vos grandes lignes d'aménagement et ce qui m'inquiète un petit peu dans ce que vous nous dites, il me semble que la commande d'origine était de faire le lien entre Novacières et le centre-ville. Et si vous nous dites, finalement, qu'il n'y aura peut-être pas de halle sur la halle Lathuillière, car cela ne fonctionne pas bien, si vous nous dites : « Nous ferons ce commissariat et des logements », qu'est-ce qui va donner envie à la clientèle qui fréquente Novacières de se dire : « Tiens, je vais aller en face, je vais traverser et en plus, je vais pouvoir me rendre facilement dans le centre-ville », c'était cela en fait l'idée.

Il me semble que dans vos propositions, mais certainement qu'elles seront complétées, c'est évident, il faut quand même prendre en considération ce lien nécessaire qu'il faut créer entre Novacières et le centre-ville. Alors, il est vrai qu'il faut un nouveau commissariat pour notre police municipale. Est-ce que c'est là qu'il faut l'implanter ? Est-ce que c'est ce qui va permettre de renforcer l'attractivité en direction du centre-ville ? Je pense qu'il faut se poser la question.

M. le Maire : Vous avez raison, Monsieur DEGRAIX, c'est pour cela que je précisais. Je vois même un peu plus large que vous, je pars du Creux jusqu'à finalement Saint-Julien et le but est bien, et c'est ce que j'ai dit à la fin de mon intervention avec la rue Jules Duclos, de faire une liaison entre Novacières et le centre-ville.

La rue Jules Duclos, vous la connaissez aussi bien que moi. Elle mène vers la boulangerie qui fait l'angle, anciennement FAUVET, pour ceux qui sont de Saint-Chamond, et qui conduit jusqu'à la place de la Liberté. Bien évidemment, une liaison est prévue.

Les halles, je ne dis pas qu'elles n'auront pas lieu. Juste aujourd'hui, quand ceux qui mènent l'étude contactent des porteurs de projet de halle, aucun aujourd'hui n'est intéressé pour venir à Saint-Chamond. Parce qu'on le voit bien, et je pense que tout le monde lit la presse, ce qui se passe à Saint-Étienne, sur les halles Biltoki, ça a du mal à fonctionner.

En effet, il faut savoir parfois se renouveler, et se dire : s'il n'y a pas de porteurs de projet, il faut penser à autre chose.

Il n'y aura pas qu'un commissariat de police et du logement. J'ai parlé tout à l'heure de service à la personne. Pourquoi pas un pôle médical, avec des médecins, demain, qui pourraient arriver à ce niveau-là ? Pourquoi pas une microcrèche aussi, qui pourrait être à cet endroit-là ? Pourquoi pas aussi du commerce en rez-de-chaussée, en face de Novacieries ? Pourquoi pas ?

Aujourd'hui, nous nous fermons à aucune piste. Mais le but – et cela, je vous le confirme, Monsieur DEGRAIX – c'est vraiment de créer cette liaison entre Le Creux et Saint-Julien, et que les gens fassent le déplacement à pied, en vélo ou en voiture. L'essentiel, c'est que tous les modes de déplacement à Saint-Chamond puissent vivre. Et je pense que c'est important d'alimenter la place de la Liberté. C'est pour ça que – je vais être très clair avec vous – je demanderai, dans les prochains jours, en tout cas dans les prochaines semaines, à Saint-Étienne Métropole de récupérer la compétence des parkings. Parce qu'aujourd'hui, nous voyons que le parking de la place de la Liberté ne fonctionne pas. Il est tout le temps à moitié vide, voire aux trois quarts vides, voire plus.

Et puis, si nous le récupérons en interne, peut-être avec des horodateurs – je lance une bouteille à la mer – cela permettra peut-être, pour nos commerçants, au mois de décembre, de faire trois heures de gratuité au lieu d'une heure qui est faite actuellement. Peut-être qu'à partir de 19h00, pour le cinéma Véo, pour pousser les gens à se garer place de la Liberté, prendre rue Jules Duclos, le futur aménagement et aller jusqu'à Novacieries, peut-être arrêter le stationnement payant à 18h00, ou, si vous consommez au cinéma, avoir une gratuité. Justement, pousser les gens à venir ici, à pouvoir se stationner. Même si cela ne fait pas toujours plaisir aux écologistes, mais facilement, que nous puissions aussi venir en vélo, à pied.

Vous savez, j'ai la chance d'habiter en centre-ville, pas très loin de la mairie, je me balade à pied quasiment tout le temps. À Saint-Chamond, on s'y balade bien à pied, c'est agréable, nous pouvons nous déplacer, nous avons des pôles de proximité un petit peu partout. Et je trouve que ce projet des abords nord de la Novacieries, avec, et je le répète, des démolitions qui vont attaquer d'ici la fin de l'année 2025, le curage des bâtiments et puis derrière cela va s'accélérer, je trouve que c'est intéressant et en effet, cela doit être une vraie liaison, urbaine, mais aussi rurale.

Parce que Monsieur MINNAERT, vous m'avez dit qu'il n'y a pas d'arbres, etc., vous allez me dire, c'est qu'une prospective, je suis d'accord avec vous, il ne faut pas prendre cela pour argent comptant, ce que j'ai dit. Vous voyez bien que c'est une esplanade vers Le Progrès, sur Jean Bonnerie. Vous voyez bien qu'il y a une esplanade aussi aujourd'hui où il y a la serrurerie Colomb.

Nous voyons bien qu'il y a des arbres qui sont plantés un petit peu partout, nous voyons bien que nous allons végétaliser, car en effet, il faut végétaliser. Vous savez, je me promène souvent dans le parc Nelson Mandela, il est vrai que c'est agréable de se mettre sous les arbres quand il fait chaud, etc.

D'ailleurs, tout à l'heure, vous avez oublié de citer le parc Labesse, par exemple, les parcs de Fonsala qui sont aussi très agréables. C'est un projet, je pense, d'envergure qui est intéressant pour notre commune et qui, aujourd'hui, me rend heureux. Je remercie vraiment les services, car ils ont mis un coup de boost. C'est un projet qui traîne depuis 15, voire 10 ans. Aujourd'hui, cela avance, et d'ici 2030, ce sera un projet qui sera abouti.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je ne vous ai pas reproché de ne pas donner l'information, mais là, ce n'est pas cela le problème. Le problème, c'est que nous n'avons pas à avoir l'information le jour même du Conseil municipal. Il y a des commissions, vous avez à envoyer des documents et c'est dans ce que vous envoyez que nous devons avoir l'information, ce n'est pas le jour même.

Nous avons besoin de travailler, nous avons besoin de réfléchir à ce qui est donné. Donc, ne mélangez pas les choses. Quand je vous reproche de ne pas donner les informations, ce n'est pas parce que je vous reproche, là, ce que je vous ai reproché, c'est de donner une information de dernière minute qui n'a rien à voir avec la délibération en question.

Maintenant, là, vous nous présentez une photo. Cela aurait été intéressant que les gens puissent la voir, les gens qui vont écouter la vidéo ou même ailleurs. Mais vous parlez d'une photo : vous nous présentez un lieu de verdure. C'est très amusant, nous les comptions sur les doigts, les arbres que vous nous présentez. Et concrètement, se balader à Saint-Chamond, je n'invite personne en pleine canicule à remonter la route de Lyon, parce que : où se trouve l'ombre ? Je veux dire, vous : faites la route de Lyon à pied ou même à vélo, vous avez intérêt à venir avec des bouteilles d'eau, car à la fin, vous êtes bien en sueur et cela peut même être dangereux pour certaines personnes.

Je ne sais pas où vous vous promenez à Saint-Chamond, mais vous ne semblez pas bien connaître la ville.

M. le Maire : Je vous rassure, je me promène énormément dans Saint-Chamond, mais je trouvais cela intéressant que vous ayez l'information, ça ne va jamais, tant pis.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je suis d'accord avec Monsieur DEGRAIX, je trouve que les échanges que nous avons sont intéressants. Moi, je voudrais juste savoir : là, ce que nous allons voter, ce n'est pas un projet.

Hors micro

Mme SURPLY : C'est la convention de maîtrise d'ouvrage. Je voudrais revenir sur ce qui s'est dit en commission, car c'était intéressant. Il y avait un projet de végétalisation, effectivement, un projet de relier tout cela et la halle Lathuillière, c'était compliqué d'en faire un espace de vie autre qu'un commerce. Pouvons-nous imaginer que nous puissions vous faire des propositions en nous disant : cette sublime façade de brique, ne pouvons-nous pas envisager un tiers-lieu solidaire, avec un étage braderie géante, etc. ?

Ma question, c'est : à quel moment allons-nous pouvoir parler entre nous de la destination de ces lieux ? Parce que, nous sommes d'accord, le commissariat, c'est une idée. Nous sommes d'accord qu'il en faut un. Nous pouvons ne pas être d'accord avec cet emplacement, que je ne trouve pas très accueillant, pour le coup même si je suis toute disposée à favoriser les moyens pour l'autorité régionale. Mais voilà : quand est-ce que nous pourrons échanger sur la destination de ces endroits-là ? Parce que c'est intéressant, ce que vous proposez, ce n'est pas la question, mais nous voudrions participer à ces échanges-là. Parce que vous souffrez, nous sommes élus par des gens qui nous font confiance et qui peut-être aimeraient autre chose, peut-être à des retours d'associations ou de porteurs de projets qui nous regardent, qui nous regarderont, que nous allons contacter en leur disant : « Il y a quelque chose à faire là, quelle sera la méthode employée ? ». Merci.

M. le Maire : En effet, lorsque nous aurons le retour complet de l'étude, nous pourrons y revenir en commission urbanisme, avec grand plaisir.

Juste une petite précision, la police municipale, ce n'est pas l'autorité régaliennes, c'est celle du maire. L'autorité régaliennes, c'est la police nationale et la police étatique de l'État. Non, mais c'est important de le dire, car elles n'ont pas les mêmes prérogatives. J'invite tout le monde à lire le dernier rapport du Sénat sur les bureaux de la police, qui est sorti il y a maintenant une semaine, si je ne dis pas de bêtises, très intéressant à lire, notamment sur les futures prérogatives des polices municipales.

Par exemple, la police municipale n'a pas de prérogatives sur le trafic de drogue, les rodéos, etc. Mais bon, cela, c'est un autre sujet. Là, nous parlons vraiment de la convention de maîtrise d'ouvrage, qui reviendrait à la Ville.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions : Europe Écologie Les Verts.

Attendez, Europe Écologie Les Verts s'abstient et Saint-Chamond Pour Tous. Vous faites quoi, Saint-Chamond Pour Tous ? Abstention.

OK, donc quatre abstentions : Europe Écologie Les Verts, Saint-Chamond Pour Tous. Très bien.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 16. Nous excusons Dudu TOPALOGLU qui est convalescente aujourd'hui et à qui nous souhaitons un bon rétablissement. C'est Juliette BOULLIAT qui va prendre la suite.

DL20250097. – DISPOSITIF ENGAGEMENT JEUNES ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Mme BOULLIAT : Merci. La délibération n° 16 porte sur une attribution de subvention dans le cadre du dispositif Engagement Jeunes.

La Ville de Saint-Chamond, dans le cadre de sa politique jeunesse et plus particulièrement dans le cadre du dispositif « Engagement Jeunes », subventionne des projets portés par des jeunes Saint-Chamonais.

Le règlement avait été adopté lors du Conseil municipal du 18 mars 2024.

Hors micro

Mme BOULLIAT : En effet, à travers ce dispositif, la Ville souhaite aider les jeunes de Saint-Chamond, de 12 à 25 ans, à réaliser des projets dont ils sont à l'initiative, accompagnés par une structure jeunesse ou un établissement scolaire sur les thématiques suivantes :

- une action de solidarité ;
- une action de citoyenneté ;

- un développement durable ;
- une promotion du sport, de la culture, du numérique ou une valorisation de son territoire.

Pour ce faire, il y a une première commission qui s'est réunie le vendredi 11 avril 2025 et elle a proposé d'accompagner trois projets. Il y a eu un projet pour le collège Jean Rostand, intitulé « Un voyage à Paris ». Il s'agit ici d'un groupe de 29 jeunes âgés de 12 à 14 ans.

Ce voyage vise à favoriser la découverte culturelle, politique et scientifique ainsi qu'à développer l'autonomie et le sens des responsabilités des jeunes. La commission propose d'attribuer 1 300 € pour un budget total s'élevant à 8 146,16 €.

Après le deuxième projet portait sur le lycée Claude Lebois qui s'intitulait « Projet collectif spécialisé EPS, activité physique en pleine nature ». Il s'agit là d'un groupe de 35 jeunes de première. La commission propose d'attribuer 600 € à ce projet pour un budget total de 3 503,30 €.

Et le troisième projet était un dossier du Centre social Lavieu intitulé « Musiques et cultures, découvertes et pratiques », donc un groupe de 10 jeunes âgés de 13 à 16 ans.

L'objectif de ce projet est de permettre aux jeunes de découvrir et de pratiquer différents instruments dans un espace dédié, de participer à des événements culturels locaux et de visiter des sites dédiés et découvrir des saisons culturelles et rencontrer les artistes.

La commission a proposé d'attribuer 1 100 € à ce projet pour un montant global de 3 288 €.

- Il est donc proposé au Conseil municipal ;
- d'approuver l'octroi de ces trois subventions dans le cadre du dispositif Engagement Jeunes ;
- d'autoriser le versement de ces subventions et d'imputer les dépenses correspondant au budget général de la ville.

M. le Maire : Très bien. Pour cette présentation, merci à Juliette BOULLIAT. Y a-t-il des questions ?

En effet, c'est un nouveau dispositif « Engagement jeunes » qui est porté par Dudu TOPALOGLU en faveur de notre jeunesse, car nous y tenons à Saint-Chamond. Je rappelle que l'aide pour le permis, pour le BAFA, engagement jeunes, justement, c'est pour soutenir des projets qui sont portés par les jeunes aussi. Il y a des structures qui les accompagnent, mais ils sont vraiment portés par les jeunes. Ils sont finalement mobilisés, nous pouvons le voir, ils organisent d'ailleurs des manifestations pour récolter aussi de l'argent pour que cela revienne à moindre coût, derrière, aux parents, surtout toutes ces sorties et vraiment, bravo aux jeunes et merci à la commission aussi, car Dudu TOPALOGLU ne décide pas seule, il y a une commission et il est vrai que c'est plutôt agréable.

C'est de la consultation, c'est ensemble et c'est plutôt bien. En tout cas, Saint-Chamond accompagne ces jeunes, c'est une ville jeune aussi.

Très bien. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je propose que nous passions à la délibération n° 17 et la parole est Abla CIPRIANI.

DL20250098. – SUBVENTION PRESTATION DE SERVICE JEUNES AU PROFIT DU CENTRE SOCIAL LAVIEU

Mme CIPRIANI : Merci, Monsieur le Maire. Nous allons parler de l'attribution de la prestation service jeunes pour le centre social de Lavieu.

En effet, comme l'a dit précédemment ma collègue, la Ville de Saint-Chamond accompagne les jeunes au quotidien dans leur construction individuelle et dans leur insertion professionnelle et sociale. Plusieurs axes de travail sont abordés pour les accompagner, notamment, nous utilisons le cadre de la CTG (Convention territoriale globale), le plan d'action jeunesse et, cependant, nous avons constaté un nombre insuffisant de professionnels pour le travail de terrain auprès des jeunes.

La Caisse d'allocations familiales propose depuis 2020 des leviers aux structures afin d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement des jeunes par le biais de la prestation service jeunes.

Ce dispositif s'intéresse à la tranche d'âge 12-25 ans, avec une priorité sur les jeunes entre 12 et 17 ans.

Les objectifs fixés par la prestation service jeunes sont les suivants :

- faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative ;
- de développer le partenariat local autour de la jeunesse ;
- de consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans ;
- de mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures et notamment de capter les publics qui ne fréquentent pas les centres de loisirs ;
- il consiste aussi à faciliter l'inclusion sociale et la sociabilisation ;
- valoriser les projets et les réalisations des jeunes.

Le plafond des financements de base sur un coût de poste de 40 000 € pour 2024 est financé à hauteur de 50 % par la CAF et demande un cofinancement de la part de la Municipalité à hauteur de 20 % du coût de ce poste.

M. le Maire : Très bien. Merci, Abla CIPRIANI. Y a-t-il des questions ?

En effet, c'est un bon dispositif et je remercie Abla CIPRIANI qui a largement œuvré pour que nous mettions en place la Prestation de Services Jeunes et je sais que le centre social de Lavieu était dans les premiers à participer pour Saint-Chamond à déposer un dossier à ce niveau-là sur la Prestation de Services Jeunes et nous voyons qu'aujourd'hui, cela porte ses fruits pour les jeunes et c'est bien évidemment à saluer et quand nous pouvons accompagner avec la CAF et puis les autres partenaires, bien évidemment, c'est toujours avec plaisir en direction de notre jeunesse, mais pas que. Abla.

Mme CIPRIANI : Simplement une petite précision, voir une projection sur l'avenir, le dispositif a été accordé au Centre social de Lavieu, car effectivement, il a été un des premiers à déposer un dossier, deux autres structures de la ville en ont déposé aussi, mais se sont vues refuser ce dispositif par manque de moyens financiers de la part de la CAF, non pas de la Ville.

Après discussion avec la Caisse d'allocations familiales, il doit y avoir pour le début de l'année 2026 un temps plein et demi qui pourra être partagé sur notre territoire, car par souci d'équité j'ai lourdement insisté pour une équité de traitement de nos structures et la CAF va

pouvoir réexaminer les dossiers de deux de nos structures, à savoir le centre Social d'Izieux-le-Creux et le Centre social de Saint-Julien.

M. le Maire : Très bien. Merci pour ces précisions.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je propose que nous passions à la délibération n° 18, la parole est à Florence VANELLE.

DL20250099. – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA LUDOTHÈQUE

Mme VANELLE : Merci, Monsieur le Maire. Suite au déploiement de la CTG, le financement de la CAF pour la ludothèque évolue. Désormais, seules les heures d'accueil tout public seront accompagnées financièrement.

En conséquence, la Commune a fait le choix d'augmenter les plages horaires d'accueil du public tout en maintenant tout de même les créneaux spécifiques pour les structures.

Ainsi, un nouveau règlement, en annexe, abroge et remplace celui datant de 2021.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le nouveau règlement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

M. le Maire : Très bien. Merci, Florence VANELLE. Y a-t-il des questions ? Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Nous avons eu une présentation en commission Jeunesse de l'évolution de fonctionnement de la ludothèque, nous vous en remercions. J'avais demandé dans cette commission le montant de l'impact financier de la décision de la CAF de ne subventionner que les heures d'ouverture au grand public. Je voulais connaître l'effort financier nécessaire pour que l'ensemble des heures affectées au créneau spécifique puissent éventuellement rester au même niveau. Je n'ai pas eu d'autres précisions.

Nous sommes toujours demandeurs de ces éléments chiffrés, afin de pouvoir discerner les meilleurs aménagements à apporter au fonctionnement de la ludothèque.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame MASSARDIER.

Florence VANELLE.

Mme VANELLE : Mais elles arrivent, Madame MASSARDIER. En 2024, nous avons reçu de la CAF 14 900 €, cette année avec, en prévisionnel, cela aurait été 13 330 €, soit une baisse de 1 570 € avec les changements d'horaires et si nous n'avions pas fait de changement d'horaire, nous aurions perdu 4 000 €.

Nous sauvons un peu les meubles, mais nous perdons quand même une partie de financement, mais c'était une volonté aussi de garder pour les structures quelques horaires .

M. le Maire : Très bien. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : C'est l'exemple même, nous devons avoir l'information avant, ce n'est pas le jour même du Conseil. Nous allons suivre la position du groupe de gauche. Nous allons nous abstenir même si nous aurions certainement voté pour si vous nous aviez donné l'information avant, mais c'est sur le principe. Nous sommes un Conseil municipal, les élus doivent avoir une information en amont. Il y a même une règle, cela doit toujours être envoyé cinq jours à l'avance. Il n'est pas normal que quand nous préparons le Conseil et que nous demandions des précisions que nous le recevions le jour même.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur MINNAERT, cela ne va jamais de toute façon.

Madame MASSARDIER, vous vouliez reprendre la parole ? C'est bon ? Madame VANELLE.

Mme VANELLE : Je suis navrée, Monsieur MINNAERT, mais Madame MASSARDIER a été en commission, nous lui avons présenté la délibération, elle a posé ses questions. Nous avons travaillé dessus et les voilà, mais vous n'étiez pas en commission et je ne peux pas faire votre travail à votre place, désolée.

Hors micro

M. le Maire : Je pense que c'est clair, là.

M. MINNAERT : Non, pas du tout.

M. le Maire : Si.

M. MINNAERT : Non, ce n'est pas clair. Non, vous avez une personne qui vous a posé des questions à la commission et avant le Conseil municipal, vous ne lui avez pas communiqué. La règle, c'est que cela doit être communiqué.

Quand nous venons, nous avons cinq jours, il y a cinq jours avant un conseil où nous devons même pouvoir nous déplacer en mairie et s'il y a des questions, vous devez nous les donner ce jour-là. Là, vous les donner aujourd'hui. C'est très bien, mais nous avons un rôle d'opposition, c'est aussi le contrôle que l'information que vous nous donnez puisse être exacte ou pas. Ce n'est pas le jour même qu'on donne les informations.

M. le Maire : Allez, Madame MASSARDIER, c'est à vous.

M. MINNAERT : Non, mais vous m'avez coupé.

M. le Maire : Non, vous aviez fini, Monsieur MINNAERT, arrêtez. Attendez, Madame MASSARDIER prend la parole et après.

Madame MASSARDIER, s'il vous plaît, elle va s'exprimer.

Hors micro

M. le Maire : Vous êtes dans l'opposition, vous êtes un opposant de l'opposition.

M. MINNAERT : Pas du tout.

M. le Maire : Si, complètement.

M. MINNAERT : Je veux pouvoir terminer mon intervention. C'est comme un contrat de travail, quand vous le faites signer à un salarié, il ne signera jamais son contrat de travail le jour même, c'est-à-dire qu'il doit avoir du temps pour pouvoir le lire tranquillement et pour pouvoir réfléchir sur telle ou telle question. Vous apportez des informations de dernière minute.

Quand nous vous posons des questions le jour même, il est normal que vous nous répondiez le jour même. Si elles ont été posées avant, il est inadmissible qu'elles soient données aujourd'hui.

M. le Maire : Nous avons compris, vous n'arrêtez pas de vous répéter, faites court, s'il vous plaît.

Madame MASSARDIER, faites court.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Simplement, pour préciser pourquoi j'avais demandé ces informations, c'était pour pouvoir discerner par rapport aux 4 000 € que nous perdions que la Ville perdait et c'était une manière de discerner si, compte tenu de l'impact de la ludothèque et des apports positifs qu'elle avait dans la ville, 4 000 €, ce n'était pas un budget que nous aurions pu supporter même si la CAF ne prenait pas en compte toutes les heures de présence auprès des structures.

C'était un débat et cela influe sur les votes. Effectivement, l'avoir avant n'aurait pas changé mon vote, car je me serais abstenue, car je pense que pour 4 000 €, nous aurions pu continuer à couvrir les heures

M. le Maire : Très bien. En effet, la ludothèque, je salue à la fois le travail de Florence VANELLE et puis des agents de la ludothèque, pour m'y être rendu à plusieurs reprises avec Florence, de voir les enfants émerveillés finalement dans cet endroit-là.

Hors micro

M. le Maire : Pourquoi vous vous moquez de moi, Monsieur MINNAERT ? Franchement, un moment donné, il faut arrêter.

Hors micro

M. le Maire : Justement, un peu d'humains, ce n'est pas vous qui me direz le contraire, un peu d'humains.

Monsieur MINNAERT, contre l'humain. Mais vous êtes un dictateur, c'est horrible.

Un moment donné, je trouve cela super de voir des sourires sur la tête des gamins, de voir des parents contents d'aller à la ludothèque, de pouvoir louer des jeux, de pouvoir s'amuser en famille

et je trouve cela génial. Même si cela vous embête, c'est sûr que vous n'avez pas dû souvent emmener vos enfants dans la ludothèque pour penser cela.

Allez, Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Pour le débat, vous me demandez de faire court, j'ai essayé d'être courte, ce serait bien que vous partagiez aussi cette exigence.

M. le Maire : J'ai fait court. Vous avez parlé deux fois, je n'ai parlé qu'une fois. J'ai fait 1 minute 02. Ça va ? Ça va.

Monsieur DEGRAIX, calmez-vous. Restez zen, Monsieur DEGRAIX, cela va bien se passer.

Très bien. Nous sommes contents d'avoir une ludothèque à Saint-Chamond, j'insiste dessus, avec nos agents.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions : Saint-Chamond Pour Tous, Europe Écologie Les Verts.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Super, je propose que nous passions à la délibération suivante qui est la délibération n° 19 et la parole est de nouveau à Florence VANELLE.

DL20250100. – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE DE RESTAURATION DU LYCÉE CLAUDE LEBOIS AU BÉNÉFICE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA CROIX-BERTHAUD

Mme VANELLE : Depuis 2013, la Commune de Saint-Chamond conventionnée avec la Région et le lycée Claude Lebois pour l'accueil en restauration des élèves de l'école maternelle et élémentaire de la Croix-Berthaud.

En effet, la proximité des écoles avec le lycée qui peut accueillir jusqu'à 150 élèves évite les déplacements en bus et permet ainsi un temps d'animation après le repas, c'est pourquoi la Commune souhaite reconduire ce partenariat avec la Région Rhône-Alpes et le lycée Claude Lebois.

La convention, en annexe, définit les conditions administratives et financières relatives à la mise à disposition de ce service de restauration du lycée Claude Lebois du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2027.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver cette convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'imputer les dépenses correspondantes au budget général de la Ville.

M. le Maire : Très bien. Merci. Monsieur PIPIER.

M. PIPIER : Merci. Nous voterons pour les deux délibérations, la 19 et la 20, mais au passage, nous souhaitons attirer l'attention sur la question des repas des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Saint-Chamond. Dans les établissements concernés par nos votes aujourd'hui, il s'agit d'établissements de proximité, mais dans la ville, pour d'autres écoles, les enfants se déplacent en bus pour aller manger. La question des lieux de restauration intégrée aux établissements scolaires avec une fourniture de repas assurée par les services de restauration municipale qui en ont la capacité reste une piste à travailler de façon urgente et en amont de tous les aménagements de locaux scolaires.

C'est une question d'écologie à la fois environnementale et plus générale qui touche l'économie, l'organisation de la vie de la cité et le service rendu à l'éducation de nos enfants dans la ville.

M. le Maire : Très bien. Merci, Monsieur PIPIER. Y a-t-il d'autres questions ? Pas de question.

Qui s'oppose ? Pas d'opposition.

Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je propose que nous continuions avec la délibération n° 20, contrat de fourniture de repas, cette fois, Jean Rostand pour l'école Massenet Pasteur.

DL20250101. – CONTRAT DE FOURNITURE DE REPAS PAR LE COLLÈGE JEAN ROSTAND AU BÉNÉFICE DE L'ÉCOLE MASSENET PASTEUR ÉLÉMENTAIRE

Mme VANELLE : De la même façon, la Commune souhaite reconduire le partenariat avec le Département de la Loire, cette fois, avec les élèves de l'école élémentaire Massenet Pasteur qui sont accueillis au restaurant du collège Jean Rostand.

Le contrat de coopération établie par le Département définit les conditions administratives et financières relatives à la mise à disposition du service de restauration du collège pour les quatre années prochaines.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le contrat de coopération public/public entre le Département, la Commune et le collège Jean Rostand ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;
- d'imputer la dépense correspondante au budget général de la Ville.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

En effet, c'est très bien de continuer ces partenariats.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 21 et la parole est à Andonella FLECHET.

DL20250102. – DISPOSITIF MERCREDIS DÉCOUVERTE – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L’ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Mme FLECHET : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, le Conseil municipal du 14 mai 2018 a approuvé la mise en place du dispositif « Mercredis découverte ». Ce programme s’adresse aux enfants de 3 à 11 ans résidant à Saint-Chamond ou scolarisés dans la ville leur permettant de découvrir des activités culturelles et sportives proposées par des associations locales ainsi que les services municipaux.

Au travers d'un parcours d'une trentaine de séances, les enfants pratiquent 4 à 5 activités différentes parmi un choix de 30 activités suivant leur tranche d'âge.

Le dispositif « Mercredis découverte » commence fin septembre et s’achève fin juin lors de la fête de clôture.

Cette initiation culturelle et sportive vise également à promouvoir les associations, ces parcours individuels s’inscrivent dans une démarche éducative plus globale de la Ville formalisée à travers le PEDT (Projet éducatif territorial)

Pour l’année scolaire 2025-2026, 17 associations sont partenaires de ce dispositif : 9 associations sportives et 8 associations culturelles auxquelles sont associés bien sûr les services municipaux pour proposer 35 activités aux enfants.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, il est donc proposé :

- d'accorder des subventions aux associations participantes.

Le montant attribué à chaque association est calculé en fonction du nombre d'heures prévisionnelles sur l'année et le montant horaire est fixé à 32 €.

Pour la saison 2025-2026, l'enveloppe dédiée à ce dispositif s'élève à 18 294 €.

Le versement des subventions s'effectuera en deux temps, comme détaillé dans l'annexe :

- un premier versement fin 2025, qui représente un montant de 5 488,20 € ;
- un deuxième versement qui verra le solde des subventions à la fin du premier semestre 2026, qui représente un budget de 12 805,80 €.

Il est donc proposé :

- d'approuver le montant global des subventions et sa répartition que vous retrouvez en annexe du rapport.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame FLECHET.

Monsieur PIPIER.

M. PIPIER : Simplement, c'est juste pour une non-participation au vote pour Jean Macé.

M. le Maire : Très bien. Non-participation au vote de Monsieur PIPIER pour Jean Macé.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas de question.

En effet, c'est un super dispositif et je tiens vraiment à saluer le travail d'Andonella FLECHET et des quatre services municipaux qui participent. Cela permet aux enfants – Monsieur MINNAERT, vous allez dire que je suis trop sentimental – mais quand mercredi dernier, la clôture, nous y sommes rendus et finalement de pouvoir échanger avec les parents, les enfants justement sur l'apprentissage qui peut y avoir, de la culture, du sport et les échanges, je trouve que pour les enfants, c'est vraiment super de pouvoir découvrir de nombreuses choses.

Je remercie vraiment toutes les associations, 35 activités différentes : 20 activités sportives et 15 culturelles. Vraiment, merci aux associations qui participent justement, qui jouent le jeu aussi à ce niveau-là, car c'est comme cela que nous apprenons la vie aux enfants en leur faisant découvrir divers horizons. Donc, un grand merci aux services et nous sommes heureux d'accompagner les familles. La Ville de Saint-Chamond est heureuse d'accompagner les familles sur ce beau dispositif.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (38 pour ; 1 sans participation : M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Je propose que nous passions à la délibération n° 22, avec la modification du règlement général. La parole est à Andonella FLECHET.

DL20250103. – DISPOSITIF MERCREDIS DÉCOUVERTE MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Mme FLECHET : La modification du règlement général du dispositif « Mercredis découverte », car en effet, la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport a mis fin à l'obligation de présenter un certificat médical pour la pratique des activités de loisirs laissant à la discréption de la structure porteuse, là, la Collectivité, pour le sport loisir sans compétition, le type d'autorisation à fournir.

À travers ce règlement, nous souhaitons modifier le règlement ne rendant plus obligatoire le certificat médical. Ainsi, le dispositif « Mercredis découverte » permettra de cocher une case dans le cadre du document d'inscription où les parents certifient que leurs enfants n'ont pas de contraintes médicales liées à la pratique d'une activité sportive.

Si toutefois, s'il persistait un doute ou s'il y avait des contraintes, ils seraient dans ces cas-là obligés de fournir un certificat médical.

Nous avons profité également de ce toilettage pour remettre à jour toute la partie liée au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

M. le Maire : Très bien. Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous continuons avec la délibération n° 23.

DL20250104. – ASSOCIATION « AMIS DU VIEUX SAINT-CHAMOND » – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE ROGER PLANCHON – SAISON 2025/2026

Mme FLECHET : Il s'agit, là, d'approuver la conclusion de la convention entre la Commune de Saint-Chamond et l'association les « Amis du vieux Saint-Chamond » relative à la mise à disposition à titre gracieux de la salle Roger Planchon pour sa programmation annuelle de huit conférences pour la saison 2025-2026. Donc, convention que nous proposons dans le cadre d'une délibération chaque année à la même époque.

Cela représente pour l'association un avantage en nature d'une valeur de 3 576 €.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de question. François MORANGE ne prendra pas part au vote sur cette délibération.

M. MORANGE : Je vous invite le jeudi 4 septembre, à la salle Roger Planchon pour écouter une conférence que je vais faire sur Saint-Chamond et les périodes de guerre, de troubles et d'occupation, du temps des Romains jusqu'en 1944.

M. le Maire : Très bien. En tout cas, nous sommes ravis d'accompagner les « Amis du vieux Saint-Chamond », le Centre historique aussi des « Amis de Melchior », car il est vrai qu'ils nous font vivre et revivre l'histoire de la commune, mais pas que. Nous étions au « bagnard de la Valla en Gier » la dernière fois et il est vrai que c'est assez intéressant et bien évidemment j'invite tout le monde, à se rendre à ces conférences qui sont tous les premiers mardis du mois, qui sont gratuites et dispensées par des membres des « Amis du vieux Saint-Chamond ».

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (38 pour ; 1 non-participation : M. François MORANGE).

M. le Maire : La parole est à Andonella FLECHET pour une attribution de subvention.

DL20250105. – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ÉCLAIREUSES ÉCLAIREURS DE FRANCE – GROUPE DE SAINT-CHAMOND/CHAVANNE

Mme FLECHET : Nous retrouvons, là, l'association « Éclaireurs et éclaireuses de France – Groupe Saint-Chamond/Chavanne » installée sur Chavanne depuis 2013. Cette association est membre du Scoutisme français, elle se distingue par son approche laïque du scoutisme.

Les valeurs fondamentales de la communauté sont la coéducation, la démocratie, l'écocitoyenneté, la laïcité et la solidarité. Ce qui constitue la base des projets élaborés avec et pour les enfants et les jeunes.

Chaque année, l'association propose un camp d'été pour les enfants. Traditionnellement, ce camp se déroulait sur des sites équipés. Toutefois, pour des raisons économiques, le camp d'été 2025 se tiendra sur un terrain nu à la plage Viscomtat en Auvergne du 9 au 20 juillet 2025.

Pour cette raison, l'association doit investir dans du matériel, entre autres du matériel de cuisine adapté permettant d'accueillir la soixantaine d'enfants inscrite à ce camp d'été.

Ce matériel, bien sûr, servira pour l'organisation de camps dans les années futures et ces équipements visent à réduire les coûts des camps pour les parents des enfants.

C'est pourquoi la Commune de Saint-Chamond souhaite apporter son soutien à l'association par le biais d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

M. le Maire : Très bien. Merci, Andonella. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Nous sommes ravis d'accompagner cette association, qui a une nouvelle présidente en plus. C'est plutôt bien, une association dynamique.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 25. La parole est à Florence VILLEDIEU pour une subvention pour l'ADA.

DL20250106. – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ADA – ASSOCIATION DE DÉFENSE DES ANIMAUX

Mme VILLEDIEU : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, l'Association défense des animaux, connue sous le nom d'ADA, qui existe depuis 1989 sur notre commune a sollicité la Commune pour une aide financière, subvention exceptionnelle.

Il faut savoir que la mission principale de cette association consiste à recueillir des animaux qui sont dits errants ou abandonnés par leur propriétaire. En fonction de ses capacités d'accueil, cette association offre une seconde chance à tous ces animaux en leur procurant bien évidemment les meilleures conditions de vie possible et en essayant de trouver de nouveaux adoptants.

Principalement, ce sont des chiens, des chats et ce que nous appelons les NAC (nouveaux animaux de compagnie). Mais il faut savoir que l'ADA joue un rôle très important sur notre commune, concernant la gestion des chats dits « errants », c'est-à-dire qu'elle est en charge du trappage et puis, par la suite, de la stérilisation et de l'identification de ces chats qui deviennent alors des chats libres puisqu'ils sont remis dans les quartiers où ils ont été trappés, à l'exception de quelques-uns qui sont proposés à l'adoption parce qu'ils ne sont pas trop sauvages.

Tous ces animaux sont accueillis au refuge. Il y a d'autres locaux qui sont mis à disposition une fois qu'ils ont été stérilisés. Il faut savoir qu'en 2023, 39 chats ont été stérilisés et 38 en 2024. Le coût est compris entre 80 € et 120 €. Voilà pourquoi l'association nous sollicite pour participer à cette mission de stérilisation, qui est essentielle pour réguler les naissances, éviter une

prolifération des chats dans la ville et également afin de prévenir certaines épidémies pouvant toucher les chats domestiques, qui parfois sortent des maisons.

Compte tenu de l'expérience de l'association, et de sa connaissance sur territoire saint-chamonais, la Commune souhaite apporter son soutien à hauteur d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €. Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien, merci à Florence. Monsieur BOUCHACOURT.

M. BOUCHACOURT : Merci. Concernant cette délibération qui prévoit une subvention de 5 000 € pour les campagnes de stérilisation des chats errants sur notre commune, je souhaiterais avoir une précision : est-ce que cette somme inclut les 2 500 € que nous versons habituellement chaque année sous forme de subvention exceptionnelle ou ces 2 500 € vont-ils s'ajouter à ces 5 000 € ?

Et j'en profite pour exprimer toute ma reconnaissance envers les équipes de l'ADA, bénévoles comme salariés, leur travail est exemplaire, à la fois discret et essentiel. Leur action pallie souvent les manques d'une politique publique encore trop timide sur ces sujets.

Ces campagnes de stérilisation sont un levier fondamental d'une politique de bien-être animal et de santé publique. Elles permettent de réguler de façon éthique et responsable la population féline tout en évitant des situations de maltraitance ou de prolifération incontrôlée.

J'ai pu voir que la campagne de sensibilisation contre l'abandon des animaux avait commencé, et je m'en félicite. Je pense également qu'il serait judicieux de reconduire celle concernant la prévention contre les coups de chaleur, menée les années précédentes et ce serait bien de la relayer également sur les réseaux sociaux de la Ville.

Ce sont des enjeux de protection animale, de santé publique et de solidarité. Ces campagnes sont attendues par les habitants, par les associations et par tous ceux qui agissent sur le terrain. Elles rappellent des gestes simples qui sauvent des vies animales.

J'aurais une dernière remarque à faire concernant les annexes. Lorsque nous présentons des délibérations, ce serait bien de vérifier les documents afin qu'ils soient à jour. Aujourd'hui, ce n'est plus Monsieur Thierry SERVOLLE qui est président de l'ADA, c'est Madame RICHARD Laurence. C'est bien d'apporter cette modification et nous voterons pour cette délibération.

M. le Maire : Très bien. Florence VILLEDIEU.

Mme VILLEDIEU : Merci. Pour répondre à la question, il faut savoir que ces 5 000 €, c'est vraiment de la subvention exceptionnelle, en plus de la subvention que l'ADA demande chaque année à la Commune.

Il faut savoir que nous apportons également un soutien lors des manifestations que l'ADA peut organiser, puisqu'il y a des prêts de locaux, de l'ANEF, pour leur assemblée générale. Il y a également un vide-greniers qui est organisé, et dans ce cadre, du matériel est mis à disposition de l'association. Là, c'est vraiment une subvention exceptionnelle pour les aider, ils se sont rendu compte, après les comptages, que la population de chats errants avait augmenté et qu'ils avaient besoin d'une aide à ce niveau-là.

M. BOUCHACOURT : Je ne discute pas de cette subvention, je veux juste savoir si elle vient en plus des 2 500 € que nous versons chaque année. Donc, allons-nous leur verser 5 000 € cette année ? Je voudrais juste une confirmation.

M. le Maire : Je vais vous le dire, je peux compléter.

M. BOUCHACOURT : Concernant la subvention de 5 200 €, je crois, chaque année, c'est une remarque que je faisais régulièrement, cette subvention leur permet uniquement de couvrir leurs frais de fonctionnement, notamment les fluides. Il faut savoir que de nombreuses associations de la ville perçoivent une subvention, souvent plus importante, et que leurs fluides sont en plus pris en charge par la commune.

C'est un point central qu'il faudra peut-être revoir à l'avenir, pour mettre tout le monde à peu près sur un même pied d'égalité.

M. le Maire : Pour compléter votre réponse, saluer le travail de l'ADA, car c'est un acteur essentiel sur le territoire de Saint-Chamond. Nous avons la chance de les avoir, il faut le dire. Il y a des communes qui nous l'envient, je pense à Rive-de-Gier, par exemple, qui a du mal à faire traiter ses chats errants.

Il est vrai que c'est une nouvelle équipe. Vous avez parlé de Madame RICHARD, mais il y a aussi Madame VRAY qui les a rejoints, Madame GRANJEAN, Madame BLASS, qui font un travail formidable pour l'ADA. Je remercie aussi Florence VILLEDIEU, qui est à leurs côtés au quotidien et qui, depuis qu'elle a repris cette délégation, la porte à bout de bras, mais en tout cas avec passion et je t'en remercie.

Pour préciser quelque chose, je rappelle que nous leur versons chaque année 5 200 € de subventions de fonctionnement. Quand nous avons présenté le budget, au mois de janvier dernier, nous avons voté une subvention de fonctionnement de 5 000 €, 5 200 € exactement.

Je rappelle que jusqu'à présent, pour la campagne des actions spécifiques, nous leur donnions 2 000 €, voire même 1 500 € en 2021, 0 € en 2022, 2 000 € en 2023, 2 000 € en 2024. Donc, pour cette année, nous leur accordons 5 000 € en subvention exceptionnelle, justement pour la stérilisation des chats. Donc, cela fait 3 000 € de plus, en fait, que ce qu'ils avaient pu toucher les autres années, car en effet, c'est important, la prolifération des chats se fait de plus en plus rapidement et c'est problématique. D'ailleurs, ils ont un joli schéma de deux chats et au bout de dix ans, pour voir le nombre, c'est assez impressionnant. Nous sommes heureux de les accompagner, mais pas que financièrement, en effet, régulièrement, avec du matériel pour leurs manifestations. Il faut qu'ils gardent le cap.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 26, et la parole est à Daniel FAYOLLE.

DL20250107. – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « CYCLO RANDONNEURS DE SAINT-CHAMOND »

M. FAYOLLE : Merci, Monsieur le Maire. L'association « Cyclo Randonneurs de Saint-Chamond », constituée de 136 adhérents, sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de deux grands prix cyclistes. Il y en a un qui a déjà été effectué le 29 juin 2025, ce sont des jeunes, et le 31 août 2025, ce seront des adultes.

La demande porte sur une participation de la Ville aux frais liés à la sécurité, à l'achat de coupes et récompenses et à la restauration des bénévoles. Sur le premier grand prix, il y a eu 40 bénévoles présents.

Compte tenu de la dimension sportive de ce projet, la Commune souhaite apporter son soutien par l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

En effet, c'était un beau dimanche et je ne vais pas reparler des enfants, car je sais que cela embête Monsieur MINNAERT, mais il y a eu beaucoup de cyclistes, hommes et femmes d'ailleurs qui étaient présents au CR. Et puis, il y aura le 31 août celui des adultes, qui sera aussi FFC et FFGT de la part des cyclistes dans un beau parcours saint-chamonais et nous sommes ravis d'avoir cette compétition.

Peut-être que Bruno CHANGEAT ne participera pas au vote ?

M. CHANGEAT : C'est cela, je ne participerai pas au vote.

M. le Maire : Très bien, merci à Bruno CHANGEAT. Non-participation au vote de Bruno CHANGEAT.

Y a-t-il des oppositions pour cette subvention ? Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (38 pour ; 1 non-participation : M. Bruno CHANGEAT).

M. le Maire : Je propose que nous passions à la délibération n° 27 et la parole est à Daniel FAYOLLE.

DL20250108. – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « SAINT-CHAMOND TENNIS DE TABLE »

M. FAYOLLE : Cette délibération concerne aussi une subvention. L'association Saint-Chamond Tennis de Table », constituée de 129 adhérents, sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'un tournoi national de tennis de table. Ce tournoi s'est déroulé le samedi 24 mai 2025.

Ce tournoi, inscrit au programme de la Fédération Française de Tennis de Table, a accueilli près de 200 participants. Il est vrai que cela a été une super journée et il y avait du beau monde.

Compte tenu de la dimension sportive de ce projet et afin de soutenir l'investissement du club et de ses bénévoles, la Commune souhaite apporter son soutien par l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Belle manifestation qui a eu lieu exceptionnellement à Bouloche. D'ailleurs, un Saint-Chamonais est arrivé en quart de finale dans l'ensemble des tableaux et ils ont également la chance d'avoir un arbitre de niveau national au sein du club qui a fait office d'assistant-juge-arbitre.

Cela est donc à noter aussi, je salue tous les bénévoles du Saint-Chamond Tennis de Table qui ont un réel investissement pour ce sport, dans les locaux que nous souhaitons voir ici, à Pierre Joannon, sur le haut de Pierre Joannon (PPJ), la salle Armand Formet. C'est donc plutôt sympathique et nous avons été ravis de leur mettre à disposition Bouloche pour cette belle manifestation sportive.

Y a-t-il des oppositions pour cette subvention ? Pas d'opposition ? Aucune.

Y a-t-il des abstentions ? Aucune. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 29 et la parole est à nouveau à Daniel FAYOLLE.

DL20250109. – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE PIERRE JOANNON

M. FAYOLLE : Également, une subvention pour l'association sportive du collège Pierre Joannon qui compte 140 adhérents. Elle sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation d'une équipe de collégiens au Championnat de France de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

La demande porte sur une participation de la Commune aux frais liés au transport et à l'hébergement pour sept gymnastes, un juge et deux accompagnateurs.

La compétition s'est déroulée du 19 au 22 mai 2025 à Bourges. Cette manifestation avait pour objectif de contribuer au rayonnement de la discipline et de garantir la représentation de la Commune de Saint-Chamond à l'occasion des finales nationales de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

Compte tenu de la dimension sportive de ce projet, la Commune souhaite apporter son soutien par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 400 €.

M. le Maire : Très bien. En effet, je rappelle qu'ils ont été vice-champions de France en 2023 et en 2024, donc c'est plutôt encourageant, cela se poursuit.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de questions.

Y a-t-il des oppositions ? Aucune.

Y a-t-il des abstentions ? Aucune. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je propose que nous passions cette fois réellement à la délibération n° 29, car celle d'avant était la 28.

***DL20250110. – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'INSTITUTION SAINTE-MARIE LA
GRAND'GRANGE***

M. FAYOLLE : Également une subvention, l'association sportive de l'institution Sainte-Marie La Grand'Grange, sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation d'une équipe de lycéens au Championnat de France de gymnastique de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

La demande porte sur une participation de la Ville aux frais liés au transport et à l'organisation pour cinq élèves et deux enseignants.

Les événements se sont déroulés du 13 au 15 mai 2025 à Mulhouse.

Compte tenu de la dimension sportive de ce projet, la Commune souhaite apporter son soutien par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 350 €.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de question. Ce qui compte, c'est l'avenir des enfants, c'est plus important que tout.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous passons au point numéro trente, et la parole est à nouveau à Daniel Fayolle.

***DL20250111. – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE
L'AÉROCLUB DE SAINT-CHAMOND***

M. FAYOLLE : Une autre subvention. L'association Aéroclub de Saint-Chamond organise la douzième édition de son événement annuel « De la Terre au Ciel » le 7 septembre 2025 à l'aérodrome de Planèze situé à Saint-Chamond.

Cet événement, qui prévoit d'accueillir environ 2 500 visiteurs, vise à célébrer la passion pour l'aviation et également pour les voitures anciennes, en offrant au public une immersion dans l'histoire de ces deux domaines.

L'Aéroclub de Saint-Chamond sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la Ville, pour couvrir une partie des coûts associés à l'organisation de cet événement, assurant ainsi son bon déroulement.

Cette subvention permettrait de financer la location de toilettes sèches, un élément essentiel pour l'accueil des visiteurs.

Étant donné le caractère festif et événementiel de cette manifestation, qui contribue à renforcer l'image de notre territoire, la Commune souhaite manifester son soutien à l'association en accordant une subvention exceptionnelle de 300 €.

M. le Maire : Très bien, merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

En effet, une belle manifestation qui va se dérouler à l'aérodrome le 7 septembre 2025.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je propose que nous passions à la délibération n° 31 et la parole est toujours à Daniel FAYOLLE.

DL20250112. – MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ANIMATIONS SPORTIVES MUNICIPALES 6-14 ANS ET ADULTES

M. FAYOLLE : Cette délibération a pour objet la modification du Règlement général des animations sportives municipales destinées aux enfants de 6 à 14 ans et aux adultes.

Dans le cadre de son projet éducatif et de sa politique en faveur du développement du sport pour tous, la Ville de Saint-Chamond met en place des animations sportives à destination de divers publics : enfants, adolescents et adultes, afin de favoriser leur épanouissement personnel et de promouvoir les bienfaits d'une activité physique régulière sur la santé.

Le mode d'inscription aux animations, les horaires de pratique et les contenus proposés étant différents pour les enfants et les adultes, il est proposé de dissocier les règlements intérieurs pour ces publics.

Au regard notamment des tarifs validés par le Conseil municipal en date du 13 mai 2024, voir le catalogue tarifaire, il est nécessaire de valider les règlements généraux des animations sportives pour les enfants de 6 à 14 ans ainsi que pour les adultes.

Ces règlements, qui abrogent et remplacent le précédent règlement général des animations sportives municipales validé lors du Conseil municipal du 23 septembre 2024, ont pour objectif d'optimiser l'organisation et d'améliorer les conditions d'accueil des participants et des démarches d'inscription à destination des participants.

Ces règlements seront publiés, affichés dans les équipements sportifs et consultables sur le site Internet de la Ville, via le portail Famille pour les 6-14 ans et disponibles à l'accueil de la direction du Développement Sportif.

Pour toutes ces délibérations, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver toutes ces petites choses.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Merci à Daniel FAYOLLE et à Luc CHEVALLIER pour le sport. Et maintenant, nous passons à la culture avec Sandrine FRANÇON et la délibération n° 32.

DL20250113. – PARTENARIAT AVEC LE FESTIVAL DES 7 COLLINES POUR LA PROGRAMMATION DU SPECTACLE « CURIOSITE » – SAISON CULTURELLE 2025/2026 – CONVENTION PARTENARIAT AVEC LE FESTIVAL DES 7 COLLINES POUR LA PROGRAMMATION DU SPECTACLE « CURIOSITE » – SAISON CULTURELLE 2025/2026 – CONVENTION

Mme FRANÇON : Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne le partenariat avec le Festival des 7 Collines et la programmation d'un spectacle intitulé « Curiosité » qui se déroulera cette semaine.

Afin d'enrichir la programmation culturelle, la Commune de Saint-Chamond a la chance de porter, en partenariat avec « Les Films de l'Imparfait » en lien avec le Festival des 7 Collines, la proposition et l'accueil d'un spectacle chaque année. Ce spectacle se jouera le 3 juillet à la salle Aristide Briand.

La Commune de Saint-Chamond participe à hauteur de 6 000 € aux frais liés à l'accueil de ce spectacle et apportera également certains moyens techniques, comme détaillés dans la convention.

La Commune de Saint-Chamond dispose d'un contingent de 300 places vendues dans le cadre de la saison culturelle.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la conclusion de cette convention de partenariat avec l'association « Les Films de l'Imparfait ».

M. le Maire : En effet, quelque chose d'habituel pour la Ville de Saint-Chamond, le partenariat avec les 7 Collines. D'ailleurs, ce sera ce jeudi 3 juillet à la salle Aristide Briand. N'hésitez pas à réserver vos places.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous continuons avec la délibération n° 33.

***DL20250114. – ORGANISATION D'UNE CLASSE MUSICALE RENFORCÉE PAR LE
COLLÈGE JEAN ROSTAND VIA LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION***

Mme FRANÇON : Cette délibération concerne le renouvellement d'une convention qui permet de cadrer l'organisation d'une classe musicale renforcée, avec le collège Jean Rostand via le Conservatoire municipal.

Cette convention est née en juin 2022 et concernait les élèves de 6^{ème} et il y a donc le collège avec le conservatoire. Elle a été renouvelée en juin 2023 pour toucher à ce moment-là de nouveaux élèves, c'était les élèves de 5^{ème} puis c'est ouvert aux élèves de 4^{ème} en 2024 lors du dernier renouvellement.

Cette classe musicale renforcée prévoit trois heures d'enseignement musical réparties de la manière suivante :

- deux heures d'éducation musicale au sein du collège qui permettent aux niveaux 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et en septembre 3^{ème} ;
- une heure de chant sera proposée au sein du Chœur Ados du conservatoire.

Il faut savoir que les élèves de la classe musicale renforcée bénéficient d'un tarif préférentiel, leur permettant de s'inscrire au conservatoire et de participer au Chœur Ados. Ce qui est important à souligner, c'est que ce dispositif ne présente aucun surcoût pour la Collectivité.

Cela permet également au conservatoire d'accueillir d'élèves supplémentaires. Nous étions avec un cheptel de huit élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} qui ont pu bénéficier de ce dispositif en 2024-2025.

Je peux vous rajouter quelques petites informations complémentaires. La mise en place de cette convention permet de développer des liens précieux entre les jeunes du collège et un équipement culturel de la Ville. Elle offre aussi à ces jeunes, ainsi qu'à leurs familles, l'opportunité de profiter de spectacles, d'animations et de sorties.

La convention se terminant en juin 2025, il était nécessaire de la renouveler.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de cette convention relative au projet de classe musicale renforcée, organisé par le collège Jean Rostand en partenariat avec le Conservatoire municipal de Saint-Chamond.

M. le Maire : Très bien. Merci à Sandrine FRANÇON. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

C'est en effet un très beau partenariat et je tiens à saluer l'engagement de Sandrine FRANÇON ainsi que du nouveau directeur du conservatoire. Je me suis rendu à la fête du conservatoire la semaine dernière, c'est un conservatoire municipal qui vit où il y a des enfants, mais pas que, des adultes aussi, de nombreux talents qui ont donné de superbes concerts.

C'est enrichissant de pouvoir développer des partenariats comme celui établi avec Jean Rostand, car cela permet aussi l'ouverture. Parfois, quand nous allons au conservatoire, nous avons

toujours un petit peu peur, on se dit : « C'est élitiste », mais finalement, il est vraiment ouvert et accessible à tous.

Bravo à Adrien BERNARD et à toute l'équipe du conservatoire, et merci à Sandrine FRANÇON de porter cela haut les bras régulièrement.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je vous propose que nous passions à la délibération n° 34 et la parole est à Gilles GRECO.

DL20250115. – CONVENTION RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE, LA CAPTURE ET L'ENLÈVEMENT D'ANIMAUX AVEC LA COMMUNE DE SAINT- JEAN- BONNEFONDS

M. GRECO : Merci, Monsieur le Maire et cher ami. Il s'agit d'une convention relative à la prise en charge, la capture et l'enlèvement d'animaux avec la Ville de Saint-Jean-Bonnefonds.

En effet, un article du Code rural oblige chaque commune à disposer, soit d'une fourrière municipale, soit d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.

La Commune de Saint-Chamond, vous le savez, est dotée d'une fourrière animale gérée en régie directe par des agents communaux, opérationnels 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

La Ville de Saint-Jean-Bonnefonds, limitrophe de Saint-Chamond, a souhaité contractualiser avec notre commune par le biais d'une convention de prise en charge, de capture et d'enlèvement des animaux.

Cette convention prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2025, pour une durée initiale de trois ans, avec une reconduction tacite possible pour une durée équivalente.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe et la mise en œuvre de cette convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire : Très bien. Merci à Gilles GRECO.

Y a-t-il des questions ? Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous voterons pour cette délibération et nous allons redire des choses que nous avions déjà évoquées tout à l'heure lors de la discussion sur la subvention exceptionnelle pour l'ADA.

Nous ne pouvons que rappeler le travail indispensable que mène l'Association de la défense des animaux auprès des animaux pour notre ville et ses alentours, pour leur protection et pour la maîtrise de leur prolifération. Elle a une connaissance du terrain et permet d'éviter que des chats et des chiens errants ne restent livrés à eux-mêmes.

Nous aimerais savoir si la Commune de Saint-Jean-Bonnefonds va verser une contribution à la Ville de Saint-Chamond, c'est ce que vous précisez dans la délibération, mais nous voudrions savoir s'il est prévu de reverser cette contribution à l'association qui aurait besoin de subvention supplémentaire pour assumer cette nouvelle responsabilité.

À qui la contribution de la Ville de Saint-Jean-Bonnefonds va-t-elle être versée ? Nous pensons qu'elle doit être versée à l'ADA.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je me permets juste d'intervenir et après, je laisserai la parole à Monsieur BOUCHACOURT.

Vous avez mélangé les choses, ce n'est pas l'ADA, c'est la fourrière animale de la Ville de Saint-Chamond, les agents municipaux de la Ville de Saint-Chamond qui vont récupérer les animaux. C'est en régie municipale, tout à fait, qui va récupérer les animaux. Aujourd'hui, nous le faisons déjà, nous avons une convention.

Demain, en effet, après des échanges avec Marc CHAVANNE, nous le ferons aussi à Saint-Jean-Bonnefonds, car nous sommes limitrophes et il est vrai que c'est plutôt intéressant et là, je prends ma casquette de Premier vice-président en charge de la mutualisation au sein du Syndicat intercommunal du Pays du Gier, mais de se dire que quand nous pouvons mutualiser les moyens, les services municipaux des communes, c'est assez intéressant. Mais cela n'a rien à voir avec l'Association de Défense des Animaux.

Je vous redonnerai la parole ensuite, Monsieur MINNAERT.

Monsieur BOUCHACOURT.

M. BOUCHACOURT : Merci. Je souhaite émettre quelques réserves sur cette délibération. Tout d'abord, je m'interroge notamment sur le sort des animaux capturés et non réclamés après le délai légal de huit jours en fourrière. À ce jour, seule l'ADA doit les prendre en charge. Or, nous savons que cette structure est déjà saturée, tant pour les chiens que pour les chats.

Avez-vous pu échanger avec eux sur les conséquences concrètes de cette délibération et quelles solutions alternatives ont été envisagées ?

Pour ma part, je considère que les communes doivent assumer davantage leurs responsabilités en matière de gestion des animaux errants. Cela suppose des efforts financiers réels à la hauteur des enjeux.

Par ailleurs, je note avec étonnement que les annexes de délibération ne précisent aucun tarif. Et pourquoi opter pour un tarif par capture plutôt que pour une contribution forfaitaire annuelle ? Un montant annuel clair et conséquent permettrait à la fourrière de mieux anticiper et couvrir ses charges de fonctionnement.

Enfin, il me semblerait légitime que l'autre commune participe, au même titre que notre commune, au financement de l'ADA par le biais d'une subvention. Ce serait, à mon sens, un minimum de solidarité et de responsabilité.

Pour l'ensemble de ces raisons ou dans l'attente de clarifications et d'engagements plus concrets, nous ne pourrons pas voter cette délibération en l'état. Je vous remercie.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je sais très bien cette délibération, c'est la fourrière qui va prendre. Sauf que la fourrière, une fois qu'elle a récupéré ces animaux, ils vont être sous la responsabilité de l'ADA. D'ailleurs, c'est exprimé...

Hors micro

M. MINNAERT : Au bout d'un moment, ils sont pris par Saint-Chamond et ils vont revenir à la responsabilité de l'ADA.

L'ADA va automatiquement avoir plus d'animaux à gérer et c'est sur cela que je vous pose la question : est-ce que la contribution qui va être donnée à la Ville de Saint-Chamond, en lien avec la prise en charge de la fourrière, qui sera ensuite reversée à l'ADA, reviendra à l'association pour le travail supplémentaire qu'elle devra accomplir ? C'est cela le sujet de notre question au niveau des Verts. Donc à partir de votre réponse, effectivement, nous allons nous abstenir ou pas. Concrètement, si vous nous dites que la contribution qui sera donnée par la Ville de Saint-Jean-Bonnefonds sera reversée intégralement à l'ADA, nous voterons pour. Si vous nous dites « nous ne savons pas », nous nous abstiendrons.

M. le Maire : Très bien, je vais répondre.

Je rappelle que les tarifs sont dans les catalogues tarifaires que nous votons chaque année. Si je ne dis pas de bêtises :

- un animal rendu à son propriétaire, c'est 50 € ;
- un animal transmis à l'ADA, c'est 185 €.

Hors micro

M. le Maire : Attendez, est-ce que je peux répondre à Monsieur BOUCHACOURT ? S'il vous plaît, je peux répondre à tout le monde, pas besoin de gesticuler, de vous énerver et de crier. Vous êtes quand même discipliné.

Du coup, nous sommes sur 69 €, animal euthanasié, le cas n° 3. Ce sont les catalogues tarifaires que nous votons pour les villes extérieures à la fourrière. Il faut vous référer au catalogue tarifaire, Monsieur BOUCHACOURT, vous pourriez le voir.

Vous dites, Monsieur MINNAERT, c'est plus d'animaux pour l'ADA. Pas forcément, si les gens viennent les chercher à chaque fois, ce n'est pas plus d'animaux pour l'ADA. Aujourd'hui, je pense qu'il faut se laisser une année de recul avec la Commune de Saint-Jean-Bonnefonds pour voir ce qui va se passer et comment cela va se passer, voir s'il y a réellement beaucoup plus d'animaux qui vont à l'ADA ou non.

Il me semble qu'avec la Ville de L'Horme, ce n'est pas le cas. À chaque fois, nous en avons eu à peine cinq l'année passée et je crois qu'à chaque fois, les propriétaires sont venus récupérer leurs animaux. Je pense qu'il y faut aussi s'adapter en fonction de ce qui peut être fait après et je pense que ce ne sera pas énormément d'animaux et généralement, les propriétaires viennent les chercher quand même la plupart du temps, en tout cas pour ces plus petites communes.

La parole est à Monsieur BOUCHACOURT.

M. BOUCHACOURT : Je m'étonne pourquoi ce n'est pas noté dans les annexes, c'est marqué tarifs et vous ne mettez pas le montant dessus.

Deuxièmement, j'aimerais savoir si vous avez consulté l'ADA sur cette délibération, sur les conséquences que cela pourrait engendrer.

M. le Maire : Je vais vous répondre.

M. BOUCHACOURT : Je m'adresse aussi à Monsieur GRECO qui présente la délibération. Et sur l'idée que Saint-Jean-Bonnefonds verse une subvention à l'ADA, qu'en pensez-vous ?

M. le Maire : Je vais vous répondre.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Vous allez recevoir une contribution de Saint-Jean-Bonnefonds. Je ne vois pas pourquoi il faudrait débattre du fait que cette somme sera, en toute logique, entièrement reversée à l'ADA, puisqu'elle ne pourra que leur être utile.

De toute façon, les subventions qu'ils reçoivent actuellement sont déjà liées à leur engagement pour la défense des animaux et au travail qu'ils accomplissent. Je pense qu'il n'y a aucun inconvénient à affirmer : « Cette subvention leur sera attribuée ».

Ils auront probablement plus de travail, puisque leur champ d'action s'élargit. Mais dans tous les cas, cette somme supplémentaire ne sera jamais de trop pour l'ADA, ne serait-ce que pour gérer les interventions liées aux animaux qui leur seront envoyés par Saint-Jean-Bonnefonds.

M. le Maire : Il me semble que nous avons voté une augmentation de la subvention exceptionnelle de 3 000 €, cela couvre largement...

Hors micro

M. le Maire : Monsieur BOUCHACOURT, je peux parler, s'il vous plaît, au lieu de fermer vos affaires, le Conseil, en plus, n'est pas terminé.

Juste vous dire que nous avons déjà versé une subvention supplémentaire à l'ADA. Aujourd'hui, cela rentrera dans les caisses de la Ville.

Pour une subvention de Saint-Jean-Bonnefonds à l'ADA, nous pouvons les mettre en effet au maire de Saint-Jean-Bonnefonds, par contre, c'est lui et son conseil municipal après qui gèrent. Je ne fais pas d'ingérence dans les conseils municipaux des collègues. Ils sont assez grands pour savoir ce qu'ils ont à faire.

Nous trouvons que c'est un service qui est quand même intéressant. Cela va concerner certainement trois, quatre animaux. Nous pourrons faire un bilan bien évidemment au bout d'un an aussi d'utilisation, voir ce que cela a donné, commencer cela a fonctionné et puis si derrière, vraiment, il y avait une horde d'animaux qui étaient remis à l'ADA, en effet, nous pourrions réévaluer à nouveau à augmenter la subvention. Mais vu les tarifs que nous faisons, même s'ils ont un chien dans l'année au niveau de l'ADA, avec l'augmentation de la subvention de 3 000 €, nous sommes largement au-dessus de tout cela.

Y a-t-il des oppositions ?

Hors micro

Mme SURPLY : Je vous remercie. Je félicite le travail de tous ces acteurs et évidemment que notre groupe votera pour. En revanche, je me permets une remarque sur le volet prévention et sécurité. Je suis très étonnée qu'avec les mois que nous venons de passer, cela soit la seule délibération, elle est importante, mais il n'y a pas que cela, que vous ayez prévu en termes de prévention et de sécurité. C'est-à-dire qu'en commission sécurité, nous avons parlé des dangers, des comportements délictueux liés au Code de la route. Nous avons eu une agression place Dorian, une agression place Saint-Pierre. Nous avons eu un drame épouvantable rue de la République. Je vous rappelle...

Hors micro

Mme SURPLY : Je ne suis pas hors sujet, je suis bien dans le volet prévention et sécurité Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR), vous ne nous en parlez jamais. Je fais une explication de vote en vous expliquant que la seule délibération qu'il y a liée à la prévention et à la sécurité concerne les animaux errants. Mais alors, les animaux qui errent et qui importunent les honnêtes gens, vous n'en parlez jamais.

Ma question est la suivante : quand allez-vous nous présenter des mesures dignes de ce nom pour lutter contre certains animaux errants qui, franchement – moi aussi, je vais dire comme vous – je me promène, je me fais insulter. Moi, j'appelle cela des « Nique ta mère », car ils ne savent pas parler autrement. Quand allez-vous vous mettre à lutter contre l'insécurité en ville ? C'est une question. Mais peut-être que vous n'en avez aucune envie.

M. le Maire : Je communiquerai sur les chiffres de la délinquance dans les prochaines semaines, et cela a bien baissé en tout cas pour ce qui était au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISP). Autour de cette table, ils ont vu que les chiffres de la délinquance à Saint-Chamond avaient bien baissé et ce qui montre que, finalement, tout ce que nous avons mis en place depuis 2014 et puis 2020, avec la sécurité, la police municipale, l'augmentation des effectifs, les caméras de vidéoprotection, etc., montre que la sécurité a été renforcée à Saint-Chamond.

Et pour ma part, pour me promener souvent dans la ville de Saint-Chamond, je ne me suis jamais fait insulter, en tout cas, au niveau de la commune. Je ne dis pas que cela n'arrive jamais, mais en tout cas, nous avons des chiffres qui sont en baisse, ce qui montre finalement notre action forte pour la sécurité. Et à Saint-Chamond, nous ne sommes pas laxistes, à l'inverse de ce que certains peuvent penser.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions : Europe Écologie Les Verts. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT).

M. le Maire : Je propose que nous passions à la délibération...

Hors micro

M. le Maire : Il y a une demande de parole ? Florence.

Mme VILLEDIEU : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste répondre très brièvement à Monsieur MINNAERT concernant effectivement l'idée de verser une subvention un peu plus importante à l'ADA.

Je ne pense pas que la Commune de Saint-Jean-Bonnefonds ait des centaines d'animaux qui vont arriver en fourrière à Saint-Chamond. Mais il ne faut pas oublier une chose, notre commune a aussi des employés qu'il faut rémunérer. La fourrière animale, il y a des personnes qui y travaillent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Cela, il ne faut pas l'oublier.

Il est vrai que c'est une prestation de service que la Commune de Saint-Jean-Bonnefonds va nous rémunérer, en fonction du nombre d'animaux. Effectivement, si nous pouvons aider de manière un peu plus importante l'ADA, nous le ferons. À savoir que si l'ADA n'a plus de place pour des chiens ou des chats, nous avons aussi le recours à la SPA. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a des salariés à la fourrière et qu'ils sont payés par la Commune. Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Il ne faut pas oublier aussi que l'ADA a également des salariés.

Ils ont aussi des employés et une subvention n'est jamais mauvaise pour soutenir les salariés qui accompagnent leur association.

M. le Maire : Très bien. Il faut toujours le mot de la fin, Monsieur MINNAERT.

Très bien, nous passons à la délibération n° 35 et la parole est à Régis CADEGROS.

***DL20250116. – SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE – COMPOSITION DU CONSEIL
MÉTROPOLITAIN SUITE AU RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS
MUNICIPAUX***

M. CADEGROS : Il s'agit du renouvellement des conseils métropolitains. Vous savez qu'il y aura des élections municipales l'année prochaine, avec un renouvellement des conseillers municipaux, et un arrêté préfectoral doit fixer, avant le 31 octobre de cette année, la répartition des sièges entre les communes membres de la Métropole.

Cette répartition peut se faire par application de dispositions de droit commun, dans ce cas, selon leur population, les communes obtiennent un nombre de sièges donné. Et comme toutes les communes doivent disposer d'un siège, celles qui n'en ont pas eu se voient attribuer un siège de droit.

Cette répartition peut aussi se faire selon un accord local qui prévoit la possibilité de créer et de répartir un nombre de sièges supplémentaires inférieur ou égal à 10 % du nombre total de sièges issus de l'application des dispositions que je viens d'évoquer.

L'accord qui a été trouvé et validé par les communes de toute la Métropole, d'abord en 2019 pour les élections de 2020, puis le 26 mars 2025 en Conseil métropolitain, est celui que nous allons vous proposer.

Il demande donc l'approbation des conseils municipaux de chaque commune.

En application des règles de droit commun, le nombre de sièges à répartir sera de 80, auquel s'ajoute un siège par commune pour celles qui n'en ont pas obtenu, soit un total de 112, dont 80 répartis à la proportionnelle et 32 sièges de droit.

Comme nous l'avons dit, un accord local peut prévoir de créer et de répartir le nombre de sièges supplémentaires, dont le nombre ne peut excéder 10 % du total des sièges issus des dispositions du droit commun, soit 10 % de 112, soit 11 sièges supplémentaires. Ce qui fera un total à 123 sièges pour le conseil Métropolitain.

Il est proposé de répartir ces 11 sièges supplémentaires aux 11 premières communes qui, selon la répartition proportionnelle et qui sont : Sorbier, Villars, La Talaudière, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Priest-en-Jarez, Saint-Galmier, La Grand-Croix, Lorette, L'Horme et Saint-Paul-en-Jarez.

Il vous est donc proposé :

- de valider cet accord.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention : Madame SURPLY.

Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Je vous propose que nous passions maintenant à la délibération n° 36 qui est une information, avec Florence VANELLE et Raphaël BERNOU, nous allons quitter l'hémicycle, et je passe la présidence à Régis CADEGROS.

MM. Axel DUGUA, et Raphaël BERNOU et Mme Florence VANELLE sortent de la salle

DL20250117. – PROTECTION FONCTIONNELLE

M. CADEGROS : Il ne s'agit pas d'une délibération, mais d'une information que je dois donner ce soir au Conseil municipal.

Le 18 juin 2025, Monsieur Axel DUGUA, Maire de Saint-Chamond et Madame Florence VANELLE et Monsieur Raphaël BERNOU, élus municipaux en charge d'une délégation, m'ont remis chacun en mains propres une lettre dans laquelle ils demandaient la mise en œuvre de la protection fonctionnelle.

J'ai hérité de ce sujet par arrêté de déport du maire en date du 17 juin 2025. J'ai donc accusé réception de ces courriers le jour même, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, et je vous ai écrit le 19 juin pour vous en informer.

Dans ce courrier, il était mentionné que cette information serait inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal du 1^{er} juillet. Je remplis mes obligations en vous informant ce soir. Il s'agit, encore une fois, d'une information qui n'entraîne ni vote ni débat et que je dois vous donner.

Je crois que nous pouvons rappeler Monsieur le Maire, Monsieur BERNOU et Madame VANELLE.

MM. Axel DUGUA, Raphaël BERNOU et Mme Florence VANELLE reviennent dans la salle

M. CADEGROS : Il n'y a pas de débat.

Hors micro

M. CADEGROS : C'est une information.

Hors micro

M. CADEGROS : Non. C'est une information que je dois donner.

Hors micro

M. CADEGROS : C'est une information que je donne, point final.

Hors micro

M. CADEGROS : Non, je ne laisse pas la parole. Monsieur DUGUA.

M. le Maire : Très bien, merci à Régis CADEGROS pour cette information. Et puis, pour ceux qui ont des informations...

Vous pouvez arrêter de crier ? Il est 00h10, vous avez crié pendant déjà six heures. Parlez, s'il vous plaît, Monsieur MINNAERT. Vous ne savez pas faire cela. Vous ne savez que hurler. Parlez calmement.

Après, il va y avoir les rapports suivants, il y aura des questions, puis des vœux.

Hors micro

M. le Maire : Régis CADEGROS a mené cela et c'est très bien. Je vous remercie, il vous a donné l'information.

***COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION
D'ATTRIBUTIONS CONSENTE EN APPLICATION DES ARTICLES (L. 2122-22 ET
L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)***

M. le Maire : Je vous propose de passer à la délibération n° 37 qui est le compte rendu des décisions prises.

Y a-t-il des questions sur les comptes rendus des décisions prises ?

La parole est à Monsieur DEGRAIX.

Hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, calmez-vous.

Mais vous êtes tout rouge, là. Calmez-vous. Arrêtez de crier, de hurler. Nous sommes sur la délibération n° 37.

Crier, cela vous savez faire, nous confirmons cela. Calmez-vous, Monsieur MINNAERT.

Allez, Madame SIMONIN-CHAILLOT, essayez de calmer Monsieur MINNAERT à côté de vous.

M. MINNAERT : Vous avez donné la parole, c'est parfait.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Nous trouvons scandaleux de demander que les Saint-Chamonais payent pour que vous puissiez aller en justice alors que lorsque nous avons eu besoin d'aller au tribunal pour contester des décisions de votre majorité, nous avons toujours dû payer nous-mêmes nos actions en justice.

Vous auriez pu utiliser la méthode de Monsieur REYNAUD, qui, lui, avait demandé aux membres de sa liste de se cotiser pour assurer sa défense. Chacun de ses colistiers avait été invité à verser une cinquantaine d'euros à Monsieur REYNAUD qui touchait pourtant près de 10 000 € d'indemnités chaque mois, mais au moins, il n'avait pas eu l'outrecuidance de demander à la Municipalité de prendre en charge ses frais de justice.

M. le Maire : Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Moi aussi, je vais vous livrer une information me concernant en tant qu'élue, ayant deux mandats, j'ai toujours financé mes frais de justice en fonds privés. Je n'ai jamais demandé, sauf pour les bonnes raisons : menaces, outrages et victime de violences dans le cadre des fonctions.

L'argent public, et ce que je trouve assez incroyable et presque cynique, voire indécent...

Cela ne vous intéresse pas ce que je dis, Monsieur DUGUA ?

Hors micro

Mme SURPLY : Vous réécouteriez sur YouTube, au petit coin, probablement, comme vous me l'avez suggéré. Mais je trouve cela assez scandaleux que vous imposiez cela. Parce que là, il n'y a pas de vote.

Monsieur CADEGROS vient de dire qu'il a reçu une lettre et que certains élus de cette majorité ont demandé la protection fonctionnelle. Je rappelle qu'elle a été automatisée l'année dernière, cette protection fonctionnelle, en cas de menaces, de violences physiques ou d'outrages. Dans ce cas-là, ces messieurs-dames auraient dû déposer plainte pour menaces, violences physiques ou outrages, nous sommes bien d'accord.

Ce que je trouve, deuxièmement, parfaitement scandaleux, c'est que vous dites tout sans rien dire juste pour créer un petit buzz, c'est-à-dire pour qu'on parle de vous. Mais vous savez que la

protection fonctionnelle, si vous la demandez de manière indue, nous attaquerons cette décision au tribunal. Et si vous perdez, vous serez obligés de rembourser.

En fait, c'est de l'argent public. Ce n'est pas le vôtre, donc nous ne faisons pas ce que nous voulons et n'importe quoi simplement parce qu'une élue de l'opposition vous a contrarié. Donc, je pense que la moindre des choses, c'est que vous livriez une information aux habitants, à savoir si, oui ou non vous êtes en train de nous dire que vous prenez en otage l'argent public pour financer un procès politique, parce que cela n'a rien à voir avec un procès pour menaces, violences ou outrages. C'est un procès politique que vous faites en diffamation. Nous n'avons même pas la preuve que vous ayez déposé plainte.

Vous faites les choses à l'inverse du bon sens. Vous annoncez que vous allez déposer une plainte. Nous n'avons jamais eu la copie de ces plaintes ni de ce qu'il en retourne, j'ai envie de dire. Je pense que vous avez mis le doigt, là, dans un engrenage qui va vous coûter cher, parce que quand les habitants sauront que vous les obligez à payer vos querelles politiques avec leurs impôts, cela sera d'une indécence que je trouve scandaleuse.

J'espère bien que nous aurons une délibération et que vous me donnerez, par la suite, d'autres informations, afin que nous puissions attaquer cette décision qui n'est pas une information.

Je rappelle que vous avez mis au Conseil municipal, en délibération 36, un rapporteur, que c'est vide et que nous avons le droit de prendre la parole. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de prise de part au vote ou vous nous faites une déclaration que nous n'avons pas le droit de nous exprimer. Vous êtes vexé, tant mieux.

J'espère bien que ces affaires iront très vite et seront jugées rapidement, ainsi, cela avancera les miennes et nous saurons enfin de quoi vous êtes capables.

M. CADEGROS : Qui a demandé la parole ? Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Dans ce dossier, nous sommes très à l'aise, car nous n'avons déposé plainte contre personne et personne n'a déposé plainte contre nous. Ce que je regrette, c'est que finalement, dans ce Conseil municipal, les affaires judiciaires prennent maintenant de plus en plus d'importance. Ce que je regrette également, c'est qu'aujourd'hui, il y ait finalement deux fronts judiciaires ouverts.

À la fois, vous avez vos démêlés, vous, les membres de la majorité, avec Madame SURPLY, et puis ce soir, nous avons quand même appris un certain nombre d'informations concernant aussi la police judiciaire.

Ce qui a été présenté, dans un premier temps, dans un communiqué de presse, comme étant quelque chose de normal, nous avons compris, grâce aux précisions apportées par Monsieur le Maire et je crois que cela doit être salué, d'ailleurs, qu'il s'agit d'une perquisition, qu'il y a du matériel de la Mairie qui a été saisi. Ce qui veut dire que pour que cela se fasse, il faut qu'un juge d'instruction soit nommé. Cela signifie qu'il y a une enquête qui est ouverte.

Vous savez, lorsque j'ai réfléchi à cette intervention sur la protection fonctionnelle, je me suis rappelé un vieux sketch de Coluche. Vous savez, lorsqu'il se moquait des journalistes, qui, lorsqu'ils n'avaient pas beaucoup d'informations, mais avançaient beaucoup d'idées sur les antennes, le sketch se termine en disant : « *Quand on a peu d'informations, on doit s'autoriser à fermer sa gueule* ».

Sur la police judiciaire, je n'en dirai pas plus et nous verrons pour la suite.

Je voudrais quand même revenir sur ces affaires de dépôt de plainte, de diffamation et je dépose plainte et je prends la parole sur les réseaux sociaux. J'ai cru qu'il s'était passé un drame à Saint-Chamond l'autre jour, lorsque j'ai vu le Maire derrière la bibliothèque qui nous annonçait que c'était très grave. Mais c'était par rapport à Madame SURPLY.

Je trouve que les attaques personnelles prennent trop d'importance dans cette assemblée. Je le regrette. Je le dis, je n'étais pas d'accord tout à l'heure, lorsque cela a été prononcé par rapport à Andonella FLECHET, je le répète, je vous le dis très clairement, lorsqu'on lance le nom d'un élu en pâture ou lorsqu'on l'attaque, il faut quand même faire très attention. Je le dis : Florence VANELLE et son mari, je peux en témoigner, ce sont des gens honnêtes. Et je suis bien touché qu'ils soient frappés par ce qui est fait. Je serais beaucoup plus nuancé par rapport à Monsieur le Maire et Monsieur BERNOU, ils ne sont pas là, je ne veux pas enfoncer le clou. Mais malgré tout, il y a beaucoup d'attaques personnelles dans cette assemblée.

Vous savez, lorsque j'ai quitté la majorité municipale, on m'a traité, on m'a affublé du mot « traître » et on m'a également remis en cause mon travail.

Vous ne vous êtes pas trop posé la question de quelles pouvaient être les conséquences sur ma famille, lorsque ma fille, dans la cour de l'école, a entendu : « Il paraît que ton père, c'est un traître et un feignant ? » Cela vous a choqués ? Vous vous êtes posé la question ?

Aujourd'hui, vous vous êtes pris dans votre propre piège. Je vous le dis, s'il vous plaît, arrêtez avec tout cela. C'est bon. Revenez aux affaires municipales, s'il vous plaît. Concentrons-nous sur ce qui doit être l'essence même de cette assemblée, c'est-à-dire le débat et le débat d'idées.

Intervention hors micro

M. DEGRAIX : Merci, Monsieur CADEGROS, de me redonner la parole.

Je voudrais aussi préciser qu'au sein de notre équipe, nous avons été plusieurs à être attaqués personnellement. Je voudrais rappeler également que lorsque Madame CORRIERAS a été attaquée par le sénateur, qu'elle s'est retrouvée à la Une du journal, soi-disant parce qu'elle avait agressé le sénateur et qu'il s'est aperçu finalement que cette affaire a été classée sans suite. Je ne vous ai pas entendu vous émouvoir de quelque chose qui, je vous le dis, a fait très, très mal à une famille.

Je voulais le dire, je le dis avec des trémolos dans la voix, parce que franchement, je pense que nous pouvons avoir des divergences politiques, nous pouvons avoir fait un bout de chemin ensemble. À un moment, nous pouvons avoir des divergences. J'ai ma logique, vous avez la vôtre. Mais s'il vous plaît, s'il vous plaît, sur ces derniers mois de la mandature, si l'on pouvait en rester aux débats d'idées et non pas aux attaques personnelles.

M. CADEGROS : Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Ce qui me dérange, c'est que vous demandiez une protection fonctionnelle et que nous ne sachions même pas pourquoi.

Cela veut dire qu'en gros, vous allez dépenser de l'argent de la Ville, mais nous ne savons pas sur quelle base. J'ai reçu cela, une page blanche. Je n'ai rien reçu d'autre. Vous ne dites même

pas, dans le document que nous avons reçu, que c'est une information. Vous ne dites pas que c'est une délibération. Elle est présentée comme une délibération.

La délibération 36, c'est aujourd'hui que vous nous dites que c'est une simple information. Mais non, si c'est une simple information, dites-nous en plus sur cette information. Nous comprenons qu'il s'agit de trois personnes, mais sur quoi ? Ont-ils été menacés de mort ? C'est la première fois, depuis l'histoire politique que je connais à Saint-Chamond, que je vois une telle situation. Je n'ai jamais vu cela.

Nous avons vraiment un début de Conseil municipal où un maire demande à des ouvriers qui sont avec une pancarte de la retirer. À la fin d'un conseil, vous apportez une protection fonctionnelle. Mais où allons-nous ? Ce ne sont que des choses nouvelles ici.

M. CADEGROS : Allez, c'est bon. Je n'ai pas à prendre parti sur cette situation. Il y a une demande de protection fonctionnelle, c'est une information que je dois vous donner. Ce que je veux vous dire, c'est que nous devons aux Saint-Chamonnais des débats contradictoires, certes, mais dans le respect de la fonction de l'élu. Il est normal que nous ne soyons pas toujours d'accord, mais l'expression doit être respectueuse, sans remettre en cause la probité des élus.

Le Conseil municipal, ce n'est pas une cour de récréation et nous devons prendre de la hauteur. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

M. le Maire : Très bien, délibération n° 37.

Y a-t-il des questions sur les comptes rendus ? Madame SURPLY.

Mme SURPLY : J'avais une question sur les marchés. Je crois que ce n'est plus trop inscrit à l'ordre du jour.

Je voulais vous informer que je n'ai toujours pas reçu le cahier des charges des deux agences lyonnaises. Les Lyonnais, c'est vraiment quand cela vous arrange.

Pour l'étude « Saint-Chamond 2035, 2050 et 2090 », nous vous avons quand même demandé des éléments qui nous permettraient d'apprécier ou non un événement portant sur des sommes que vous avez déjà dépensées en plus. Tant pis, dommage. C'est du gaspillage. Et nous n'avons jamais eu les éléments.

Nous avons eu une restitution qui a attiré très peu de monde. Je vous le redis, cela vous agace, mais c'est la vérité et vous nous avez demandé une tribune pour le magazine spécial, vous nous avez demandé de la rendre avant même d'avoir la restitution.

Vous, en démocratie, vous fonctionnez comme cela, c'est-à-dire que vous demandez aux élus de l'opposition d'intervenir sur un sujet pour lequel ils n'ont aucun élément pour après vous nous dites que nous n'avons pas lu, que nous sommes nuls, etc.

Je voudrais rappeler à tous ceux qui ont le courage de nous écouter, qui nous réécouteront, que nous n'avons eu aucun document lié à cette opération qui – je le rappelle – a déjà été engagée financièrement.

Ma question, c'est : quand comptez-vous nous envoyer le cahier des charges de ces deux agences ? Parce que 80 000 €, pour un foyer, c'est beaucoup.

M. le Maire : Très bien, nous vous l'enverrons.

M. RIVAT : Je voudrais savoir concernant la décision n° 56 du 24 avril 2025 : « *Droit de préemption urbain, délégation à Saint-Étienne Métropole, 46, route de Langonand* ». Si vous pouvez me donner une explication, aujourd'hui ou plus tard.

M. le Maire : Nous allons regarder, mais de mémoire, comme cela, c'est Saint-Étienne Métropole qui a préempté une maison au bord du Langonand, une maison justement pour y faire des travaux d'aménagement de la rivière. Ils ont préempté, mais nous vous enverrons plus d'informations et plus de détails. N'hésitez pas non plus à vous adresser à Saint-Étienne Métropole qui a toutes les informations sur cette préemption.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Concernant la décision 38, sur « *la convention de mise à disposition de locaux à usage régulier, mais non permanent et non exclusif, à titre gratuit, au profit de l'Association Sportive Automobile Loire* », elle a été classée en culture, j'aimerais savoir pourquoi.

M. le Maire : Nous allons reprendre la décision n° 38, il s'agit d'autoriser la conclusion, avec l'Association Sportive Loire, d'une mise à disposition de salles pour le Rallye du Pays du Gier, la salle n° 6 et 10 du 27 mars au 30 mars, la 7 du 28 mars au 30 mars, c'est la salle polyvalente au rez-de-chaussée. Ce sont les salles mises à disposition pour le Rallye du Pays du Gier.

Elles ont été classées en culture, car elles sont gérées par la Culture, c'est elle qui gère la Maison des Arts.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : D'accord.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? Très bien.

Le Conseil municipal prend acte.

**RELEVÉ DES MARCHES, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX,
FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L. 2122-22-4EME DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

M. le Maire : Je vous propose que nous abordions la délibération n° 38, sur les marchés.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Très bien, je vous remercie.

Le Conseil municipal prend acte.

**DL20250118. – VŒU DU GROUPE « SAINT-CHAMOND D'ABORD » – LA LUTTE
CONTRE LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES : UNE PRIORITÉ LOCALE**

M. le Maire : Je vous propose que nous attaquions par les voeux et puis nous finirons par les questions orales.

Deux voeux ont été déposés par Madame SURPLY :

- un voeu pour lutter contre les violences intrafamiliales, une priorité locale ;
- un voeu pour le SCABB Valley.

Madame SURPLY, c'est à vous.

Mme SURPLY : C'est un voeu et une question orale. Ce sont mes collègues qui ont déposé un voeu.

M. le Maire : Laquelle est la question orale ? Parce que sur vos documents, c'est marqué deux fois « voeu ».

J'ai le voeu déposé par le groupe « Saint-Chamond d'abord » : « SCABB Valley, bien plus qu'un projet »,

Mme SURPLY : À la fin, il y a une question, donc c'est une question.

M. le Maire : OK. Très bien, nous le traiterons dans les questions, alors. Allez-y sur le voeu.

Mme SURPLY : Très bien. Merci, Monsieur le Maire.

La lutte contre les violences intrafamiliales est une priorité locale et elle a été une priorité régionale très tôt. Il y a quelques semaines, une jeune femme de 27 ans a été séquestrée et torturée durant plusieurs jours, rue de la République. L'auteur présumé : son mari, Younès, 33 ans, multirécidiviste et défavorablement connu des services de police, a été interpellé grâce à l'intervention rapide et remarquable de nos forces de l'ordre et des pompiers, que je tiens ici à saluer de nouveau.

Mais ces faits, d'une rare violence, posent une question grave : comment, en 2025, de tels actes peuvent-ils encore avoir lieu ?

Alors que la lutte contre les violences intrafamiliales est déclarée grande cause régionale depuis 2016, et dans ce contexte, je m'inquiète de l'absence dans la ville d'une structure spécialisée dans

l'accueil et l'accompagnement de ces situations, alors même que vous avez une élue de la majorité régionale dans votre exécutif municipal.

Si ces structures sont présentes à Saint-Étienne et à Lyon, il n'y a plus rien dans la deuxième commune de la Loire. Il y a maintenant un mois, j'ai adressé une demande en ce sens directement au Conseil régional, qui est issu de votre famille politique et je n'ai, à ce jour, reçu malheureusement aucune réponse.

Je cite la victime, car ce qui en est ressorti est glaçant : « *Quand il sortira, il recommencera. Il me tuera. Il m'a toujours dit qu'il rentrerait en prison pour quelque chose de grave* ». C'est la déclaration de la victime en 2017, lorsque son conjoint fut condamné par le tribunal de Saint-Étienne pour violences sur sa compagne.

En tant qu'élus engagés pour la protection des victimes et la défense des plus fragiles, notre groupe souhaite que la commune porte, avec notre concours et celui de la Région, le projet d'un retour dans la commune d'une structure spécialisée dans la lutte contre ces violences.

Le vœu est rédigé de cette manière : « *La Ville de Saint-Chamond s'engage à faire revenir une structure d'aide aux victimes de violences intrafamiliales dans la commune* ». Je vous remercie.

Et j'ajouterais, c'est dommage, car nous en avons déjà parlé, que ce genre de vœu, mais le début du Conseil a été chaotique, avec ce genre d'actualité, nous en avons déjà parlé ensemble, Monsieur le Maire, nous pouvons le passer en début de conseil, car c'est extrêmement grave.

M. le Maire : J'applique simplement le règlement, même si certains attaquent ma probité quand je ne suis pas là, je fais appliquer les règles et les règlements. Au moins, je peux me regarder dans une glace.

Madame FLECHET, c'est à vous.

Mme FLECHET : Merci, Monsieur le Maire. En effet, Madame, les faits que vous évoquez sont insoutenables. La séquestration et la torture subies par une jeune femme dans notre commune nous bouleversent tous. Nous saluons, nous aussi, une fois encore, le courage de la victime, la rapidité d'intervention des forces de l'ordre et des pompiers, ainsi que le travail des professionnels de santé, de justice, mobilisés à ses côtés. Mais face à un tel drame, notre responsabilité collective est de sortir de l'émotion pour agir avec efficacité.

Contrairement à ce que vous laissez entendre dans votre vœu, la Ville de Saint-Chamond est pleinement mobilisée dans la lutte contre les violences intrafamiliales.

Donc non, Saint-Chamond n'est pas une terre sans réponse. Mais oui, nous devons toujours faire mieux.

Toutefois, chacun doit rester dans son rôle, que ce soit les communes ou les institutions spécialisées. Sinon, nous risquons de perdre les victimes dans les méandres administratifs.

Comme vous le savez, l'accueil des victimes et la prise en charge psychologique, juridique et sociale, relèvent avant tout des compétences de l'État et du Département, souvent bien sûr via des opérateurs agréés.

Nous vous rappelons également que la Région, dont vous êtes élue – et non sans le savoir – a mis en place plusieurs actions de lutte contre les violences intrafamiliales. D'autre part, pour les

femmes avec enfants victimes de violences, c'est effectivement le Département qui est compétent.

Si c'était un public de retraités, il peut s'adresser à notre CCAS. La Sauvegarde 42 assure également une permanence au CCAS et la police municipale est là aussi pour accompagner les victimes pour leur fournir un appui juridique.

Il serait donc malhonnête de faire croire que la création d'un lieu d'accueil municipal autonome serait une solution simple, immédiate ou efficace. La prise en charge des victimes de violences intrafamiliales exige des équipes spécialisées, formées, coordonnées avec la justice, la police et les hôpitaux. Ce que la Ville veut et doit faire, c'est renforcer la coopération, améliorer l'accueil de proximité et soutenir les structures existantes à revenir ou à s'implanter localement.

Dans cet esprit, nous sommes favorables à un travail collaboratif pour favoriser le retour ou le développement de permanences régulières d'accueil à Saint-Chamond, mais ceci par des structures spécialisées.

Bien sûr, cela peut passer par la mise à disposition de locaux municipaux ou associatifs, l'intégration du sujet dans les travaux intercommunaux avec les services de l'État, l'inscription de ce besoin dans le futur Contrat local de santé, mais avant tout, cela demande du temps, du sérieux et des partenaires fiables.

Nous refusons donc que ces actes de violence, que nous dénonçons tous, donnent lieu à des instrumentalisations politiques.

Enfin, nous regrettons que ce vœu s'ouvre sur des amalgames politiques et des interpellations personnelles qui n'ont pas leur place ici face à un sujet aussi grave que les violences intrafamiliales. L'unité et la dignité devraient primer sur les postures.

Pour conclure, nous prenons acte de votre vœu, mais nous ne céderons ni à la pression de l'affichage ni aux accusations infondées. Nous ne voterons donc pas ce vœu, à destination purement politique et polémique.

M. le Maire : Très bien.

M. MINNAERT : C'est un vœu ou une question ?

M. le Maire : C'est un vœu. Non, c'est l'autre, si vous pouvez suivre un petit peu ; Monsieur MINNAERT, ce serait bien.

M. MINNAERT : Faisons attention de ne pas répondre à un problème d'une manière émotionnel, c'est une spécialité en particulier de Monsieur WAUQUIEZ à la Région et qui est soutenu par votre élu ici. Donc votre majorité, systématiquement, le moindre problème, il en fait un vœu et il joue sur les affaires émotionnelles, mais ce n'est pas comme cela que nous répondons à la vie politique.

Je pense qu'il n'est pas intéressant de penser une structure qui accueille les problèmes des violences familiales. Ce n'est pas rejeté en soi, mais quand nous pensons une telle structure pour une ville, nous sommes faux, nous ne pouvons pas voter en disant « on va le faire », non baroque. Il faut, à mon avis, déjà se dire que l'idée est peut-être intéressante et regarder les financements, comment c'est possible aussi sur du long terme, qu'une structure... puisqu'une structure qui accueille, cela veut dire aussi du personnel. Il faut regarder qui va le financer, comment cela va

être dans la durée. Donc, on peut pas... Nous nous abstiendrons sur ce vœu, tout simplement parce qu'il ne nous semble pas sérieux économiquement et réfléchi sur le long terme.

Par contre, la préoccupation ne peut pas être rejetée. C'est une préoccupation très importante.

M. le Maire : Nous ne rejetons absolument pas la préoccupation, au contraire. Ce qui s'est passé à Saint-Chamond, il y a maintenant quelques semaines, c'est quelque chose d'une gravité rare, vraiment.

J'ai rencontré les policiers municipaux qui sont intervenus avec la police nationale sur place, qui étaient sous le choc de ce qu'ils ont pu voir, des horreurs, du massacre qui était proféré par l'auteur. Et il doit être plus que condamné, vraiment. Cela, nous nous rejoignons, nous pouvons tous être d'accord. Il ne faut jamais que cela se reproduise à Saint-Chamond, comme ailleurs d'ailleurs en France, les violences intrafamiliales aujourd'hui explosent. C'est une réalité.

Nous le voyons, la police municipale intervient aussi sur les violences intrafamiliales, et en effet, il faut accompagner, et nous avons bien fait de le dire, ces structures qui existent déjà, plutôt que de vouloir parfois multiplier les structures les unes et les autres. Nous dire qu'il y a des choses qui sont faites, et des choses qui sont bien faites, en plus, pour accompagner ces personnes, femmes et hommes victimes de violences intrafamiliales. C'est important de le dire et de le préciser. Il faut en effet que nous combattions cela, car aujourd'hui, c'est un vrai problème de société, et nous créons parfois derrière des barbares, car celui qui a proféré les actes rue de la République était un barbare.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Contrairement à ce qui est dit, les crimes ne sont pas en augmentation en France, c'est d'une manière constante. Par contre, ils sont souvent beaucoup plus médiatisés, et souvent, ils servent à des partis politiques qui ne font que les alimenter et ils s'en servent pour des fins électoralistes au lieu de compatir.

Par contre, je n'attaque absolument pas la Ville de Saint-Chamond sur ce crime, je parle d'un crime, c'est simple. C'est un problème qui est criminel, de ceux qui savent ce qui se passe, mais ils ne peuvent en aucun cas en être responsables. Chaque commune, demain, peut être victime d'une telle situation, c'est un problème global.

Par contre, il doit bien y avoir une action qui est faite, je dirais, qui commence dès l'enfance sur la question de : qu'est-ce que c'est ? Comment nous répondons à la violence ? Comment nous éduquons les gens à la non-violence ? Et l'éducation, effectivement, il faut aussi y mettre les moyens.

M. le Maire : Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je suis désolée que vous soyez parti dans les mots « instrumentalisation » et « amalgame », ce n'est pas du tout le sujet et des sous-entendus qui n'existent pas.

Je ne vous ai pas demandé à date de faire la chose à tel endroit, etc. Ce que je vois, ce n'est pas une réaction à chaud. Cela fait maintenant presque trois mois et demi. C'est une augmentation des violences intrafamiliales – et vous l'avez dit – qui ont des raisons qui sont multifactorielles, nous sommes d'accord. En revanche, vous vous contorsionnez et c'est vraiment dommage, parce

que nous aurions pu être en harmonie, même avec mes collègues écologistes, sur un sujet qui existe.

Je ne vous demande pas de prendre date avec un lieu, encore une fois. Je vous demande de vous engager à faire revenir une structure d'aide aux violences intrafamiliales dans la commune, parce qu'en réalité, il n'y en a plus et qu'il y en avait une avant.

Je trouve dommage que, pour des raisons, j'ai envie de dire presque idéologiques, et mon collègue l'a rappelé, Laurent WAUQUIEZ le fait très bien, de réagir sur des faits de société qui sont insoutenables que nous ne puissions en parler calmement, que Madame FLECHET finit son intervention sur des propos que je n'ai même pas compris.

Ce que je retiens, c'est que si vous ne votez pas ce vœu, cela veut dire que quoi que nous vous proposions, vous direz non et c'est bien dommage, car parfois le bien commun, nous parlons d'intérêt général, puisque c'est un argument de gauche, mais le bien commun suppose que vous baissiez un peu les armes trente secondes. Là, je vous demande de vous engager à... si vous n'êtes pas prêts à le faire, dont acte. Mais c'est vraiment d'une tristesse infinie.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je vais donner une expérience qui s'est passée à Firminy il y a quelques années : une élue écologiste avait proposé une maison d'accueil sur ces violences en particulier. Mais elle a travaillé, elle était dans l'opposition à l'époque, et elle a travaillé pratiquement un an sur ce projet avant de le proposer. Et à la fin, cela a été voté à l'unanimité. Je pense que quand nous souhaitons faire avancer un projet de cette ampleur qui implique des décisions financières par d'autres organismes, à mon avis, il est important de le travailler.

Ce que je dirais, l'idée peut être intéressante, mais il faut aller retravailler sa copie.

Voilà la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

M. le Maire : Très bien, Monsieur MINNAERT.

Je rappelle qu'il y a la Sauvegarde aussi qui fait de l'aide aux victimes et qui tient des permanences au CCAS.

Sur ce vœu, qui est pour ? Madame SURPLY.

Qui s'abstient ? Très bien. Pour les autres, abstentions, je vous remercie.

Résultat du vote : rejeté (2 pour ; 27 contre : M. Axel DUGUA, M. Régis CADEGROS, Mme Andonella FLECHET, M. Gilles GRECO, Mme Sandrine FRANÇON, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Daniel FAYOLLE, Mme Béatrice COFFY, M. Alexandre CIGNA, M. François MORANGE, M. Pierre DECLINE, M. Yves ALAMERCERY, Mme Geneviève MASSACRIER, Mme Michèle FREDIERE, M. Francis NGOH NGANDO, M. Philippe PARET, Mme Florence VANELLE, Mme Florence VILLEDIEU, Mme Ayse CALYAKA, Mme Abla CIPRIANI, M. Raphaël BERNOU, Mme Dudu TOPALOGLU, M. Pierre-Mary DESHAYES, Mme Juliette BOULLIAT, M. Luc CHEVALLIER ; 10 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY, M. Jean-Luc BOUCHACOURT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc LAVAL).

M. le Maire : Je vous propose que maintenant nous passions aux questions diverses en respectant la question qui est arrivée en premier et qui date du 15 avril. Monsieur MINNAERT.

Mais évidemment, je rappelle que la question, vous devez la lire : une question, une réponse, cela n'apporte pas débat. C'est le règlement intérieur.

Monsieur MINNAERT ou Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Alors, peut-être que nous pourrions juste faire sur les questions, vu que juste dans votre question, il y a deux parties : une partie sur SCABB Valley et une partie sur un chantier. Peut-être poser des questions sur SCABB Valley, je vous réponds. Vous posez la question sur le chantier, Gilles GRECO vous répondra, ce sera peut-être plus clair.

Cela vous convient ?

M. MINNAERT : D'accord, pas de problème.

Le vendredi 4 avril 2025, un article est paru dans le journal *Le Progrès*, dans lequel le président du club Saint-Chamond Andrézieux-Bouthéon Basket, présenté comme entrepreneur, annonce un vaste projet immobilier autour de l'Arena. Sur une surface de 20 000 m², il prévoit de construire un siège social de 1 000 m² avec des bureaux, quatre salles de basket pour le centre de formation, une salle de musculation, un centre d'hébergement pour les jeunes joueurs pouvant également accueillir des sélections nationales.

Il souhaite également développer un pôle commercial incluant un hôtel de 70 chambres, une salle de séminaire de 100 m² et très probablement une brasserie.

Enfin, un pôle médical et un centre de loisirs sont également annoncés.

L'ensemble des loyers générés par ces installations reviendra au club.

Notre première question est : comment se fait-il qu'un tel projet soit découvert par les membres du Conseil municipal via un article de presse et non présenté en commission d'urbanisme ou, au minima, devant le Conseil municipal ?

À Saint-Chamond, depuis qu'il n'y a plus d'adjoint à l'urbanisme, faut-il comprendre que les véritables décideurs sont désormais les entrepreneurs qui annoncent seuls les projets structurants pour la ville alors même que, par l'intermédiaire de Média IF, nous apprenons que vous, Monsieur le Maire, travaillez sur ce projet depuis neuf mois ?

M. le Maire : Peut-être enchaîner avec la suite de votre question, car c'est toujours sur le basket.

M. MINNAERT : Contrairement à ce que vous affirmez dans ce même média, IF, nous sommes bien sur une zone humide que vous avez, lors de la construction de l'Arena, habilement fait passer pour une zone sèche. Une logique malheureusement cohérente avec celle de votre majorité et de votre adjoint, qui, tout en se réclamant de la défense de l'environnement, soutient en parallèle, aux côtés des nouveaux sénateurs LR, la reprise des travaux pour l'échangeur de la Varizelle, au nom de cette même zone. Donc, vous avez contribué à la dégradation environnementale.

Mais dans ce nouveau projet, vous passez sous silence un point fondamental : la délibération votée le 16 juillet 2008, lorsque la Ville de Saint-Chamond est devenue propriétaire d'une partie de l'espace concerné pour un euro symbolique.

Les membres du Comité interentreprises avaient alors fait insérer une clause spécifique dans l'acte notarié signé par le notaire Camus. La Commune s'engage à préserver la vocation sociale de ce patrimoine pour une durée minimale de 30 ans, à y accueillir des enfants dans le cadre d'activités du centre de loisirs sans hébergement et à rendre accessibles les équipements aux membres du Comité interentreprises.

Comment comptez-vous respecter cette clause ? Pouvons-nous espérer que ce bien, acquis grâce au travail des ouvriers et ouvrières, donné à la Commune de Saint-Chamond pour être au service de tous et toutes, ne soit pas détourné au seul profit d'un entrepreneur, promoteur privé ?

M. le Maire : Très bien. Peut-être, Madame SURPLY, lire votre question orale, cela me permettra de faire une réponse globale et ce sera plus compréhensible. Après, Monsieur MINNAERT, nous reviendrons sur la deuxième partie de votre question orale.

Mme SURPLY : Bien sûr, je vais faire un résumé de cette question orale sur le projet du SCABB Valley.

Nous avons ici un complexe sportif dédié au basket porté par un investisseur privé, dont l'installation est envisagée dans une zone naturelle. Ce n'est pas un projet anodin et la question n'est pas de remettre en cause ici la nature du projet ou d'être opposé au projet.

L'idée, c'est de vous dire que la population et les élus d'opposition que nous sommes, n'ont pas eu accès à beaucoup d'informations précises. La seule source d'information publique que j'ai eue à laquelle j'ai eu droit, mis à part les réponses en commission très vagues, il y a une vidéo d'une minute quatorze, relayée sur les réseaux sociaux. Nous voyons quelque chose de très court.

Voyez, ce niveau d'information n'est pas suffisant pour un projet de cette ampleur. Il y a une inquiétude réelle sur le centre aéré, je pense que nous l'avons vu en début de conseil, il y a des usagers, des habitants, des familles qui s'inquiètent, à raison. Et aujourd'hui, nous n'avons pas vraiment accès à l'information. Il n'existe pas de projet de réunions publiques, il n'y a pas de concertation, même si c'est un porteur privé, car je vous vois arriver. Il n'y a pas de dossier en ligne, pas d'échanges formels, etc. Donc, ce manque de transparence, il n'est pas acceptable. Et voyez, nous, en tant qu'élus d'opposition, nous sommes des garde-fous et la garantie de cette information, qui doit être obtenue.

Ma question orale, c'est une demande, Monsieur le Maire, je vous demande d'organiser, dans les plus brefs délais – encore une fois, je ne vous mets pas le couteau sous la gorge – mais je vous demande dans des délais raisonnables une audition publique des porteurs de projets et aussi en Conseil municipal, puisque le règlement intérieur vous le permet et que vous n'en avez jamais fait usage et c'est dommage.

M. le Maire : Madame SURPLY, normalement, vous devez lire la question orale. Là, vous débordez, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Non, c'est écrit. Vous n'avez jamais utilisé, malgré nos demandes – je vais lire, ce ne sera plus long – avec une transmission en amont de tous les documents utiles à une information sérieuse et contradictoire :

- une étude d'impact environnemental ;
- des plans d'implantation ;
- un modèle économique ;

- un cahier des charges, etc.

La question, encore une fois, n'est pas d'être contre un projet de cette envergure, mais d'avoir de la transparence, du débat, de ne pas l'apprendre dans la presse. Parce que ce quartier-là, je pense que vous êtes un peu assis sur la zone et que vous êtes un peu avancé sur le projet, puisque la demande à Saint-Étienne Métropole de requalification date de janvier/février 2025. acceptez-vous, Monsieur le Maire, nos propositions d'une réunion publique et d'un audit en Conseil municipal puisque c'est possible et que vous n'avez jamais vraiment utilisé ce droit ?

M. le Maire : Très bien, merci. Je vais répondre à toutes ces questions.

Tout d'abord, dire qu'en effet, c'est un projet qui est évoqué avec David DESPINASSE. Je rappelle que, quand il a racheté le Saint-Chamond Andrézieux-Bouthéon Basket, il avait décidé de faire tout ce qui était centre de formation, etc., à la place de l'ex-gendarmerie d'Andrézieux.

Nous lui avons fait une proposition sur le tènement Bujarret, parce que je rappelle quand même la convention, nous avons tendance à l'oublier, parfois même vous, l'opposition, ou dans la presse. Je rappelle que la convention marque : « *La Ville de Saint-Chamond s'engage à préserver la vocation sociale de ce patrimoine pour une durée minimale de 30 ans et à y maintenir et/ou développer des activités en direction de la jeunesse, la formation, la culture, les sports, les loisirs, et les familles* ». Et quand nous parlons d'un pôle de loisirs, ce n'est pas un pôle commercial, c'est un pôle de loisirs.

Aujourd'hui, à Saint-Chamond, nous n'avons pas de pôle de loisirs et demain, nous pourrons avoir un pôle de loisirs. Je parle souvent de bowling, de laser game, etc., cela pourrait être autre chose. Je pense que c'est important pour la Commune de Saint-Chamond, pour la Vallée du Gier et pour Saint-Étienne Métropole.

Quand nous parlons d'un centre de formation, je pense que nous sommes à la fois dans le social, car accueillir des jeunes qui sont en formation, c'est du social. Nous sommes en direction de la jeunesse, de la formation, des sports et des familles.

Aussi, quand nous proposons un centre d'hébergement, car à côté, il y aurait la possibilité d'avoir un centre d'hébergement, c'est quelque chose qui valorise aussi la commune et c'est un centre d'hébergement qui ne sera pas forcément que pour les joueurs du SCABB. Cela peut aller au-delà, aussi, des joueurs du SCABB, cela peut être des joueurs d'autres clubs.

Je rappelle qu'à une époque, avec Hervé REYNAUD, nous avions parlé du Clairefontaine à la Saint-Chamonaise sur ce tènement-là, pour faire un centre d'hébergement pour les clubs, qu'à une époque, il y avait des logements avec Gier Pilat Habitat, quand c'est devenu Habitat & Métropole, ces logements ont été retirés et ils ont du mal à loger les joueuses, les joueurs, quand nous jouons dans des niveaux nationaux derrière.

Derrière, je trouve que ce centre de formation, c'est quand même une bonne chose, de pouvoir former nos jeunes. Et en effet, nous avons cette possibilité sur 2 ha, sur les 8,36 ha, nous prendrions 2 ha pour construire, c'est-à-dire que sur le centre aéré de Bujarret il resterait 6,36 ha. Ça, c'est une réalité.

Nous maintiendrions le centre aéré de Bujarret. Et demain, je vais même vous le dire, aujourd'hui, c'est un centre aéré qui est délabré où nous ne pouvons pas accueillir énormément d'enfants, car les locaux ne sont pas très grands, sont exigus. Demain, avec cet argent de la vente du terrain,

nous pourrions rénover le centre de loisirs de Bujarret, avec la possibilité d'améliorer les conditions d'accueil tout en gardant le centre aéré.

Je le dis et j'insiste, le but du projet n'est pas et n'a jamais été de prendre la totalité de Bujarret pour construire quelque chose. C'est juste pour continuer à développer Saint-Chamond. Le loisir, c'est important. Je pense qu'il n'y a pas un jeune aujourd'hui qui ne vous dit pas : « Il manque un pôle de loisirs à Saint-Chamond ».

Quand nous pouvons avoir un centre de formation, je trouve cela vraiment super pour la Ville.

Hors micro

M. le Maire : Je ne vous ai pas coupé, Monsieur MINNAERT, je vous demande de me respecter, et de ne pas me couper.

Hors micro

Brouhaha

M. le Maire : Si j'étais toujours prof, je vous aurais mis une heure de colle.

C'est un projet qui est intéressant. Je vais continuer.

En effet, le projet aujourd'hui, il n'y a rien d'abouti.

Brouhaha

M. le Maire : Pardon ? Je n'ai jamais travaillé ?

Je pense que j'ai plus travaillé que vous.

J'ai travaillé dans diverses entreprises, Monsieur MINNAERT, j'ai plus travaillé que vous.

Rassurez-vous. J'aurais dû vous amener un peu avec moi, cela ne vous aurait pas fait de mal.

Pour revenir au sujet, Monsieur MINNAERT.

Hors micro

M. le Maire : Monsieur DEGRAIX, en termes d'attaques personnelles, vu ce qui s'est passé il y a dix minutes, vous n'avez pas de conseil à donner.

Je pense qu'à un moment donné, aujourd'hui, il n'y a rien de finalisé. Cela doit passer à Saint-Étienne Métropole. Ce que je propose, en effet, c'est que David DESPINASSE vienne au prochain Conseil municipal, avant l'ordre du jour, présenter son projet, qu'il vous parle de son projet. Bien évidemment, la parole sera libre. Chaque conseiller municipal pourra s'exprimer. Bien évidemment, je donnerai la parole aussi au CIE, parce que les craintes... C'est dommage qu'ils soient tous partis, qu'ils ne soient pas restés jusqu'à la fin, ils auraient pu avoir des explications.

En effet, nous souhaitons maintenir le centre aéré de Bujarret, c'est une bonne chose de le maintenir. Aujourd'hui, depuis qu'il n'y a plus d'adjoint à l'urbanisme, cela passe en direct par le

Maire. Ce sont des dossiers qui avancent même plus rapidement qu'avant et il faut s'en féliciter. Et en effet, c'est un projet structurant.

Au niveau de la clause, j'en ai parlé, cela rentre dans la clause.

Vous me direz que vous n'êtes pas d'accord avec nous. Je rappelle que les questions orales, Monsieur MINNAERT, n'apportent pas à débat.

Derrière, les ouvriers et les ouvrières de la commune au service de tous, bien évidemment, cela ne sera pas un promoteur privé. David DESPINASSE, l'argent sera reversé intégralement, il vous l'expliquera mieux que moi, au SCABB, c'est-à-dire que David DESPINASSE ne s'enrichit pas avec le SCABB Valley. Il fait des bâtiments, il va investir entre 15 et 20 millions d'euros. Même s'il vend dans 15, 20 ans, les bâtiments ne vaudront plus entre 15 et 20 millions d'euros et pourtant, il aura payé le crédit au quotidien et l'argent sera parti dans le club de basket.

Le club de basket, ce n'est pas seulement une équipe professionnelle, c'est des 18 France, des U15, des Espoirs. C'est toute une formation, toute une jeunesse qui vient aussi de toute la France ici, à Saint-Chamond.

Je trouve que l'idée, qu'il vienne vous le présenter et par rapport au courrier que vous m'avez fait pour ce Conseil municipal, je vais être honnête, c'est vrai que je me suis dit « ils n'ont pas tort ». Il faut venir présenter ce projet même si cela va se décider au niveau de Saint-Étienne Métropole, c'est important que les Conseillers municipaux de Saint-Chamond soient au courant.

Nous en sommes ravis que vous puissiez nous exprimer et j'ai compris l'autre jour, Madame MASSARDIER, car vous avez dit : « Oui, mais non, nous ne voulons pas forcément nous exprimer devant lui ». Je le comprends, vous avez le droit.

Il peut venir présenter son projet, il part, et derrière cela n'empêche pas d'avoir un débat entre nous.

Hors micro

M. le Maire : Vous avez une éducation à revoir, Monsieur MINNAERT. Une vraie éducation à revoir.

Hors micro

M. le Maire : À ce niveau-là...

Monsieur MINNAERT, vous vous ridiculisez, c'est dommage.

Monsieur DESPINASSE viendra le 30 septembre prochain au Conseil municipal qui commencera à 18h00 pour nous présenter le projet et je pense que c'est une bonne chose pour la commune de Saint-Chamond. Cela permettra à tout le monde, et je le comprends et je remercie Madame MASSARDIER de l'échange que nous avons pu avoir lors de cette réunion de préparation du Conseil, nous pourrons en discuter tous ensemble.

Monsieur MINNAERT, je vous propose de passer à la suite de votre question, avec l'angle de la rue du Pilat et de la rue Jean Macé.

M. MINNAERT : À l'angle de la rue du Pilat et de la rue Jean Macé, nous pouvions apercevoir des arbres, tous abattus, comme c'est malheureusement devenu une habitude à Saint-Chamond sous votre majorité. Nous constatons désormais la construction de ce qui semble être un immeuble en béton.

Trouvez-vous normal qu'aucun panneau ne soit posé sur la palissade du chantier, afin que les Saint-Chamonais soient informés de la nature des travaux ?

Quel est l'adjoint ou le promoteur chargé de suivre les travaux d'urbanisme à Saint-Chamond et de veiller à ce que l'information soit bien portée à la connaissance de tous ?

Nous constatons que cela a été le même problème...

M. le Maire : Très bien, vous avez posé votre question. Monsieur GRECO va vous répondre.

Allez, Monsieur GRECO va vous répondre.

M. GRECO : Rue du Pilat, Jean Macé, des règles strictes sont respectées. Vous interrogez la Ville sur l'absence de panneaux de chantier rue du Pilat.

Ce point a été vérifié, bien sûr, un permis de construire a bien été déposé et accordé. Le panneau réglementaire est obligatoire et en cas de non-respect par le promoteur, une mise en demeure est envoyée par les services compétents.

Effectivement, concernant ce projet, le panneau n'était pas installé. Nous avons pris contact avec le pétitionnaire, qui a régularisé l'affichage très rapidement.

Concernant le suivi des projets urbains, il est assuré par les services techniques de la Ville, en lien avec Saint-Étienne Métropole, compétente en urbanisme opérationnel. Une vision d'aménagement assumée, non subie. Oui.

Hors micro

M. GRECO : Mais taisez-vous, quand même ? Mais ce n'est pas possible. Allez apprendre à vivre.

Hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je rappelle le règlement intérieur : une question, une réponse. Allez, calmez-vous, restez calme, arrêtez de hurler, de crier. Mais vous voulez être maire, mais en criant et en hurlant, tout cela. Vous êtes un vrai gamin.

Allez, Monsieur GRECO, terminez.

M. GRECO : Oui, la Ville accueille des projets structurants dans une logique de cohérence urbaine et d'attractivité. Non, cela ne signifie pas un abandon des exigences sociales, environnementales ou patrimoniales. Nous croyons à un urbanisme équilibré, un dialogue avec les porteurs de projets et à l'association du Conseil municipal quand le temps de la décision publique est venu.

M. le Maire : Très bien, merci. Peut-être pour la question suivante, Madame SIMONIN-CHAILLOT, car cela évitera à Monsieur MINNAERT qui s'énerve, qui crie.

C'est la question que vous avez déposée pour ce Conseil municipal. Si Madame SIMONIN-CHAILLOT veut bien la présenter, cela pourrait être bien de laisser la parole, cela vous éviterait de vous égosiller. Non, vous ne voulez pas la laisser à Madame SIMONIN-CHAILLOT.

M. MINNAERT : Ce n'est pas à vous de décider qui s'exprime ici. C'est nous qui décidons.

M. le Maire : C'est dommage pour Madame SIMONIN-CHAILLOT.

M. MINNAERT : Vous comprenez ? Effectivement, c'était bien Madame Patricia CHAILLOT qui allait s'exprimer.

M. le Maire : Très bien, la question, Madame SIMONIN-CHAILLOT, c'est à vous.

Madame SIMONIN-CHAILLOT : Monsieur Thierry HONVAULT, habitant de Saint-Jean-Bonnefonds, vous a écrit par lettre en date du 11 mai 2025. Il y relate comment, le mercredi 9 avril 2025, alors qu'il circulait à vélo dans la commune, il a été percuté par une voiture qui l'a renversé.

À la suite de l'intervention des secours, il a été hospitalisé pour une fracture d'une vertèbre avec une incapacité temporaire de travail d'au moins 45 jours, l'obligeant à porter un corset durant toute cette période. Il craint également des séquelles dorsales à long terme.

Il s'est permis de vous écrire, car, bien qu'il circulait sur une piste cyclable, la signalisation au sol comme la signalisation par panneaux lui ont semblé totalement inadaptées et peu sécurisantes pour les cyclistes. Nous ne pouvons que partager cette remarque.

Vous avez mené une importante communication, notamment avec votre adjoint qui fait office de question écologique à Saint-Chamond. Mais dans les faits, une piste cyclable neuve de plus de 100 000 € a été détruite par votre majorité.

Vous avez fait appel à un cabinet d'études payant pour un nouveau plan vélo, alors qu'un plan existait déjà et que Saint-Étienne Métropole aurait pu, en deux jours et gratuitement, produire le même.

Ce nouveau plan est bidouillé à la dernière minute, car prévoyant une piste cyclable à l'endroit même où celle-ci a été supprimée.

Vous dépensez des milliers d'euros pour des pistes cyclables inutiles, sans continuité ni au départ ni à l'arrivée, comme par exemple place Neyrand. La loi d'orientation des mobilités (LOM), qui impose la réalisation d'aménagements cyclables lors de travaux de voirie, n'est jamais respectée par votre majorité qui va jusqu'à demander aux sénateurs de l'abroger.

Les pistes cyclables annoncées pour ce mandat sont dérisoires au regard des enjeux écologiques.

La plus absurde reste l'annonce d'une piste cyclable sur un échangeur automobile, un projet aussi coûteux qu'écologiquement destructeur.

Certaines pistes ne mènent nulle part, traversent des ronds-points à contresens ou passent directement par des arrêts de bus, mettant en danger les cyclistes. Nous ne pouvons donc qu'approuver la remarque de Monsieur HONVAULT sur la dangerosité de vos réalisations.

Pour notre part, nous pensons qu'une simple bande de peinture aurait peut-être suffi à alerter le conducteur et à éviter cet accident. Mais même cela, vous êtes incapable de l'envisager.

Notre question est double : d'abord, qu'avez-vous répondu à Monsieur Thierry HONVAULT, qui vous a interpellé ? Et puis, quelles mesures comptez-vous prendre pour sécuriser ce passage, avant qu'un autre accident potentiellement plus grave ne se reproduise ? Merci.

M. le Maire : Très bien. Merci, Madame SIMONIN-CHAILLOT pour cette lecture apaisée. La question orale, Bruno CHANGEAT va vous répondre.

M. CHANGEAT : Avant toute chose, permettez-moi d'exprimer, au nom de la majorité municipale, notre soutien sincère à Monsieur HONVAULT à la suite de son accident.

Chaque blessure sur nos voiries est une blessure de trop et chaque témoignage est une invitation à l'amélioration. Mais nous ne pouvons pas laisser dire n'importe quoi.

Nous menons une action responsable et cohérente de politique cyclable. Contrairement aux accusations, notre majorité a lancé le premier véritable plan vélo à l'échelle de la ville, avec une logique de réseau, de continuité et de sécurité. Cela suppose parfois de revoir des tracés hérités du passé ou conçus sans coordination. Oui, une piste a été déposée ou supprimée, comme vous voulez, car elle était dangereuse, discontinue, et mal implantée. Il n'est pas responsable de laisser en place des équipements inadaptés simplement pour faire du kilomètre.

Oui, nous avons mandaté un cabinet, car construire une vision structurée à dix ans, avec des usages réels, une cohérence urbaine et une logique intercommunale, demande autre chose que deux jours de tableur dans un bureau. Nous assumons cette méthode rigoureuse.

Le cas précis évoqué est pris au sérieux. Le secteur concerné fait l'objet d'une analyse technique, en lien avec les services de la Ville et les services voirie de Saint-Étienne Métropole étant compétents en matière de voirie.

En fonction de leur retour, des aménagements pourront être envisagés, même si, pour information, le rond-point du Champ de Gier est prévu dans notre programme pluriannuel d'investissement sur les aménagements cyclables dans quelques années.

Vous faites des accusations idéologiques et déconnectées du réel. Nous constatons, une fois de plus, un procès politique permanent fait à notre majorité, au mépris de la complexité des sujets techniques. Parler de « caution écologique » à propos d'un adjoint élu démocratiquement est irrespectueux.

Et vous parlez d'éducation, mais vous n'avez de respect pour rien ni pour personne, je peux vous le dire, Monsieur MINNAERT.

Demander une simple bande de peinture comme solution miracle témoigne d'une vision naïve, voire dangereuse de l'aménagement cyclable. Accuser la Ville de vouloir abroger la loi LOM est faux et malveillant. Nous interpellons les parlementaires sur des contraintes parfois inadaptées à certains contextes. C'est notre rôle d'élus de terrain.

Notre vision pour le vélo est claire. Nous continuerons à développer un réseau cyclable cohérent, en lien avec les autres mobilités, investir là où cela est utile et non pour répondre à une injonction idéologique, agir avec méthode, sérieux et respect des contraintes techniques et financières.

En conclusion, nous refusons le dogmatisme comme la caricature. Nous choisissons la responsabilité, la sécurité et l'écoute. Nous comprenons les inquiétudes, mais nous ne construirons pas une politique publique sous la pression de slogans. Nous continuerons, avec constance, à faire avancer la cause du vélo, mais pas au détriment de la sécurité ni du bon sens.

Hors micro

M. le Maire : Merci à Bruno CHANGEAT pour cette réponse.

Vous souhaiter un bel été, souhaiter un bel été aux Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonais qui nous ont regardés ce soir. Vous souhaiter un repos pendant les vacances et puis vous dire que nous nous retrouverons le 30 septembre à 18h00 dans la salle du Conseil municipal.

Bel été à tous, bonne soirée, bonne nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à une heure cinq minutes (1H05).

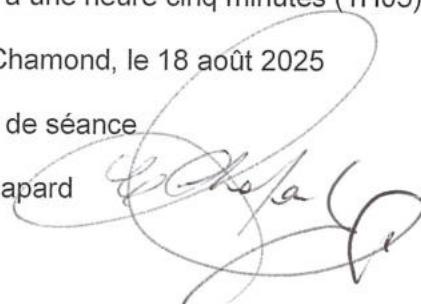
Date de mise en ligne :

02 OCT 2025

Fait à Saint-Chamond, le 18 août 2025

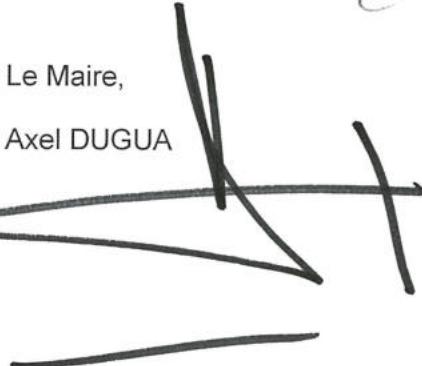
La secrétaire de séance

Catherine Chapard



Le Maire,

Axel DUGUA



Axel DUGUA